

Comité de Pilotage du Livre Bleu Sénégal



République du Sénégal

*Un peuple - Un but - Une foi*



---

## Livre bleu / Rapport pays : Sénégal

---

Rapport définitif : Octobre 2009

*« L'eau, la vie, le développement humain »*



*Document de consultation fourni par SENAGROSOL CONSULT*

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>ADEETELS :</b>	Association de Défense des Usagers de l'Eau, l'Électricité, les Télécommunication et des Services
<b>AEP :</b>	Adduction d'Eau Potable
<b>AEPHA :</b>	Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement
<b>AFD :</b>	Agence française de Développement
<b>AFDS :</b>	Agence du Fonds de Développement Social
<b>AGEPA :</b>	Accès & Gestion de l'Eau Potable & de l'Assainissement au Sénégal Orientale
<b>ARD :</b>	Agence régionale de Développement
<b>ASCOTEN :</b>	Association des Consommateurs Sénégalais
<b>ASUFOR :</b>	Association d'Usagers de Forage
<b>BAfD :</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BF :</b>	Borne fontaine
<b>BFP :</b>	Brigades des puits et forages
<b>BHY :</b>	Brigades hydrologiques
<b>BP :</b>	Branchement particulier
<b>CFA :</b>	Communauté Financière de l'Afrique
<b>CONGAD :</b>	Conseil des ONG d'Appui au Développement
<b>CR :</b>	Communauté Rurale
<b>CREPA :</b>	Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement
<b>CTB :</b>	Coopération technique Belge
<b>DAS :</b>	Direction de l'Assainissement
<b>DEM :</b>	Direction de l'Exploitation et de la Maintenance
<b>DGPRES :</b>	Direction de Gestion et de la Planification des ressources en Eau
<b>DHR :</b>	Direction de l'Hydraulique Rurale
<b>DHY :</b>	Direction de l'Hydraulique
<b>DIEPA :</b>	Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
<b>DSRP :</b>	Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté
<b>ENDA :</b>	Environnement et Développement du Tiers Monde
<b>KMS :</b>	Keur Momar Sarr
<b>LPSHA :</b>	Lettre de Politique Sectorielle de l'hydraulique et de l'Assainissement
<b>MUHHA :</b>	Ministère de l'Urbanisme, Habitat, Hydraulique et de l'Assainissement
<b>OCDE :</b>	Organisation pour la Coopération et Développement Économique
<b>OMD :</b>	Objectifs du millénaire pour le Développement
<b>ONAS :</b>	Office National de l'Assainissement
<b>ONG :</b>	Organisation non Gouvernementale
<b>OSC :</b>	Organisation de la Société Civile
<b>PAQPUD :</b>	Programme d'Assainissement des Quartiers Périurbains de Dakar
<b>PARPEBA :</b>	Programme d'Amélioration et de Réhabilitation des Points d'Eau du Bassin Arachidier
<b>PEPAM :</b>	Programme Eau et Assainissement du Millénaire
<b>PIB :</b>	Produit intérieur brut
<b>PLHA :</b>	Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement
<b>PLT :</b>	Projet Eau à Long Terme
<b>PNDL :</b>	Programme National de développement Local
<b>PNIR :</b>	Programme national d'infrastructures rurales
<b>PSE :</b>	Projet sectoriel eau
<b>PVM :</b>	Projet Village du Millénaire
<b>REGEFOR :</b>	Réforme de la gestion des Forages Ruraux Motorisés
<b>SDE :</b>	Société des Eaux du Sénégal
<b>SONES :</b>	Société Nationale des Eaux du Sénégal
<b>SPEPA :</b>	Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement
<b>SRM :</b>	Subdivisions régionales de maintenance
<b>UE :</b>	Union Européenne
<b>USABA :</b>	Union de Solidarité des Associations d'Usagers de Forages du Bassin Arachidier

## RESUME EXECUTIF

Malgré sa position géographique centrée sur la zone soudano-sahélienne, le Sénégal dispose de ressources en eau suffisante pour l'alimentation des populations. La diversité des ressources en eau offre des possibilités d'exploitation allant du captage des eaux de surface à l'utilisation des forages dans les zones démunies de ressources en eau superficielles.

La **gouvernance de l'eau et de l'assainissement** au Sénégal est partagée entre plusieurs acteurs qui évoluent aux niveaux national, régional et local. Ces acteurs relèvent de l'État (ministères, directions centrales et déconcentrées, projets et programmes), de partenaires au développement, de collectivités locales, de la société civile, et du secteur privé. Divers cadres de concertation nationaux et régionaux tentent de favoriser la synergie des actions entre eux.

Du **point de vue réglementaire**, le secteur dispose d'une panoplie de textes. Une avancée notoire est réalisée avec La Loi sur le Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement qui permet d'unifier dans un seul texte législatif toutes les réformes, et d'organiser le service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif en milieu urbain et rural. Le nouveau Code de l'assainissement récemment promulgué fournira le cadre et les outils réglementaires spécifiques nécessaires au pilotage sectoriel.

Les **ressources financières** mobilisées jusqu'ici pour le développement de l'accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat, bien que substantielles, font apparaître des déficits de financement relativement importants à combler. Le faible niveau de mobilisation de ressources ainsi constaté dans le secteur de l'assainissement rural est la cause principale de la faible progression du taux d'accès des ménages à des ouvrages adéquats d'assainissement.

Sur les **progrès réalisés dans l'hydraulique rurale**, l'intervention au côté de l'État d'une pluralité d'acteurs dans le secteur explique en grande partie les réelles avancées sur l'accès obtenues durant cette période probatoire 2005-2009 du PEPAM. Toutefois, le taux d'accès au niveau régional continue de présenter des disparités très marquées au niveau régional et entre les Communautés rurales. Il est noté l'importance de l'accès à l'eau potable par puits non protégé ou par forage à pompe manuel.

Le taux de disponibilité moyen mensuel des forages ruraux motorisés ne cesse de se détériorer année après année (92,2% en 2007 et 90,3% en 2008). La qualité de l'eau constitue également une préoccupation constante aussi bien pour les populations rurales que pour les promoteurs de projets d'hydraulique villageoise, en raison de la forte teneur en sels et en fluorures de l'eau souterraine largement exploitée par les systèmes d'AEP villageois.

Sur les **progrès réalisés dans l'assainissement rural**, il est noté un accès physique quasi inexistant notamment en milieu rural. Le taux d'accès a quasiment stagné à son niveau de 2004 compte tenu des fortes contraintes d'exécution, dues notamment à un faible taux de mobilisation financière à un besoin qui se situe au plus bas de l'échelle des priorités dans les budgets de ménages.

Sur les **progrès réalisés dans l'hydraulique urbaine**, Le taux d'accès à l'eau potable par branchement privé a été légèrement en avance sur les objectifs intermédiaires de la période 2005-2008. La qualité de l'eau a été nettement améliorée dans le département de Dakar avec la mise en service de l'usine de KMS et les purges régulières du réseau.

Sur les **progrès réalisés dans l'assainissement urbain**, il est noté une évolution positive du taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain entre 2005 et 2007 grâce aux programmes de subvention de l'accès initiés par l'ONAS dans le cadre des opérations d'appui à la réforme dans le sous-secteur, notamment le PAQPUD et les programmes de branchements sociaux.

Sur la **perception des usagers sur l'accès à l'eau potable**, les principales sources d'approvisionnement en eau demeurent les puits équipés ou non de pompe manuelle. Les usagers sont satisfaits de la continuité du service de l'eau courante, mais aussi de l'accès au service avec des impacts positifs sur leurs ménages. Enfin, le coût du branchement à domicile et la fréquence de la facturation par bimestre sont jugés peu accessibles par les ménages notamment dans les quartiers populaires et les zones pauvres. Les principales entraves au progrès dans l'accès à l'eau concernent les capacités financières insuffisantes pour le branchement, et les revenus insuffisants pour honorer les factures, mais également l'absence de réseau dans les quartiers notamment ceux situés à la périphérie de communes, et l'information insuffisante sur les programmes de branchements sociaux.

Sur la **perception des usagers sur l'accès à l'assainissement**, il est relevé un faible niveau d'information sur les programmes et opportunités existantes. Les latrines traditionnelles prédominent et les principaux modes d'évacuation des eaux ménagères demeurent la rue et la cour. On relève un usage très faible du réseau d'égout. Les principales difficultés sur le plan de l'assainissement qui ressortent des enquêtes auprès des ménages sont : l'absence de collecte poubelle, la faible couverture du réseau d'évacuation, l'absence de dépôt public.

Sur les **réformes du secteur et le rôle des acteurs**, les progrès vers la réalisation des Objectifs du Millénaire sur l'eau et l'assainissement sont le fait d'interventions diversifiées de la part du gouvernement et des acteurs de la Société civile. La mise en œuvre du Programme eau potable et assainissement du Millénaire (PEPAM) Programme a permis la condensation des besoins en matière d'eau et d'assainissement, la confiance les bailleurs.

Au niveau de l'hydraulique rural, le projet REGEFOR a permis la confirmation du rôle des ASUFOR, le transfert effectif des compétences de l'exploitation aux efforts, l'allègement du budget de fonctionnement de l'état, la confirmation du rôle économique de l'eau (l'eau peut s'autofinancer en terme de charges récurrentes, infrastructures), l'affirmation du leadership local.

L'implication des collectivités locales dans la réalisation des Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement (PLHA) permet de voir l'importance des défis à relever à l'échelle communautaires (non du village), de s'intéresser à un seul interlocuteur pour les partenaires. Les organisations de la société civile et le secteur privés ont fortement contribué à la formation du patrimoine hydraulique du Sénégal. Ces acteurs ont fortement contribué à l'amélioration de l'accès dans les zones sensibles à travers des projets et des solutions techniques prometteuses. Ils ont aussi permis de sensibiliser l'opinion publique et de faire un plaidoyer en faveur d'un accès raisonnable à l'eau potable et à l'assainissement des populations démunies.

Pour **améliorer la situation de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement** les recommandations convergent vers une meilleure coordination des acteurs par la concertation dans le cadre d'entités fédératrices, la capitalisation des efforts de tous pour améliorer les indicateurs de réalisation et d'accès, l'instauration des mécanismes efficaces de partages d'informations et de données, et le renforcement de la synergie des acteurs à travers de coalitions fortes pour régler les problèmes

En ce qui concerne le financement, il est important de mieux coordonner les initiatives et orienter les financements vers les zones classées prioritaires au regard de la situation de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Des efforts doivent être faits pour rendre plus facile l'acquittement de la contrepartie des bénéficiaires. Enfin, les décisions d'allocation budgétaire doivent être basées sur les priorités identifiées et exprimé lors de revues régionales par les Communautés rurales à travers les Plans Locaux d'Hydraulique et d'Assainissement.

Concernant l'accès à l'eau potable, il est recommandé d'améliorer la qualité des ouvrages en veillant aux coûts qui doivent être abordables également pour les ménages pauvres. Développer des programmes de remise à niveau des installations d'hydraulique rurale couplés à une professionnalisation de l'entretien et de la maintenance ainsi qu'une amélioration de la gestion de l'eau distribuée. Privilégier la réalisation d'adductions d'eau et surtout les orienter prioritairement dans les zones où les taux d'accès par puits modernes sont élevés. Valoriser les eaux de puits (ouvrage protégé, exhaure éolien ou solaire, traitement local de javellisation de l'eau) dans les zones où elle est de bonne qualité.

**Pour l'accès à l'assainissement** une volonté politique plus affirmée des pouvoirs publics pour le sous-secteur en allouant des ressources conséquentes à la hauteur des défis à relever. Les efforts à faire relèvent d'actions liées à (i) la promotion de l'assainissement semi-collectif dans les centres ruraux chefs lieux de CR et de programmes mixtes AEP / Assainissement, (ii) le développement des outils d'incitations des ménages à répondre à l'offre d'assainissement du PEPAM, (iii) la recherche et la diffusion de solutions techniques compatibles avec le contexte local d'implantation, (iv) le renforcement de l'éducation sanitaire, et (v) le plaidoyer fort et audible de la part de la société civile pour relayer plus efficacement l'expression des besoins des populations en termes d'assainissement.

L'implication des acteurs non étatiques est un maillon important du secteur. C'est pourquoi, il est nécessaire de renforcer la synergie dans les approches développées par les ONG qui doivent consolider leur organisation en renforçant les principes de bonne gouvernance pour davantage constituer une force de proposition crédible au niveau national et surtout auprès des partenaires internationaux. La coordination régionale pourra être renforcée à travers l'État par la création de plateformes régionales de l'eau et de l'assainissement.

Par rapport à la Réglementation du secteur, il est nécessaire d'opérationnaliser les textes réglementaires en à travers des mesures diverses, dont la plus urgente est l'opérationnalisation de la Loi sur le Service Public de l'eau et de l'Assainissement. Celle i devra être articulée avec les textes de la décentralisation.

Le **suivi évaluation du Livre Bleu du Sénégal** est une étape importante pour pérenniser les acquis. Il est proposé la mise en place d'un Comité National Livre Bleu (CNLB-Sen) qui regroupera les membres de l'actuel Comité de Pilotage, au besoin élargi à d'autres organisations de la société civile intervenant dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement (ex. ASCOSEN, World Vision, etc.). Dans un souci de facilité le fonctionnement, le CONGAD peut servir d'institution hôte du CNLB-Sen et en assurer le Secrétariat.

Pour suivre les progrès des indicateurs sont proposés relatives à l'accès global, aux zones spécifiques, à la gouvernance et à la durabilité des progrès. Le financement devra être basé sur un programme cohérent comprenant le suivi des indicateurs et des recommandations du Livre Bleu. Il est important de développer un plan de financement jusqu'en 2015 avec un ratio financement interne et Externe.

**TABLE DES MATIERES**

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	I
RESUME EXECUTIF .....	II
TABLE DES MATIERES .....	V
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES .....	VII
INTRODUCTION.....	8
<b>PARTIE I : CONTEXTE DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT AU SENEGAL .....</b>	<b>13</b>
1.1. Données socio-économiques.....	13
1.2. Ressources en eau et enjeux.....	14
1.3. Le contexte organisationnel et réglementaire du secteur de l'eau et de l'assainissement .....	17
1.3.1. Organisation du secteur .....	17
1.3.2. La participation de la société civile.....	19
1.3.3. Le cadre réglementaire du secteur de l'eau et de l'assainissement .....	20
1.3.4. Enjeux organisationnels et réglementaires .....	21
<b>PARTIE II : ANALYSE DES PROGRES VERS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>24</b>
2.1. Les progrès accomplis au niveau national.....	24
2.1.1. Le rappel des objectifs du PEPAM.....	24
2.1.2. Les progrès dans la mobilisation des ressources financières.....	25
2.2. Les progrès vers l'atteinte des objectifs du Millénaire pour l'eau potable et l'assainissement en milieu rural .....	27
2.2.1. Sous secteur de l'hydraulique rurale .....	27
2.2.2. Sous-secteur de l'assainissement rural.....	32
2.3. Les progrès vers l'atteinte des objectifs du Millénaire pour l'eau potable et l'assainissement en milieu urbain.....	33
2.3.1. Sous-secteur de l'hydraulique urbaine.....	33
2.3.2. Sous-secteur de l'assainissement urbain.....	34
<b>PARTIE III : PERCEPTION ET NIVEAU DE SATISFACTION DES USAGERS ET ACTEURS .....</b>	<b>36</b>
3.1. Synthèse des perceptions issues de l'évaluation des programmes de la SONES en zone périurbaine de l'agglomération de Dakar .....	36
3.1.1. Appréciation de l'efficacité des programmes d'accès à l'eau potable.....	36
3.1.2. Appréciation des procédures d'acquisition des branchements et leur exploitation .....	38
3.1.3. Les contraintes qui pèsent sur la desserte des quartiers précaires et ménages pauvres ..	38
3.1.4. Appréciation sur la qualité du service et de l'eau distribuée .....	39
3.1.5. Appréciation des tarifs de vente de l'eau aux branchements privés.....	39
3.1.6. Appréciation des tarifs de vente de l'eau aux bornes fontaines.....	40
3.1.7. Appréciation du mode de facturation des consommations d'eau .....	41
3.1.8. Mesures préconisées pour un accès à l'eau potable amélioré dans les quartiers périurbains défavorisés .....	41
3.2. Appréciation des ménages et usagers enquêtés dans le cadre de la présente étude en zones nord, centre et sud-est du pays .....	45
3.2.1. Approvisionnement en eau potable.....	45
3.2.2. Accès à un assainissement adéquat.....	48

3.3.	Perception des acteurs par rapport aux politiques en vigueur .....	51
3.3.1.	<i>Atelier regroupant les régions de Kaolack, Kaffrine, Fatick et Diourbel</i> .....	51
3.3.2.	<i>Atelier regroupant les régions de Thiès, Saint Louis, Louga et Matam</i> .....	52
3.3.3.	<i>Atelier regroupant les régions de Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Tambacounda et Kédougou</i> .....	53
PARTIE IV : ANALYSE DES IMPACTS DES REFORMES ET DU ROLE DES ACTEURS DANS LE PROCESSUS D'ATTEINTE DES OMD SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT.....		55
4.1.	Impacts des réformes du le secteur de l'eau et de l'assainissement .....	55
4.1.1.	<i>Bref historique de la gouvernance de l'eau et de l'assainissement avant 1996</i> .....	55
4.1.2.	<i>Impacts des réformes réalisées entre 1996 et 2005</i> .....	56
4.1.3.	<i>Contribution des réformes en cours</i> .....	57
4.2.	La contribution des acteurs non étatiques dans l'atteinte des OMD sur l'eau et l'assainissement .....	59
4.2.1.	<i>Les collectivités locales</i> .....	59
4.2.2.	<i>Les organisations de la société civile</i> .....	59
PARTIE V : BILAN ET PERSPECTIVES DU LIVRE BLEU DU SENEGAL .....		61
5.1.	Leçons apprises du Libre Bleu du Sénégal .....	61
5.2.	Recommandations d'actions pour améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement .....	65
5.3.	Suivi évaluation du Livre Bleu du Sénégal .....	69
5.3.1.	<i>Dispositif institutionnel</i> .....	69
5.3.2.	<i>Mécanismes de suivi-évaluation</i> .....	70
5.3.3.	<i>Financement du suivi évaluation du Livre Bleu</i> .....	71
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....		I
ANNEXES AU RAPPORT .....		II
Annexe 1 : Carte du réseau hydrographique Source : DGPRES, 2001 .....		II
Annexe 2 : Principales aquifères du Sénégal.....		III
Annexe 3 : La situation de l'accès par région.....		IV
Annexe 4 : « Plateforme d'harmonisation des ONG et des autres acteurs de la société civile ou le cadre unifié d'intervention de la société civile » .....		XXXVIII
Annexe 5 : Étude de réalisation du LIVRE BLEU Sénégal (Rapport Pays) .....		XL

## LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

### Figures

Figure 1 : Ventilation sectorielle du PIB en 2006 (Source : BafD/OCDE, 2008) .....	13
Figure 2 : Taux d'accès à l'eau potable (source PEPAM 2008).....	28
Figure 3 : Accès à l'eau potable en milieu rural (source PEPAM, 2008) .....	29
Figure 4 : Variation du taux de disponibilité des ouvrages au cours de l'année 2008 (source).....	30
Figure 5 : Niveau d'accès à l'eau potable suivant les types.....	31
Figure 6 : Comparaison des interventions pour l'accès à l'eau et l'assainissement (source : PEPAM 2008).....	32
Figure 7 : Source principale d'approvisionnement en eau de boisson des ménages enquêtés selon les localités (année 2009) .....	46
Figure 8 : Disponibilité d'un branchement dans la concession .....	46
Figure 9 : Type de branchement des enquêtés .....	47
Figure 10 : Appréciation du coût du branchement (toutes zones confondues).....	47
Figure 11 : Appréciation des impacts de l'accès au service d'eau sur leur ménage .....	47
Figure 12 : Niveau d'information des acteurs par rapport à l'assainissement .....	49
Figure 13 : Système d'évacuation des eaux usées des ménages enquêtés .....	50
Figure 14 : Niveau de satisfaction de l'hygiène et de l'assainissement liquide des ménages enquêtés par rapport il y a 10 ans.....	50
Figure 15 : Niveau de satisfaction de l'hygiène et de l'assainissement liquide des ménages enquêtés par rapport il y a 5 ans.....	51

### Tableaux

Tableau 1 : Objectifs nationaux pour l'eau et l'assainissement au Sénégal (source PEPAM) .....	24
Tableau 2 : Financement de l'eau potable et de l'assainissement.....	25
Tableau 3 : Financement de l'eau potable et assainissement en milieu rural .....	26
Tableau 4 : Financement de l'eau potable et assainissement en milieu urbain (source PEPAM).....	26
Tableau 5 : Taux d'accès à l'eau potable (source, PEPAM) .....	27
Tableau 6 : Évolution du taux d'accès a l'eau potable à l'échelle régionale (2000 à 2007) .....	29
Tableau 7 : Progrès réalisés dans le secteur de l'hydraulique urbaine .....	34
Tableau 8 : Taux d'accès à l'assainissement (source PEPAM).....	34
Tableau 9 : Tarification de l'eau pour les branchements domiciliaires (en vigueur depuis 2003) .....	40
Tableau 10 : Tarif de l'eau.....	40



## INTRODUCTION

### Présentation de l'origine de l'initiative livre bleu

La réalisation et la publication du Livre Bleu « L'Eau, la Vie et le Développement Humain », fait partie d'un processus global lancé à Johannesburg en septembre 2002 par le Secrétariat International de l'Eau (SIE) et ses partenaires en lien avec l'Assemblée Mondiale des Sages pour l'Eau et l'Engagement Citoyen pour le Droit à l'Eau adopté en mars 2003 à Kyoto en marge du 3ème Forum Mondial sur l'Eau. Le Livre Bleu se veut un rapport pays sur l'état des lieux, les défis majeurs à relever et les grands chantiers à engager pour améliorer l'accès à l'eau et l'assainissement dans une perspective d'équité et de durabilité.

Il dresse à partir des réalités locales le bilan de la situation du secteur de l'eau potable et de l'assainissement dans le pays concerné et traite particulièrement des inégalités d'accès, de l'implication des collectivités locales, des mécanismes de participation des usagers et citoyens à la prise de décisions et à la gestion de l'eau potable et de l'assainissement ainsi que des mécanismes et efficacité des financements du secteur.

Le Livre Bleu est un document élaboré par et pour les acteurs de la société civile et des autres acteurs du secteur de l'eau potable et de l'assainissement à l'échelle d'une région ou d'un pays. Il fournit une mesure indépendante des efforts vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement en matière d'eau et d'assainissement, et porte un regard critique sur les politiques et stratégies sectorielles. Le Livre Bleu se veut être une référence pour appuyer les changements institutionnels et l'avancement des réformes, et assurer à tous les citoyens un accès équitable et pérenne à l'eau potable et à l'assainissement, dans le but ultime de favoriser une meilleure gouvernance de l'eau potable et une optimisation des ressources financières. Le Mali, le Niger et le Burkina ont été les premiers pays où un Livre Bleu a été produit et diffusé.

Le Livre Bleu se veut donc un « dispositif de suivi-évaluation citoyen », qui mesure les progrès dans l'accès à l'eau et à l'assainissement, mais également la perception qu'ont les usagers eux-mêmes par rapport aux politiques en vigueur et à la qualité du service qui leur est fourni. Finalement, le Livre Bleu formule des recommandations précises permettant d'atteindre l'OMD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

### Contexte du Livre Bleu au Sénégal

L'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement représente l'une des grandes priorités du DRSP II (2006 – 2010) de la République du Sénégal. L'objectif du Gouvernement qui s'inscrit dans l'atteinte des OMD est de réduire avant 2015, la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable et aux services adéquats d'assainissement. Déjà en 2005, une évaluation sommaire du cheminement des pays vers l'échéance de 2015 fixée pour bon nombre des OMD révèle qu'il existe un écart important entre la situation actuelle et les objectifs à atteindre et qu'il faut réajuster les stratégies nationales pour prendre en compte l'intervention de tous les acteurs du développement local et national. Cette évaluation révèle que le Sénégal peut encore être présent au rendez-vous de 2015 avec le développement d'outils appropriés pour réaliser les OMD (réformes structurelles, adaptation du cadre institutionnel, organisationnel et financier). Mais, il faudra déployer des efforts substantiels notamment dans la gouvernance de l'eau et dans ses effets induits sur la mobilisation et la capitalisation des ressources humaines, techniques et financières pour l'eau et l'assainissement. C'est ainsi que le Gouvernement du Sénégal a élaboré le Programme Eau Potable Et assainissement du Millénaire (PEPAM), lancé en 2005 et dont la mise en œuvre devrait s'achever en 2015.

Malgré les résultats encourageants dans le domaine de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la revue annuelle 2007 du PEPAM a mis en évidence quelques difficultés sur (i) le déséquilibre régional dans l'accès, (ii) la qualité de l'eau (fluor, salinité), (iii) le faible niveau

de mobilisation de ressources financières, et (iv) Le manque de coordination et d'harmonisation des acteurs intervenants dans les secteurs.

Par ailleurs, l'évolution du cadre légal révèle que le Sénégal s'est résolument engagé dans le processus de la décentralisation. De plus, le pays dispose d'une société civile et d'un secteur privé dynamiques et entreprenants pouvant accompagner l'administration publique dans la réalisation de ces objectifs. L'un des récents rapports des Nations Unies indique d'ailleurs que pour 70%, les OMD seront réalisés à l'échelle locale dans un partenariat public- privé renforcé, montrant alors le rôle central et l'importance des collectivités locales. Ils subsistent toutefois quelques questionnements relatives aux à l'opérationnalisation des outils de gouvernance, financiers et techniques pour respecter cet échéancier de 2015.

C'est dans ce cadre que la société civile sénégalaise cherche à procéder d'une manière critique à l'analyse des projets et programmes (PEPAM, PELT, etc.) afin d'améliorer au profit des populations les politiques d'accès et de gestion de l'eau potable et de l'assainissement au Sénégal

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'initiative sénégalaise portant sur le processus du Livre Bleu qui fonctionnera comme une veille stratégique devant permettre au Sénégal d'atteindre les OMD (et au delà) dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Cette initiative, qui bénéficie du soutien du Secrétariat International de l'Eau, émane du CONGAD, du RADI, d'Eau Vive et du FSS. Elle a été mise en route en janvier 2008 à travers un atelier national de lancement du processus, qui a enregistré la participation des acteurs clefs du secteur de l'eau et de l'assainissement (OSC, État et Secteur privé) et la mise en place du Comité National de Pilotage.

Le Comité de Pilotage regroupe les membres suivants : CONGAD, RADI, CARITAS, ENDA TM, Eau Vive, AHDIS, Forum Social Sénégalais, Partenariat National de l'Eau (PNE) du Sénégal.

### Objectifs du Livre Bleu du Sénégal

Le document vise à :

- estimer et porter un regard sur la situation du secteur de l'eau et de l'assainissement (ressources en eau, desserte, conditions des usagers) ;
- mettre en évidence les dysfonctionnements ou inégalités d'accès aux services d'eau potable et d'assainissement ;
- analyser le rôle des acteurs locaux dans la planification, la mise en œuvre et la gestion du secteur sur le plan local, avec une attention particulière aux mécanismes de participation des citoyens et collectivités locales ;
- décrire le contexte politique, économique et social duquel dépendra la pérennité et l'efficacité des investissements et leur mise en œuvre dans les délais fixés ;
- collecter et analyser les informations sur les prévisions et l'utilisation des ressources pour avoir un impact structurant sur l'amélioration de l'accès et de la qualité, ainsi que sur le coût des prestations dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- évaluer la pertinence des indicateurs relativement à la perception des populations et à la satisfaction de leurs besoins ;
- recueillir et analyser les perceptions des populations relativement à l'accès à la qualité et aux coûts des services dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en tenant compte de la dimension genre ;

- relever les bonnes pratiques constatées et suggérer des pistes d'actions concrètes et applicables à court et moyen terme, soit au niveau de programmes, de mécanismes ou de réformes institutionnelles et politiques.

### Méthodologie de réalisation du livre bleu

- Recherches documents et Exploitation des résultats d'enquêtes antérieurs

Un travail documentaire a été réalisé avec la consultation des informations documentaires et des statistiques publiées par les directions nationales (hydrauliques, assainissement, collectivités locales), les programmes comme le PEPAM, les ONG, intervenant dans le domaine de l'eau et l'assainissement au Sénégal. Par ailleurs, il été consulté la base de données du REGEFOR, les rapports des revues régionales du PEPAM 2008 et 2009, etc.

- Enquêtes de terrain

Des enquêtes ont été conduites en zone périurbaine de Dakar et ensuite au niveau des zones cibles tels que Ndioum, Baba garage, Missirah, Kounkané et Kolda. Elles ont permis de refléter la spécificité de la problématique de l'accès aux services fournis dans le cadre d'un partenariat public/privé. Les enquêtes ont été réalisées sur la base de questionnaire destinées à collecter les informations auprès des ménages, et de guides d'entretien pour recueillir cette information auprès des acteurs ciblés. Ces outils complémentaires ont été administrés simultanément.

Sur le terrain, il a été utilisé une approche mixte combinant des techniques quantitatives et qualitatives

- Le volet quantitatif ayant consisté en la collecte auprès de ménages ciblés des informations quantitatives relatives à leur situation actuelle en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement (niveau de satisfaction, tendance des indicateurs, etc.) ;
- Le volet qualitatif consistant en des entretiens structurés auprès de certains acteurs ciblés sur le terrain. Ce volet a permis d'accroître de façon très significative le niveau d'information en apportant des éléments supplémentaires aux questions traitées par le volet quantitatif.

Un échantillon de 300 ménages, représentatif de la population cible a été interrogé dans les localités de Ndioum, Baba garage, Missirah, Kounkané et Kolda. Le choix des répondants ayant tenu compte de l'hétérogénéité des caractéristiques économiques et socio-démographiques des ménages dans les différentes localités ciblées, pendant la phase de collecte sur le terrain. Compte tenu du poids démographique de la commune de Kolda, il est apparu que la répartition proportionnelle affecte certaines localités, plus particulièrement les villages de Missirah et de Baba garage. Or la spécificité de l'étude requiert une représentativité suffisante de chaque localité dans l'échantillon (au moins 30 ménages). Pour ce faire nous avons choisi de limiter le nombre d'interviews à Kolda à 130 (au lieu de 218 initialement obtenu). Cet effectif devrait permettre d'une part, d'avoir des résultats de bonne qualité à Kolda, d'autre part, de rehausser l'effectif des personnes interrogées dans les autres localités de façon à les rendre plus robustes.

Dans chaque ménage, il a été interrogé le chef de ménage (qui peut être un homme ou une femme), ou son représentant. Un répondant sélectionné dans un ménage est interrogé une fois et une seule. La sélection des répondants, en milieu rural comme en milieu urbain, s'est fait selon la méthodologie des itinéraires.

Les agents enquêteurs rigoureusement recrutés, ont été formés à l'administration du questionnaire et une feuille de route leur a été remise pour le contrôle des opérations sur le terrain. A raison de 18 questionnaires par jour et par enquêteur, la collecte des données a duré 15 jours.

A la fin des opérations de terrain, les questionnaires ont été codifiés, saisis et contrôlés sous le logiciel CSPRO dans son module Data ENTRY, sous la supervision du statisticien. Le traitement statistique a consisté à l'apurement des données et la tabulation avec le logiciel SPSS 12.0 for Windows.

- Ateliers régionaux/national, et rencontres avec le comité de pilotage du livre Bleu

Le Livre Bleu a été réalisé suivant un processus participatif impliquant les membres du Comité de Pilotage et les acteurs nationaux et régionaux du secteur de l'eau et de l'assainissement. Plusieurs rencontres avec le Comité de Pilotage ont permis de s'accorder sur la démarche à suivre, de recueillir la bibliographie adéquate, et de recueillir les commentaires sur les documents provisoires.

Pour bien articuler l'analyse de la situation de l'accès à l'eau et à l'assainissement et les résultats des enquêtes qualitatives effectuées dans le cadre de l'étude et les conclusions tirées des ateliers régionaux, nous avons traité du progrès des taux d'accès à l'eau et à l'assainissement accomplis au niveau de chacune des régions du pays en adoptant le schéma du zonage retenu avec le Client.

Ce zonage est ainsi défini :

- Zone Nord : régions de Saint-Louis, Louga et Matam ;
- Zone centre : régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Fatick, Kaolack et Kaffrine ;
- Zone sud-est et sud : régions de Tambacounda, de Kédougou, de Kolda, de Sédhiou et de Ziguinchor.

Afin de promouvoir une dynamique participative d'élaboration et d'appropriation du Livre bleu par les principaux acteurs dans les secteurs de l'hydraulique et de l'assainissement, des ateliers régionaux de partage ont été organisés en Avril au Mai 2009. Ils se sont déroulés dans trois localités représentant des zones géographiques ci-dessus citées : Saint Louis, Kaolack, et Kolda.

### Contenu du Livre Bleu du Sénégal

Sur la base des résultats attendus, le présent document est structuré autour de six (05) parties principales :

La **première partie** traite du contexte national du secteur de l'eau et de l'assainissement. Il a été rappelé le cadre socio-économique de l'analyse, les disponibilités en ressources hydriques exploitables et les enjeux liés à l'accès. Cette partie retrace le contexte institutionnel et organisationnel ainsi que la réglementation existante dans le secteur

La **deuxième partie** traite de la situation du secteur de l'eau et de l'assainissement, en termes de desserte et de conditions dans lesquelles se trouvent les usagers. Il permet d'apprécier les progrès vers les OMD, et de mettre en exergue les dysfonctionnements ou inégalités d'accès aux services d'eau potable et d'assainissement ;

La **troisième partie** traite des perceptions et des niveaux de satisfaction des usagers enquêtés par rapport aux services de l'eau potable et de l'assainissement. Ces enquêtes qui ont été

conduites d'abord en zone périurbaine de Dakar et ensuite au niveau des zones cibles, ont permis de refléter la spécificité de la problématique de l'accès aux services fournis dans le cadre d'un partenariat public/privé.

La **quatrième partie** analyse les impacts des réformes dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Elle analyse aussi la contribution des acteurs locaux et de celle des organisations de la société civile dans l'atteinte aux OMD.

La **cinquième partie** porte sur les leçons apprises du Libre Bleu du Sénégal, suggère des pistes d'actions concrètes et applicables à court et moyen terme, soit au niveau de programmes, de mécanismes ou de réformes institutionnelles et politiques. Elle propose aussi des orientations pour le suivi évaluation des recommandations du Livre Bleu.

## PARTIE I : CONTEXTE DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT AU SENEGAL

Au Sénégal, comme dans la plupart des autres pays, le développement socio-économique est tributaire des ressources naturelles disponibles, dont bon nombre sont soumises à l'influence des conditions météorologiques et climatiques, hydrologiques et hydrogéochimiques. Aussi est-il indispensable de tirer pleinement parti de notre connaissance de ces conditions et de leur évolution pour mieux évaluer leurs impacts sur le secteur de l'eau et de l'assainissement.

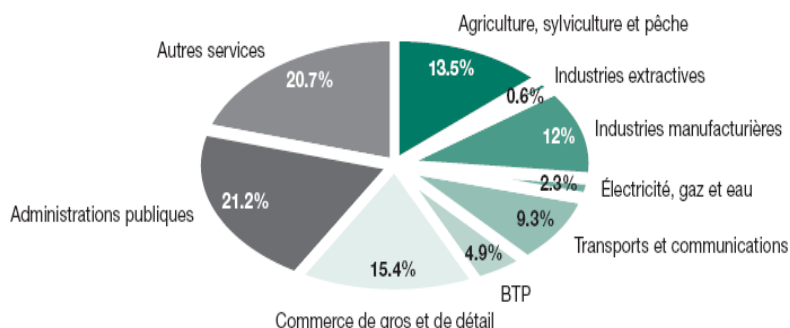
Cette partie présente succinctement le contexte économique et social du pays, les ressources en eau et le contexte institutionnel et réglementaire du secteur en question.

### 1.1. Données socio-économiques

Situé à l'extrémité ouest du continent africain, le Sénégal a une superficie totale du pays est de 196 720 km<sup>2</sup>. Sur le plan administratif, le pays est divisé en 14 régions et 45 départements qui sont subdivisés en Arrondissements, communes, communautés rurales et villages. La population sénégalaise a évolué de manière notable passant de 5.3 million d'habitants en 1975 à 11.1 millions en 2003, soit un taux de croissance de 2.9% par an. Cette population pourrait atteindre 14.5 millions d'habitants en 2015 avec un taux de croissance démographique annuel de 2.5% (période 1999-2015). La population est concentrée à plus de 80% le long d'une bande côtière de moins de 200 km de large. La densité moyenne est de 50 habitants/km<sup>2</sup> et décroît d'Ouest en Est. La moitié de la population habite le bassin arachidier polarisé par l'agglomération de Dakar qui, elle-même, compte plus d'un sénégalais sur quatre. L'est du pays est très peu peuplé, surtout dans sa partie sud qui a le meilleur potentiel agricole. La population rurale représente 51% de la population totale.

Depuis la fin des années 1970, la mise en œuvre des politiques de stabilisation, suivie des premiers programmes d'ajustement structurel ont contribué à améliorer le cadre macro-économique sénégalais. A la suite de la dévaluation du franc CFA en janvier 1994, l'économie sénégalaise a renoué avec la croissance, le PIB réel ayant crû de 2,9% en 1994 et de plus de 5% par an en moyenne entre 1995 et 2001. Cependant, les perspectives économiques à partir de 2003 montrent une baisse du taux de croissance. Le PIB est tombé à 2.1 pour cent en 2006 et à 2.8 pour cent en 2007, contre 5.3 pour cent en 2005 et une moyenne de 4.4 pour cent sur la période 1996-2006 . La croissance du PIB a été tirée par le secteur tertiaire, largement dominé par l'informel et l'administration (fig. 1) avec, respectivement, une croissance de 3.5 pour cent et 6.7 pour cent en 2006, et de 6.5 pour cent et 3.1 pour cent en 2007. On remarque que l'eau représente une infime partie du PIB (moins de 3%).

Figure 1 : Ventilation sectorielle du PIB en 2006 (Source : BAfD/OCDE, 2008)



Source : Estimation des auteurs sur la base des données de la Direction de la prévision et des études économiques.

Plusieurs facteurs expliquent la baisse du taux de croissance. D'abord, la crise à laquelle a été confrontée ICS (Industries chimiques du Sénégal), la plus grande compagnie de production de phosphates, n'a pas été jugulée. Ensuite, la hausse des prix des produits pétroliers s'est maintenue, voire aggravée, affectant les subventions publiques, le niveau des prix et le déficit

budgétaire. À quoi s'ajoutent la mauvaise pluviosité et la médiocre organisation de la commercialisation de l'arachide.

Au regard des évolutions comparées de la population et du développement, l'on note :

- Une croît démographique encore plus élevé qui aura nécessairement des conséquences sur les besoins en et assainissement;
- Une occupation de l'espace national encore marquée par des déséquilibres régionaux importants nécessitant une allocation en eau potable conséquentes pour les zones fortement sollicités en eau, mais aussi la mise en place d'un maillage planifié permettant aux zones excentré d'en bénéficier ;
- Des migrations internes intenses entraînant une dévitalisation des campagnes et alimentant une urbanisation accélérée non liée à une industrialisation et un développement conséquents posant ainsi le problème de la gestion de la demande en eau et assainissement;
- Une économie rurale pauvre et un chômage élevé dans un espace urbain désarticulé causant un problème sur l'accès à l'eau et assainissement à un cout raisonnable ;
- Un environnement en constante dégradation du fait des multiples sollicitations humaines jouant sur la mobilisation des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans le secteur.

## 1.2. Ressources en eau et enjeux

Le potentiel en ressources en eau du Sénégal (eaux de surface et souterraines) est important. En effet, la disponibilité en ressources en eau renouvelables est aujourd'hui évaluée à environ 4747 m<sup>3</sup>/habitant/an, largement au-dessus de la valeur de référence de pénurie d'eau égale à 1000 m<sup>3</sup>/habitant/an. Le potentiel est réparti en fonction des principales sources d'eau.

### Aperçu des ressources en eaux de surface (figure en annexe 1)

Le territoire du Sénégal est drainé par les bassins hydrographiques (bassins versants) ci-dessous :

Le bassin hydrographique du fleuve Sénégal avec une superficie totale du bassin versant de 220 000km<sup>2</sup> dont 60.000 km<sup>2</sup> situé dans le territoire du Sénégal. Les ressources en eau du fleuve Sénégal (les plus importantes en eau de surface) proviennent essentiellement des trois affluents que sont le Bafing, le Bakoye et le Falémé. Le régime hydrologique du fleuve se caractérise par une saison de hautes eaux de juillet à octobre et une de basses eaux de décembre à début juin. Le volume moyen annuel écoulé est estimé à 20,4 milliards de m<sup>3</sup> à la station de Bakel ;

Le bassin hydrographique du fleuve Gambie, d'une superficie totale de 77054 km<sup>2</sup> dont 54 631km<sup>2</sup> en territoire Sénégalais. Le régime hydrologique est identique à celui du fleuve Sénégal, avec un volume moyen annuel écoulé estimé à 3,44 milliards de M<sup>3</sup> à la station de Wassadou ;

Le bassin hydrographique du fleuve Casamance, avec une superficie de 20. 150 km<sup>2</sup>, totalement en territoire Sénégalais. Le réseau hydrographique complexe du cours d'eau, présente la particularité de la remonté de l'onde de la marée le long du lit du fleuve sur environ 200km à l'intérieur des terres. Le volume moyen annuel écoulé est estimé à 46,4 millions de m<sup>3</sup> à la station de Kolda ;

Le bassin hydrographique du cours d'eau de la Kayanga (Anambé) avec une superficie du bassin versant de 2870km<sup>2</sup> au Sénégal. Le volume moyen annuel écoulé au site du barrage de l'Anambé est estimé à environ 102 millions de m<sup>3</sup>.

En plus de ces cours d'eau pérennes, il convient de prendre en compte les cours d'eau aux écoulements non pérennes et qui concernent les petites rivières côtières coulant d'ouest en est entre Dakar et Joal Fadiouth.

#### Aperçu des ressources en eaux souterraines

Deux grands ensembles géologiques et structuraux se distinguent ; il s'agit (i) du bassin sédimentaire sénégal-mauritanien avec ses aquifères vastes généralisés de type intergranulaire (on y distingue trois groupes de nappes) et du socle ancien (ii) avec ses aquifères discontinus à semi-continus de fissures. La figure en annexe 2 présente la localisation des différents aquifères du Sénégal. Les différentes nappes se présentent ainsi qu'il suit :

**Les nappes superficielles :** Elles regroupent les formations sableuses, sablo-argileuses et gréseuses du Quaternaire, du Continental Terminal et de l'Oligo-miocène. Les réserves sont estimées entre 50 et 75 milliards de m<sup>3</sup> et le renouvellement de l'ordre de 5 milliards de m<sup>3</sup>/an en année de pluviométrie moyenne.

**Les nappes semi-profondes :** Elles sont constituées des formations calcaires du Paléocène et de l'Eocène. Les réserves sont évaluées à 10 milliards de m<sup>3</sup> dans les zones de bonne perméabilité et de faible extension (Panneaux calcaires de Sébikotane, Pout-Mbour, calcaires lutétiens de Bambey-Louga, alluvions du fleuve).

**La nappe profonde du maestrichtien :** L'aquifère maestrichtien couvre les 4/5 du territoire. Il est essentiellement constitué de sables et de grès. Ses réserves sont estimées entre 300 et 400 milliards de m<sup>3</sup> et ses potentialités renouvelables à plus de 0,2 milliards de m<sup>3</sup>/an. Il s'agit de l'aquifère le plus exploité par des forages atteignant en certains endroits plus de 400 m avec des débits variant entre 100 et 250 m<sup>3</sup>/h.

**La nappe de la zone du socle :** Le socle est situé dans la partie est du pays dans la région de Tambacounda. Cette nappe est captée par des forages marteau fond de trou dont la profondeur moyenne est de 50mètres. Ces ressources sont difficilement mobilisables du fait de leur discontinuité et de la compacité du réservoir, elles sont très peu maîtrisées. Les réserves renouvelables peuvent être estimées à 500.000 m<sup>3</sup>/j mais les débits mobilisables ne dépassent pas 50.000m<sup>3</sup>/j.

#### Les enjeux des ressources en eau

- Enjeux de la quantité

Tous les secteurs reposant sur la disponibilité des ressources en eau sont aujourd'hui fortement pénalisés par la diminution des précipitations et par ses conséquences sur les ressources en eau. L'hydraulicité du fleuve Sénégal a beaucoup diminué depuis 25 ans. Ainsi, la lame d'eau annuelle écoulée au niveau du fleuve Sénégal à la station de Bakel a atteint 42 milliards de m<sup>3</sup> en 1924, mais n'était que de 6,5 milliards de m<sup>3</sup> en 1983, 1984 et 1987. De 1972 à 1995, il a été de 12,8 milliards de m<sup>3</sup>, soit une réduction de moitié de la lame d'eau moyenne écoulée.

La péjoration climatique de ces dernières années combinées à la surexploitation (à l'ouest du pays) a engendré par endroits la baisse des nappes phréatiques (de 20 à 25 m en 25 ans au horst de Ndiass) et l'intrusion saline notamment dans les basses vallées du Sine Saloum et au niveau des deltas de la Casamance et du fleuve Sénégal. On assiste également à la surexploitation de certaines nappes par des prélèvements qui dépassent les capacités de renouvellement (nappes des sables quaternaires du Cap Vert et des calcaires paléocènes de



Sébikhotane). La recharge de la nappe est rendu d'autant plus difficile que l'urbanisation incontrôlée des grands centres urbains (tel que Dakar) a diminué les surfaces d'infiltration des eaux et de recharge des nappes. Cette situation traduit la détérioration des systèmes aquifères et des écosystèmes naturels. Au centre du pays, sous alimenté par les précipitations, les aquifères sont profondément déprimés et la désertification progresse dans les zones les plus défavorisées.

- Enjeux de la qualité

La qualité des eaux superficielles connaît elle aussi une forte altération due à la pollution chimique résultante des produits utilisés dans l'agriculture et notamment les pesticides et les engrais. Ces problèmes sont sensibles dans des régions comme le Delta du fleuve Sénégal, la presqu'île du Cap-Vert, les zones de Mbour et de Fatick, la zone comprise entre Vélingara et Tambacounda.

La pollution d'origine anthropique des nappes est essentiellement due aux activités agricoles, industrielles et à l'occupation anarchique de l'espace. Les paramètres révélateurs de cette pollution sont la présence de nitrates et de micropolluants organiques et la pollution bactériologique. La pollution des nappes par les nitrates dans la zone du Cap Vert est importante notamment au niveau de la décharge de Mbeubeuss mais aussi niveau des nappes affleurantes situées dans les bidonvilles de l'agglomération de Dakar (Dalifor, Médina Gounass) dans la proche banlieue de Dakar.

Dans certains endroits du pays, la pollution des nappes est fossile du fait de la nature de la roche magasin ou de phénomènes naturelles (tectonique, marin etc.). On observe des concentrations excessives de fluor (valeurs dépassant généralement 2 mg/l pour les aquifères du système intermédiaire et profond dans les régions de Louga, Diourbel et Kaolack) ou de fer (cas de la nappe des sables quaternaires du littoral avec des teneurs supérieures à 5 mg par litre).

- Enjeux de l'accès dans les zones défavorisées

La situation de l'accès à l'eau est très critique dans les quartiers péri urbains de l'agglomération dakaroise (Pikine Guinawray, Thiaroye, Grand Yoff, etc.) . A cause des lotissements irréguliers, il existe peu d'efforts de mise en place d'un système d'AEP planifié. Par ailleurs, ce sont des zones qui concentrent la majorité des populations pauvres de Dakar qui n'ont pas toujours les moyens de se payer un branchement particulier. Le fait qu'un quartier doive être loti pour être éligible aux branchements sociaux exclut de fait les populations des quartiers dits spontanés, dont le statut économique et social est pourtant des plus précaires. Pour ces quartiers, la réponse technique de la SONES est l'installation de bornes-fontaines, qui certes offrent aux usagers un accès "raisonnable" à l'eau potable, mais à un coût très élevé.

Le système de tarification n'est pas approprié à la structure et à la taille des ménages pauvres. Pour lesquelles il entraîne une augmentation des prix pour les familles nombreuses. En effet, les tranches tarifaires appliquées par la SDE qui consiste à augmenter le prix du m<sup>3</sup> à partir d'une consommation supérieure à 20m<sup>3</sup> (tranche sociale), pénalise de fait les familles nombreuses.

- Enjeux de la mobilisation

Les volumes d'eau réellement mobilisés annuellement sont actuellement estimés à moins de 10% des réserves posant ainsi un grave problème d'accès pour certaines populations. Le potentiel en ressources en eau du Sénégal (eaux de surface et eaux souterraines) est considérable mais se pose toutefois le problème de la disponibilité due aux énormes coûts de mobilisation et de distribution des ressources en eau souterraine et de surface. Les eaux de

surface ne peuvent être mobilisées que par la réalisation d'ouvrages hydrauliques (barrage, canal ou conduite) et la mise à disposition de machines (groupes motopompes ou électropompes) mais les coûts restent souvent inaccessibles. La mobilisation des eaux souterraines nécessite la réalisation d'ouvrages de production. Dans les régions où les nappes superficielles existent, les coûts de mobilisation sont moins élevés et l'accès à l'eau est plus facile.

Dans les régions où la seule alternative reste la nappe profonde (le Maastrichtien), les coûts de mobilisation sont très élevés, surtout du fait des grandes profondeurs à atteindre pour accéder à l'eau. A titre d'exemple, le coût moyen des forages profonds (>150 m) observé sur 9 marchés d'entreprises passés entre 1998 et 2003 est en moyenne de 51.000.000 FCFA, pour un coût spécifique de 175.000 FCA/ml hors mobilisation d'atelier. Au niveau des bassins de rétention, il a été relevé aussi le coût élevé des aménagements (1 à 3 millions de FCFA) qui ne sont pas à la portée des communautés et collectivités locales. En outre, la faiblesse des ressources financières allouées au programme constitue une sérieuse contrainte.

La zone dite « de socle » située dans la partie sud-est du Sénégal oriental correspondant aux départements de Bakel, de Kédougou et le sud-est du département de Matam, est caractérisée par une rareté des nappes d'eau douce qui y sont présentes sous forme de lentilles. Les captages de telles nappes sont souvent aléatoires et les productions assez faibles et limitées dans le temps. Les ouvrages qui y sont réalisés (Marteau Fond de Trou) sont de faible débit, et ne peuvent être équipés que de pompes manuelles.

- Enjeu sur les CC et risques naturelles

Au Sénégal, le changement climatique est susceptible d'imposer des contraintes supplémentaires sur la disponibilité et l'accessibilité de l'eau.

Les sécheresses ont eu pour conséquences un abaissement progressif du niveau de la nappe statique, notamment pour les nappes superficielles dont la recharge est tributaire de la pluviométrie. Par ailleurs, l'effet conjugué de l'élévation du niveau marin et de l'évapotranspiration expose les eaux douces à la salinisation rendant ainsi une partie des eaux superficielles et souterraines impropres pour de nombreux usages.

Les inondations contribuent à la pollution des sources d'eau potable avec l'absence constatée de systèmes d'assainissement dans les zones rurales et péri urbaines. Cette situation engendre le plus souvent la recrudescence des maladies d'origine hydrique comme le choléra, la typhoïde et la dysenterie.

### 1.3. Le contexte organisationnel et réglementaire du secteur de l'eau et de l'assainissement

#### 1.3.1. Organisation du secteur

##### Secteur de l'eau potable

**En milieu urbain**, le sous-secteur de l'hydraulique est organisé autour de : (i) le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique et de l'Assainissement qui exerce la tutelle du sous-secteur pour le compte de l'État à travers la Direction de l'hydraulique; (ii) le Ministère de l'Économie et des Finances, qui assure la maîtrise d'ouvrage des programmes et projets d'hydraulique et d'assainissement financés par l'État, en recherche les financements, et gère le service de la dette ; (iii) le Conseil Supérieur de l'Eau, placé sous l'autorité du Premier Ministre, et qui statue sur les orientations générales du secteur et décide des grandes options d'aménagement et de gestion des ressources en eau ; (iv) la SONES, établissement public concessionnaire du patrimoine hydraulique en milieu urbain; (v) la SDE, société privée qui gère le service de l'hydraulique urbaine selon un contrat d'affermage d'une durée de 10 ans ; et (vi) le

Comité Technique de l'Eau, chargé d'étudier pour le compte et à la demande du Conseil Supérieur toutes questions relatives à la gestion de l'eau.

**En milieu rural**, le sous-secteur de l'hydraulique est organisé autour des entités suivantes:

Les services centraux du Ministère chargé de Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique et de l'Assainissement, qui comprennent : (i) la Direction de l'hydraulique (DHY); (ii) la Direction de l'exploitation et de la maintenance (DEM) et (iii) la Direction de la gestion et de la planification des ressources en eau (DGPRE).

Les services déconcentrés du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique et de l'Assainissement, dont la DEM assure la tutelle depuis le début de l'année 2004 et qui comprennent : (i) dix (10) Divisions régionales de l'hydraulique (DRH); (ii) quinze (15) Brigades des puits et forages (BPF), chargées du suivi de l'exploitation et de la maintenance des forages; (iii) trois (3) Subdivisions régionales de maintenance (SRM), structures de maintenance lourde et de formation de conducteurs de forage; et (iv) quatre (4) Brigades hydrologiques (BHY), chargées du suivi des eaux de surface pour le compte de la DGPRE qui en assure la tutelle.

Les organisations d'usagers de forages qui prennent la forme soit de (i) Comité de gestion de forage, soit (ii) d'associations d'usagers de forage (ASUFOR). On dénombre près de 700 comités de gestion, soit 70% des organisations, qui restent pour la plupart des structures largement informelles.

Les 320 communautés rurales qui découpent le territoire sénégalais sont des acteurs de plus en plus actifs de l'hydraulique rurale, notamment à travers les projets d'appui à la décentralisation et au développement local.

Le secteur privé formel national est activement présent depuis une trentaine d'années à tous les stades d'exécution des projets d'hydraulique rurale, que ce soit au niveau des entreprises (forages, génie-civil, matériel d'exhaure, électrification, maintenance) ou des bureaux d'études (études, contrôles, animation-sensibilisation, formation).

### Secteur de l'assainissement

**En milieu urbain**, le sous-secteur de l'assainissement est organisé autour des acteurs suivants: (i) le Ministère de la Santé, de la Prévention et de l'Hygiène publique et le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique et de l'Assainissement, en charge de la préparation et de la mise en œuvre de la politique définie par le Gouvernement dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement ; (ii) le Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan qui assure la maîtrise d'ouvrage des programmes et projets d'hydraulique et d'assainissement financés par l'État, en recherche les financements, et gère le service de la dette ; (iii) la Direction de l'assainissement (DAS), chargée de définir les stratégies et les politiques sectorielles et tarifaires, d'identifier et exécuter des programmes d'assainissement, de réaliser et contrôler les programmes d'assainissement; et (iv) l'Office national de l'assainissement du Sénégal (ONAS), établissement public à caractère industriel et commercial, chargé de la collecte, du traitement, de la valorisation et de l'évacuation en zone urbaine et périurbaine tant des eaux usées que des eaux pluviales. Il convient toutefois de noter que d'autres départements ministériels ont des missions en relation directe ou indirecte avec l'assainissement, notamment e ce qui concerne les secteurs de la santé, de l'environnement ou de l'éducation.

**En milieu rural**, le sous-secteur de l'assainissement est organisé autour des acteurs suivants:

le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique et de l'Assainissement MUHHA, et plus particulièrement la (DAS), chargée des prérogatives ci-dessus énoncées en milieu rural. Le MUHHA a démarré un processus de mise en place de services déconcentrés par la création des Divisions régionales de l'assainissement qui seront sous tutelle de la DAS.

Les Communautés rurales sont dotées de compétences dans le domaine de l'environnement qui sont en relation avec l'assainissement comme (i) l'élaboration de plans communaux d'action pour l'environnement et; (ii) la gestion des déchets, la lutte contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances. L'intervention des collectivités locales dans le secteur de l'assainissement se fait à travers des projets, en coopération décentralisée, en collaboration avec les ONG ou les services de l'État.

Les organisations communautaires de base (OCB) sont des relais communautaires efficaces pour l'animation et la sensibilisation des populations permettant (i) de développer un programme approprié d'éducation en matière de santé et d'hygiène, (ii) de servir de liaison entre les responsables du projet et la communauté, (iii) de motiver la communauté à participer, (iv) d'expliquer les choix technologiques et (iv) de développer des mécanismes de financement appropriés en relation avec les responsables du projet.

Les ONG ont un rôle important dans le secteur de l'assainissement rural. Elles sont près de vingt (20) à intervenir dans le domaine de l'assainissement. Leurs activités concernent principalement les services d'appui, notamment pour le renforcement des capacités, mais peuvent également inclure des réalisations physiques à travers la conception et l'exécution de projets, ainsi que l'appui financier.

Le secteur privé national regroupe les bureaux d'études, les entreprises de travaux et services et les artisans. En milieu rural, ce sont principalement les artisans (notamment dans la maçonnerie) qui interviennent dans la construction et participent à la réalisation d'ouvrages d'assainissement individuels (latrines, puisards, fosses septiques, bac à laver, etc.).

### **1.3.2. La participation de la société civile**

#### Les ONG

Le Sénégal compte une grande diversité d'organisations de la société civile intervenant directement ou indirectement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Les **ONG** participent, en appui à l'État, au financement de l'eau et de l'assainissement. Elles assistent les collectivités locales bénéficiaires des réalisations dans la gestion de ces ouvrages pendant un certain temps qui varie suivant les ONG. Et la gestion à long terme des ouvrages est assurée par les CL. Au plan institutionnel, les ONG interviennent dans le cadre d'un protocole d'accord avec leur Ministère de tutelle en l'occurrence le Ministère chargé du Développement Social. Au plan opérationnel, elles mettent en œuvre elles-mêmes leurs projets, avec une logique d'intervention qui privilégie la participation et l'accompagnement des bénéficiaires.

#### Les plateformes d'acteurs

La **revue conjointe du PEPAM** a pour objectif de procéder à une analyse critique et participative des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du document de stratégie de réduction de la pauvreté phase 2 (DSRP) et vers la réalisation des objectifs pour le développement (OMD) dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en milieu rural et urbain. Elle regroupe tous les acteurs intéressés par les secteurs (gouvernements, députés, réseaux, organisations de la société civile, partenaires au développement, etc.). Des **comités de suivi des partenaires au développement** a été institué notamment :

- Le groupe de bailleurs de fonds pour l'hydraulique rural et l'assainissement rural avec le Royaume de Belgique comme coordonnateur, la Banque Mondiale (WSP) assurant le Secrétariat ;
- Le groupe de bailleurs de fonds pour l'hydraulique urbaine et l'assainissement urbain avec l'Agence Française pour le Développement comme coordonnateur, la Banque Mondiale assurant le Secrétariat ;

**Les plateformes des ONG** : Le Conseil des ONG d'Appui au Développement (CONGAD), créé en 1982, compte 174 ONG nationales et internationales membres qui interviennent dans tous les domaines du développement. L'organisation ne réalise pas d'ouvrages hydrauliques ou d'assainissement directement, mais soutien l'action des ONG dans ce sens. Le Programme Eau et Assainissement pour le Millénaire (PEPAM) constitue son point d'entrée. Une convention a été signée avec cette structure pour asseoir un partenariat efficient entre les ONG membres du CONGAD et le PEPAM.

**Les associations d'usagers** : Au niveau national (associations de consommateurs) il ya l'association de défense des usagers de l'eau, de l'électricité, des télécommunications et des services (ADEETELS) qui plaide pour la révision totale des textes qui régissent la régulation du secteur Eau, la reconnaissance et la formalisation de la fonction d'intermédiation des associations de consommateurs, et la prise de sanctions, au besoin, contre les opérateurs des services publics de l'eau et de l'électricité. L'ADEETELS siège au comité de pilotage du PEPAM avec l'Association des Consommateurs du Sénégal (ASCOSSEN).

**Au niveau de la région, l'ARD** se présente comme l'espace d'intégration des actions des différents acteurs dans les domaines de l'eau et l'assainissement. A travers son rôle de coordination et d'harmonisation des interventions (programmes et projets) au niveau local et sur la base du répertoire des projets et programmes qu'elle a établi dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, l'ARD assure la cohérence des interventions des différents acteurs avec les politiques au niveau national et les PLD. Dans la région de Kolda un cadre de concertation entre les différents acteurs est en train d'être mis en place pour une meilleure efficacité des interventions, avec un comité de pilotage qui sera composé du Gouverneur de la région, de l'ARD et de quelques ONG.

**La cellule régionale du CONGAD** est aussi en train de jouer le rôle de plateforme pour les organisations de la société civile afin de mieux coordonner les activités des différentes ONG. Cette plateforme servira de cadre pour un meilleur plaidoyer pour l'accès à l'eau et à l'assainissement.

**Les revues régionales du PEPAM** existent mais leur rôle se limite encore à alimenter les bases de données créées au niveau national.

**L'Union de Solidarité des Associations d'Usagers de Forages du Bassin Arachidier (USABA)** est une organisation faitière regroupant 53 Associations d'Usagers de Forages de quatre (4) régions administratives du Sénégal (Kaolack, Kafrine, Diourbel et Fatick). Cette structure a été mise en place en décembre 2007 avec l'appui du Projet d'Amélioration des Points d'Eau du Bassin Arachidier (PARPEBA) financé par la Coopération Technique Belge (CTB). L'USABA a principalement un rôle de :

- défense des intérêts et porter la voix de ses membres auprès des autorités et sociétés (négociation de taux d'intérêts préférentiels avec les institutions de micro finances, coût et qualité des interventions techniques sur les équipements d'exhaure, exonération fiscale, qualité de l'eau, extension des réseaux d'eau vers d'autres villages, etc.)
- interface entre les ASUFOR membres et les partenaires, de représentant des ASUFOR aux instances de décision, et de facilitation de l'accès aux équipements.

### **1.3.3. Le cadre réglementaire du secteur de l'eau et de l'assainissement**

La réglementation de l'eau au Sénégal est riche de près de 17 textes de Lois, 30 Décrets, de 27 Arrêtés ministériel, interministériel, primatorial ou autre, et de 11 Circulaires recensés lors des études sur les aspects institutionnels et juridiques de la GIRE au Sénégal. L'annexe fournit toute la panoplie de règlements existant dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement Nous mettons en exergue ici les principaux textes réglementaires du secteur de l'eau potable et de l'assainissement.

Le **Code de l'eau** (Loi n°81-13 du 4 mars 1981) détermine les régimes d'utilisation des eaux et organise la préservation et la protection qualitative de la ressource en eau. Il contient en particulier les dispositions sur la domanialité des ressources en eau réaffirmée, la mise en exploitation des ressources hydrauliques soumise à autorisation administrative préalable et à contrôle, l'usage de l'eau soumis au paiement d'une redevance de prélèvement, la délivrance de concessions de service public fondées sur l'utilisation des eaux. C'est en 1998 que les premiers textes d'application du Code de l'Eau ont été promulgués.

La **Loi sur le Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement** (Loi 2008-59 du 24/09/2008) organise le service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif en milieu urbain et rural. Dans les centres concédés, elle prolonge, élargit et approfondit l'organisation de ce service initiée par la loi n°95-10 du 7 avril 1995 organisant le service public de l'hydraulique urbaine et autorisant la création de la Société Nationale des Eaux du Sénégal. Dans les centres non concédés, elle permet d'institutionnaliser les principes de délégation de gestion et de contractualisation testés avec succès entre 1996 et 2004 dans le cadre de la réforme de la gestion des forages ruraux motorisés.

La Loi n° 83-71 du 05 juillet 1983 portant **Code de l'Hygiène** établit les règles sanitaires des distributions publiques d'eau et des installations d'eaux : ouvrages de distribution, réservoirs, puits et sources, citernes publiques et particulières. Le code ne fixe pas de normes de potabilité de l'eau. Les dispositions du Code de l'Hygiène sont complétées par les articles 8 à 12 du Décret n°98-555 du 25 juin 1998 qui visent le contrôle de la qualité des eaux et le contrôle de la potabilité des eaux de distribution publique

La mise en place du **Code de l'assainissement** (en cours de promulgation) fournira l'outil réglementaire spécifique nécessaire au pilotage sectoriel et permettra l'introduction du principe pollueur-payeur dans le dispositif législatif pour une gestion satisfaisante des ouvrages prévus dans le cadre du projet de dépollution de la baie de Hann. Le Code permettra de remédier, non à une vacuité juridique, mais une plutôt de systématiser des dispositions dispersées entre les différents codes qui traitaient jusque là de l'assainissement : code de l'eau, code de l'hygiène, code de l'environnement, code de l'urbanisme, code de la construction. Par ailleurs la mise en œuvre des dispositions du code permettra également de faire respecter les normes relatives aux déversements, écoulements, dépôts, jets, enfouissements et immersions directs ou indirects de déchets liquides, d'origines domestique, hospitalière et industrielle. L'application des dispositions du Code de l'assainissement offrira également une opportunité pour non seulement faciliter le contrôle de conformité en matière d'assainissement individuel mais aussi contribuera à l'amélioration du système d'information particulièrement en milieu urbain en permettant de capter les données relatives aux promoteurs privés individuels qui constituent une poignée non négligeable dans le portefeuille des ménages desservis. Enfin le présent Code clarifie le cadre juridique de l'assainissement des eaux pluviales entre l'ONAS, les collectivités locales et l'État. Le code de l'assainissement devrait être officialisé au plus tard en fin septembre 2009.

#### **1.3.4. Enjeux organisationnels et réglementaires**

**Renforcer la coordination régionale :** Malgré les initiatives louables de décentralisation, il n'existe pas à proprement parler de cadre de concertation harmonisé et formalisé pour chaque région. L'État doit jouer ce rôle en créant une grande plateforme régionale qui devra réunir toutes les parties prenantes intervenant dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement (services déconcentrés, ARD, collectivités locales, société civile, ONG, usagers, secteur privé). Mais la difficulté réside dans le choix de l'acteur institutionnel idéal qui doit jouer le rôle d'animateur de cette plateforme régionale.

L'ARD en tant qu'instrument au service des collectivités locales de la région et en tant qu'agence d'exécution du Programme National de Développement Local (PNDL) qui comporte un important volet de financement d'ouvrages hydrauliques risque d'être juge et partie ; le service régional de l'hydraulique ne prend pas en charge l'assainissement ; le service régional

de la planification chargé du suivi des OMD au niveau régional ou le CONGAD pourraient jouer le rôle d'animateur à condition que leurs capacités soient renforcées. Dans ces cadres de concertation la dimension Gestion Intégrés des Ressources en Eau (GIRE) mérité d'être mieux prise en compte.

**Promouvoir la synergie dans les approchées développées par les ONG :** Il est nécessaire d'améliorer et de renforcer la coordination entre acteurs, de l'intervention de la petite ONG au programme de l'organisme internationale et passant par la multitude d'autres acteurs publics et privés dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement. Pour à terme identifier et cartographier toutes les actions, projets et programmes de tous les acteurs afin de les comptabiliser dans la progression des taux et dans l'effort commun par rapport aux OMD. L'implication des organisations de la société civile souffrent de nombreuses difficultés et contraintes qui impactent négativement sur l'efficacité des actions. En effet, il est noté que :

- le Ministère chargé de l'Hydraulique n'est généralement pas consulté pour donner un avis sur le contenu des protocoles de coopération des ONG ;
- la très grande autonomie octroyée aux ONG rend parfois difficile la mise en cohérence des approches et la coordination des activités sur le terrain, l'inventaire et d'évaluation du patrimoine hydraulique mis en place par celles-ci. La cellule régionale du CONGAD tente de jouer le rôle de plateforme pour les organisations de la société civile afin de mieux coordonner les activités des différentes ONG, malheureusement il n'est pas toujours facile de regrouper des structures qui tout en partageant le même objectif, ont des approches différentes et partagent peu leurs expériences.

Les OSC gagneraient à consolider leur organisation en renforçant les principes de bonne gouvernance pour davantage constituer une force de proposition crédible au niveau national et surtout auprès des partenaires internationaux dont le soutien financier et technique s'avère capital eu égard à l'insuffisance des moyens. Aussi, une plus grande synergie des OSC du secteur devrait elle être de rigueur pour leur donner davantage de force de plaidoyer et de moyen d'exercer un lobbying pour l'accès à tous à l'AEPHA en tant que droit citoyen. La presse devrait jouer un rôle d'accompagnateur alerte de ce processus en inscrivant son action dans la durée.

**Renforcer l'incidence des instruments juridiques existants :** les différentes analyses de l'application des textes font état de l'ineffectivité ou du moins de leur faible effectivité des textes. Ce bilan déficitaire résulte de la conjugaison de plusieurs facteurs liés à la non applicabilité ou à la mauvaise application des textes législatifs et réglementaires. Entre autres facteurs, on peut citer : (i) la non application des dispositions du Code de l'eau, (ii) la méconnaissance des textes par les usagers des ressources en eau ; (iii) la concentration excessive des pouvoirs de police au profit exclusif de l'Administration ; et (iv) la non maîtrise des textes par les agents chargés de leur application. Enfin, l'inflation législative et réglementaire pose des problèmes aux autorités administratives. L'exemple est donné par le décret n° 76-147 du 5 février 1976 qui donnait la possibilité aux autorités administratives déconcentrées d'autoriser la création de puits d'eau, alors que le Code de l'eau leur a ôté cette prérogative. Dans la pratique, certains préfets continué à accorder les autorisations de création des puits.

**Opérationnaliser les textes réglementaires en vigueur :** Pour rendre opérationnel les textes en vigueur, il faut (i) permettre aux agents des services techniques de l'hydraulique de maîtriser les textes juridiques, (ii) obliger les usagers et les sociétés de forages à se conformer aux textes en vigueur sur l'eau et (iii) mettre en place un mécanisme viable pour appliquer le principe « usager-payeur. ». Divers activités sont envisagées, à savoir :

- vulgariser les textes au niveau des services techniques de l'hydraulique, et assermenter les agents des services techniques de l'hydraulique ;

- organiser des campagnes de sensibilisation et d'information, organiser des séminaires de formation sur le Code de l'Eau ;
- assurer de régulière les missions d'inspection et de contrôle dans le cadre de la police de l'eau.



## PARTIE II : ANALYSE DES PROGRES VERS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

Pour procéder à l'analyse de l'évolution des indicateurs d'accès à l'eau potable et à l'assainissement par rapport à la situation de référence dressée en avril 2004 afin d'apprécier le niveau de mise en œuvre du PEPAM au niveau local, les premières revues régionales du PEPAM ont été organisées en avril-mai 2008. Elles ont permis, pour la seconde fois après l'état des lieux de 2004, de montrer la réalité au niveau de chaque région et surtout de bien l'analyser en rapport avec les acteurs locaux.

Mais puisqu'aucune revue régionale n'a été organisée en 2009 par les agences d'exécution du PEPAM, l'analyse des progrès accomplis dans l'accès à l'eau potable à l'échelle régionale a été faite sur la base des deux situations de référence disponibles au moment de l'étude, à savoir : l'état des lieux de 2004 et la situation de l'accès à fin 2007 dressée à l'occasion des revues régionales d'avril-mai 2008. Il faut noter aussi que n'ayant pas pu disposer d'une situation de référence fiable en matière d'assainissement rural (aucune statistique n'est disponible), il n'a pas été possible de présenter dans le cadre de cette étude la mesure des progrès accomplis dans ce sous-secteur.

Les données sur lesquelles s'appuie le travail d'analyse ayant été collectées sur une période antérieure au dernier découpage du territoire en 14 régions, la mesure et l'appréciation des progrès accomplis dans l'accès à l'eau potable à l'échelle régionale ont été faites en considérant les onze (11) régions issues de l'ancien découpage administratif à savoir : les de Saint-Louis, Louga, Matam, Dakar, Thiès, Diourbel, Fatick et Ziguinchor, la région de Kaolack y compris Kaffrine, Tambacounda y compris Kédougou, Kolda y compris Sédhiou).

### 2.1. Les progrès accomplis au niveau national

Pour pallier les difficultés de couverture du pays par des services d'eau et d'assainissement adéquats, le Sénégal à l'instar de la communauté internationale a pris l'engagement historique de réduire de manière drastique la pauvreté dans le délai de 15 ans et d'améliorer le bien-être des populations les plus pauvres. Cette volonté politique des pouvoirs publics s'est concrétisée dans le secteur de l'eau par la définition en 2004 d'une stratégie nationale de réduction de moitié, à l'horizon 2015, de la proportion des personnes qui n'ont pas un accès adéquat à l'eau potable et à l'assainissement.

#### 2.1.1. Le rappel des objectifs du PEPAM

Le Programme de l'Eau Potable et de l'Assainissement du Millénaire (PEPAM) qui traduit cette volonté du gouvernement et sa vision stratégique explicitée sous forme de lettre de politique sectorielle, a établi la situation de référence du pays et retenu les objectifs à atteindre à l'horizon 2015 dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement. L'état des lieux révisé et les objectifs globaux fixés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 1 : Objectifs nationaux pour l'eau et l'assainissement au Sénégal (source PEPAM)**

Zone	Sous secteur	Situation de référence (en %) / objectifs à atteindre (en %)		
		2004	2010	2015
Milieu rural	AEP	64	73	82
	Assainissement	(26)*	33	(63)
Milieu urbain	AEP	92	98	100
	Assainissement	57	65	78

\*taux d'accès de référence pour l'assainissement révisé en 2009

De manière plus spécifique, les objectifs visés par la composante eau potable du PEPAM sont :

- En milieu urbain:
  - Consolider les acquis : 95,7% d'accès « raisonnable » à Dakar, 84,3% d'accès « raisonnable » dans les autres centres.
  - De 2005 à 2015, faire passer le taux d'accès à un branchement particulier:
    - ✓ de 75,7% à 88% à Dakar ;
    - ✓ de 57,1% à 79% dans les autres centres.
- En milieu rural:
  - De 2005 à 2015, faire passer le taux d'accès à l'eau potable de 64% à 82% = + 2,3 millions de personnes à desservir d'ici 2015.
  - Renforcer l'accès par adduction d'eau potable (50% des ménages ruraux en 2005), par des branchements particuliers (10% des ménages ruraux en 2005).
- Globalement:
  - maintenir des tarifs accessibles aux populations notamment aux couches les plus défavorisées, tout en assurant la durabilité et la qualité des services.

Quant aux objectifs spécifiques visés par la composante « assainissement » du PEPAM, ils sont définis comme suit :

- En milieu urbain:
  - De 2005 à 2015, faire passer le taux d'accès à un assainissement adéquat de 56,7% à 78% = + 544.000 ménages à desservir d'ici 2015.
- En milieu rural:
  - De 2005 à 2015, faire passer le taux d'accès à un assainissement adéquat de 26% à 63% = + 315.000 ménages à desservir d'ici 2015.
  - Présence d'édicules publics, pour chaque Communauté rurale:
    - ✓ dans toutes les écoles et postes de santé ;
    - ✓ dans les 5 principaux lieux publics dont marché hebdomadaire et gare routière.
- Globalement:
  - Assurer un assainissement complet = évacuation des excréta ET des eaux usées ménagères ;
  - Maintenir les coûts d'accès aux services à des niveaux abordables.

Ces objectifs spécifiques constituent un cadre global pour la stratégie et les activités de développement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Ils offrent des repères permettant d'évaluer les résultats obtenus. A six (06) ans à peine de l'échéance de 2015, l'heure est venue de dresser un bilan des réalisations, d'examiner les progrès accomplis et de prendre la mesure des obstacles à surmonter au regard des projections des résultats intermédiaires qui étaient attendus.

## 2.1.2. Les progrès dans la mobilisation des ressources financières

### 2.1.2.1. Sous secteurs eau et assainissement en milieu rural

Le programme de mobilisation des financements nécessaires à l'exécution complète du PEPAM dans ces trois principales composantes s'étale sur la période 2005-2015. Celui-ci comprend une phase préparatoire de deux ans suivie de trois phases triennales.

**Tableau 2 : Financement de l'eau potable et de l'assainissement**

Composante	Phase lancement 2005-2006	Phase triennale 1 2007-2009	Phase triennale 2 2010-2012	Phase triennale3 2013-2015	Total
Eau potable et Assainissement rural	23,1	77,6	114,0	70,1	296,1
Mrds FCFA					

Depuis la validation du PEPAM en janvier 2005, le gouvernement a entrepris l'exécution de la phase prioritaire 2005-2006 de lancement du programme qui a été suivi de celle de la première phase triennale d'investissements 2007-2009. **Les ressources mobilisées jusqu'ici pour le développement de l'accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat, bien que substantielles, font apparaître des déficits de financement relativement importants à combler.**

Sur la période 2005-2010, les fonds alloués au secteur de l'hydraulique rurale et effectivement décaissés et/ou mobilisables s'élèvent à 71,4 milliards FCFA pour des besoins estimés à 80,4 milliards FCFA, soit un taux de mobilisation de 92% et un gap à combler de 9,0 milliards FCFA. Sur la même période, on peut constater que les ressources disponibles pour le développement de l'accès à l'assainissement rural sont beaucoup moins élevées et le gap à combler pour être en ligne avec les OMD dans ce secteur sont encore plus importants (cf tableaux 1 et 2 ci-dessus). Les financements ainsi obtenus permettront la réalisation à fin 2009 de 35500 latrines pour un objectif de 88750 latrines dans le plan d'investissement, soit un gap de 60%.

**Tableau 3 : Financement de l'eau potable et assainissement en milieu rural**

Composante		Période 2005-2010			
		Acquis	Besoins	%	Déficits (Gap)
<b>Eau potable rural</b>	Mrds FCFA	74,4	80,4	92%	9
<b>Assainissement rural</b>	Mrds FCFA	19,5	42,8	46%	23,3

**Tableau 4 : Financement de l'eau potable et assainissement en milieu urbain (source PEPAM)**

Composante		Période 2005-2011			
		Acquis	Besoins	%	Déficits (Gap)
<b>Eau potable urbain</b>	Mrds FCFA	69,6	166,6	42%	97
<b>Assainissement urbain</b>	Mrds FCFA	110,98	220,6	50,3%	109,62

**Le faible niveau de mobilisation de ressources ainsi constaté dans le secteur de l'assainissement rural est la cause principale de la faible progression du taux d'accès des ménages à des ouvrages adéquats d'assainissement.** Par contre, l'objectif à 2009 de construction d'édicules (1100 ouvrages) devrait être dépassé de plus de 50%, car les ressources nécessaires sont mobilisées jusqu'en 2010. Les résultats concernant les édicules publics apparaissent donc bien en ligne avec les objectifs du PEPAM et l'objectif de 3360 édicules en 2015 est à la portée des parties prenantes notamment si l'État accroît davantage les ressources allouées dans le cadre du budget national à la réalisation de nouveaux ouvrages.

L'un des défis majeurs des prochaines années en matière de mobilisation des financements surtout des ressources internes de l'état reste la correction de ces disparités. Dans cette perspective, la revue du PEPAM de 2009 a fortement recommandé que les décisions d'allocation budgétaire soient désormais basées sur les priorités identifiées et exprimé lors de revues régionales par les Communautés rurales à travers les Plans Locaux d'Hydraulique et d'Assainissement.

#### 2.1.2.2. Sous secteurs eau et assainissement en milieu urbain

Sur la période 2006-2011, la SONES a pu mobiliser globalement 69,6 milliards FCFA pour le développement de l'accès à l'eau potable de l'agglomération de Dakar et des villes de l'intérieur pour des besoins de financements estimés à 166,6 milliards FCFA à l'horizon 2015, soit un déficit de financement à rechercher. Toutefois, les ressources actuellement disponibles couvrent largement les besoins du plan d'investissement prioritaire 2007-2011. Les réflexions et études en cours menées dans le cadre de la réforme de deuxième génération devraient déboucher sur des possibilités encore plus importantes de mobilisation de fonds avec la consolidation du partenariat public/privé initié dans le secteur depuis avril 1996.

Dans le secteur de l'assainissement urbain, les financements acquis par l'ONAS depuis le lancement du PEPAM en janvier 2005 s'élèvent à 110,9 milliards FCFA et représentent environ 50% des besoins pour la réalisation du programme d'investissement réajusté à 220,6 milliards sur la période 2005-2015. Sur la période 2007-2010, le portefeuille d'opérations de l'ONAS à mettre en œuvre s'élève à 42,4 milliards FCFA dont un report de crédit de 21,4 milliards non décaissés sur les réalisations à fin 2006.

Il faut également rappeler que le montant du programme d'investissement du PEPAM, initialement évalué à 515 milliards F CFA pour la période 2005-2015, a été réévalué à 617 milliards de F CFA pour tenir compte du plan d'investissement SONES (2007-2015) et des réajustements des stratégies d'intervention dans le secteur de l'assainissement.

Cette hausse de près de 20% des besoins de financement du PEPAM qui intervient à mi-parcours de l'échéance de 2015 exige davantage d'efforts des parties prenantes pour accroître le rythme de mobilisation des ressources financières nécessaires. Elle nécessite aussi pour le Agences d'exécution du PEPAM et le Ministère chargé des Finances de déployer de nouvelles stratégies pour attirer plus de bailleurs de fonds dans le secteur de l'assainissement.

Pour accélérer le rythme d'exécution des opérations sur le terrain et multiplier les chances de succès du PEPAM, les principales difficultés rencontrées au cours de la période d'exécution 2005-2009 doivent être levées.

- Le personnel et les moyens des agences d'exécution sont faibles par rapport à leurs missions.
- Les lenteurs notées dans les procédures de passation de marchés, et plus particulièrement en phase d'approbation de contrats (plus 365 jours de délais moyens de passation de marchés).
- Le taux d'engagement des ressources du BCI interne est relativement satisfaisant (84%) mais le taux de décaissement est nettement inférieur (48%).
- Le suivi de l'exécution financière du BCI externe peu centralisé, rend problématique le suivi des engagements et décaissements des ressources au niveau des bailleurs de fonds.

Des difficultés sont également notées au niveau des entreprises pour l'exécution des marchés, liées à des problèmes de capacités techniques et financières des entreprises.

## **2.2. Les progrès vers l'atteinte des objectifs du Millénaire pour l'eau potable et l'assainissement en milieu rural**

### **2.2.1. Sous secteur de l'hydraulique rurale**

L'exécution du programme prioritaire 2005-2006 dit de lancement du PEPAM et de la première phase triennale 2007-2009 a fait passer le taux d'accès à l'eau potable de 69% en fin 2006 à 72,4% en fin 2007. La poursuite des efforts conjugués des Agences d'exécution du Ministère chargé de l'hydraulique, des projets majeurs comme le PNIR, l'AFDS, le PNDL et le Projet des Villages du Millénaire (PVM), ainsi que de l'action non moins importante des ONG's et de la coopération décentralisée a permis de faire évoluer ce taux d'accès global de 72,4% à fin 2007 à 75,5% à fin décembre 2008 ; une progression de 3,1 points en valeur absolue permettant de dépasser le taux cible de l'année 2008 établi à 73%.

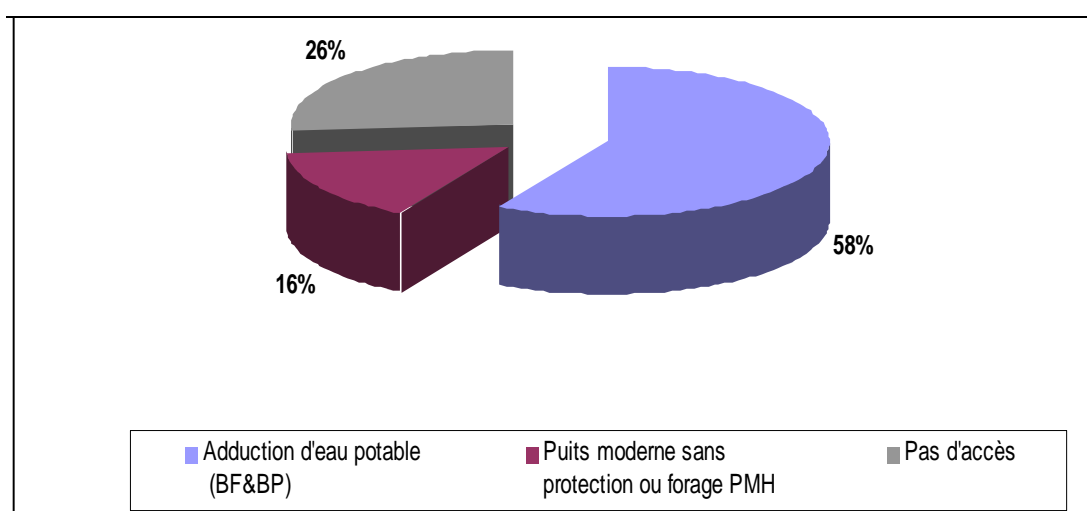
**Tableau 5 : Taux d'accès à l'eau potable (source, PEPAM)**

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2010	2015

Milieu rural : Objectifs	64%	66%	67%	68%	73%	73%	82%
Milieu rural : Réalisés	64%	67%	69%	72,4%	<b>75,5%</b>		

**L'intervention au coté de l'État d'une pluralité d'acteurs reflétant la diversité des intervenants dans le secteur explique en grande partie les réelles avancées sur l'accès obtenues durant cette période probatoire 2005-2009 du PEPAM.** Si cette tendance se confirme dans les phases à venir de mise en œuvre du PEPAM, le pays devrait être en mesure d'atteindre les objectifs fixés en 2015 en termes d'accès à l'eau potable en milieu rural. Il conviendrait cependant de poursuivre les efforts de mobilisation des ressources financières nécessaires, de promouvoir et encourager les coalitions fortes (impliquant les collectivités locales, les ONG's et les privés) à tous les niveaux et autour des objectifs à atteindre. On mettra l'accent plus particulièrement dans les zones les plus défavorisées du pays (le sud et le sud est, les zones insulaires, etc.).

**Figure 2 : Taux d'accès à l'eau potable (source PEPAM 2008)**



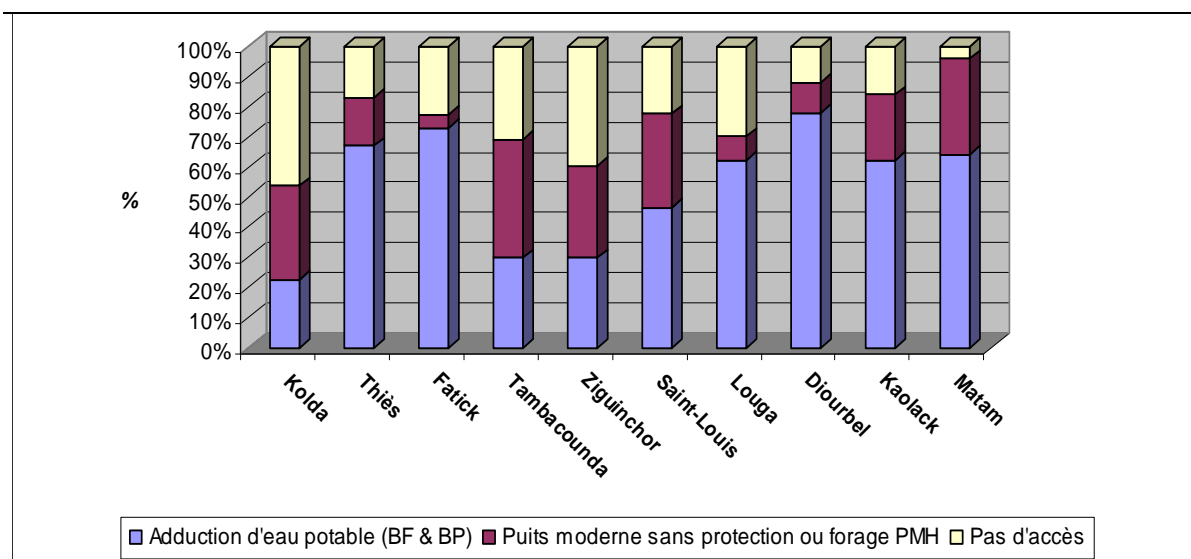
Toutefois, malgré ce premier succès du PEPAM à l'échelle du pays, au niveau régional, **le taux d'accès continue de présenter des disparités très marquées**, allant de 50 % pour la région de Kolda à 80% pour la région de Thiès en passant par la région de Ziguinchor qui affiche un taux de 60%, soit plus de 15 points en dessous de la moyenne nationale. Il en est de même à l'intérieur des régions où les écarts de niveau d'accès entre Communautés rurales atteignent parfois des proportions importantes. Ce qui dénote des capacités inégales à réaliser les OMD dans les différentes circonscriptions administratives du pays.

Ces disparités entre les régions en matière d'accès résultent :

- **des différences de niveau d'investissement** entre les différentes parties du pays dues à une mauvaise allocation des ressources financières disponibles et aux critères de préférence zonale appliqués par de nombreux bailleurs de fonds et ONG's ;
- **des contraintes souvent d'ordre hydrogéologique voire sociologique** poussant les populations et certain partenaire financiers vers un mode d'approvisionnement spécifique.

La figure ci-dessous met en évidence des disparités assez fortes entre les régions avec des taux relativement faibles d'accès par des systèmes d'adduction d'eau (bornes-fontaines et branchements domiciliaires) pour les régions de Kolda (22.7%), Tambacounda (29.9%), Ziguinchor (30%) et Saint-Louis dans une moindre mesure (46%).

Figure 3 : Accès à l'eau potable en milieu rural (source PEPAM, 2008)



La **connexion a un réseau d'AEP** est encore faible, pour l'ensemble des 13 436 villages du Sénégal, seuls 2 857 ont accès à un robinet (21.3%). En dehors des zones rurales des régions de Dakar, Fatick et Thiès, toutes les autres régions ont un accès limité au robinet (moins du tiers des villages). Pour les zones rurales des régions de Kolda, Tambacounda et Ziguinchor, moins d'un village sur dix est connecté à un réseau d'approvisionnement en eau potable (respectivement 3.6%, 6.8% et 9.3%). Une situation descriptive plus détaillée de l'accès à l'eau et à l'assainissement de chacune des (onze) 11 régions du pays est présentée en annexe au présent rapport.

Tableau 6 : Évolution du taux d'accès a l'eau potable à l'échelle régionale (2000 à 2007)

Année	2000	2004	2006	2007
<b>Dakar (zone rurale)</b>	76,80%	76,70%	76,70%	?
<b>Diourbel</b>	62,40%	66,50%	71,40%	58,00%
<b>Fatick</b>	57,40%	59,50%	66,20%	73,00%
<b>Matam</b>	52,70%	54,40%	56,50%	64,00%
<b>Thiès</b>	51,30%	54,30%	61,20%	67,10%
<b>Saint Louis</b>	50,40%	52,40%	61,00%	46,40%
<b>Louga</b>	44,40%	45,20%	45,40%	62,00%
<b>Kaolack</b>	35,90%	39,10%	45,80%	62,00%
<b>Ziguinchor</b>	25,20%	29,80%	29,80%	30,00%
<b>Tambacounda</b>	24,10%	30,90%	31,00%	29,90%
<b>Kolda</b>	19,20%	22,50%	22,50%	22,70%

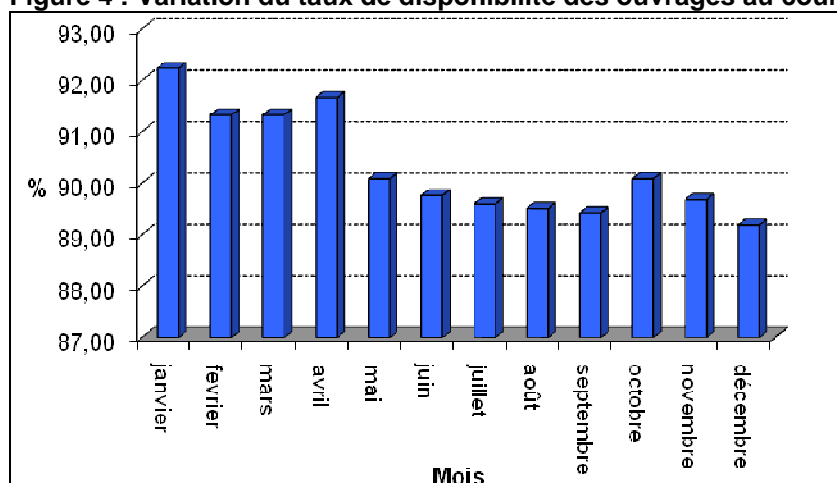
Pour permettre la mise à jour régulière des données sur le secteur afin d'avoir une appréciation plus juste de l'accès au niveau local, certaines mesures doivent être prises :

- Rendre opérationnel le partenariat avec le CONGAD, les autres regroupements d'ONG's et autres acteurs de la coopération décentralisée afin que toutes leurs interventions puissent être coordonnées, reconnues et surtout comptabilisées dans la progression des taux d'accès ;
- Renforcer les mécanismes participatifs du système de suivi-évaluation du PEPAM notamment à travers la poursuite de l'expérience des revues régionales en les élargissant

aux centres urbains et accélérer la mise en place de plateformes régionales intégrant les aspects GIRE.

Quant à la **consommation spécifique d'eau en milieu rural**, estimée en 2004 à 28 litres par jour et par personne, **elle n'a guère progressé à l'échelle nationale depuis 2004**. Il s'y ajoute que le système de suivi-évaluation mis en place par le projet REGEFOR en 2005 au niveau des services déconcentrés du Ministère chargé de l'hydraulique n'a pas encore permis d'affiner cette donnée, en raison notamment des dysfonctionnements qu'ils connaît. Pourtant, une estimation fiable de cet indicateur et sa mise à jour régulière constituerait une amélioration du système de mesure des progrès accomplis vers l'atteinte des OMD pour l'eau potable.

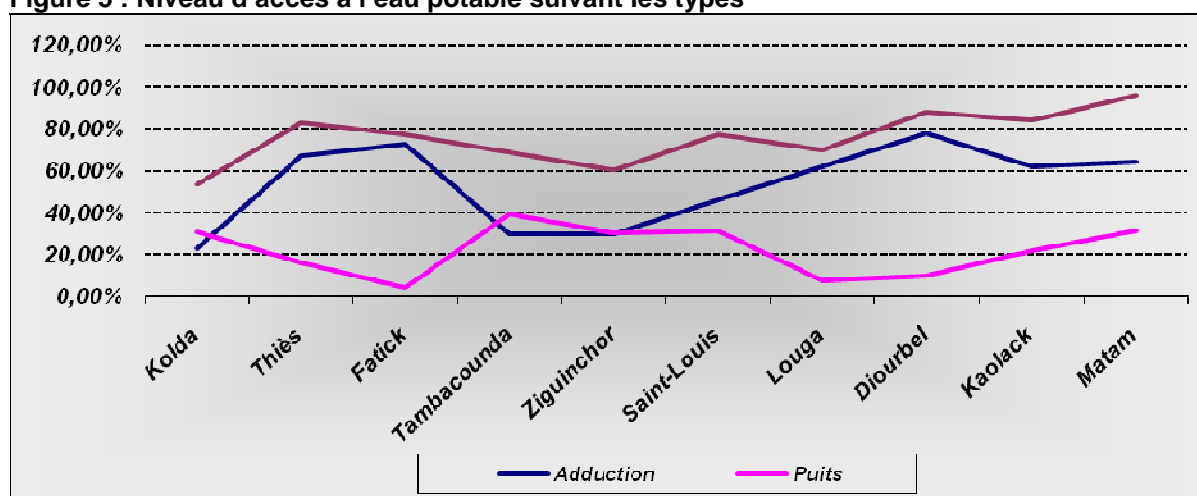
**Figure 4 : Variation du taux de disponibilité des ouvrages au cours de l'année 2008 (source)**



**Le taux de disponibilité moyen mensuel des forages ruraux motorisés (graphe ci-dessus)** sur la période 2005-2009 est de 93% au niveau national et il ne cesse de se détériorer année après année (92,2% en 2007 et 90,3% en 2008). Il connaît également une importante variabilité d'une région à l'autre et d'une BPF à l'autre à travers le pays (65% à Tambacounda à 100% à Touba ou à Fatick). Les régions périphériques sont les plus affectées par cette dégradation inexorable des installations hydrauliques dont les pannes déclarées peuvent rester plusieurs mois sans être levées ou les ouvrages de captage défectueux non remplacés. Les causes premières à l'origine d'une telle situation qui participe de la dégradation du taux d'accès et affecte la durabilité des équipements et du service sont : le non renouvellement des équipements à période échue, l'absence de services d'entretien et de maintenance réguliers et de qualité, et le faible niveau de professionnalisation des acteurs (Associations des usagers, usagers, collectivités locales, services de l'État).

**L'accès à l'eau potable par puits non protégé ou par forage à pompage manuel (figure)** doit être également reconsidéré dans les sous programmes mis en œuvre dans le cadre du PEPAM. En effet, le taux d'accès de 2008 qui est constitué à hauteur de 59,2 % par adduction d'eau (bornes-fontaines et branchements domiciliaires) et 16,3 % à partir des puits cimentés le plus souvent non protégés et des forages équipés de pompe manuelle (cf. figure ci-dessous) pose le double problème de la qualité de l'accès et de la qualité de l'eau distribuée à partir de puits non protégés ou de forages à pompage manuel.

Figure 5 : Niveau d'accès à l'eau potable suivant les types



D'abord le fait de considérer comme potable l'eau prélevée d'un puits non protégé fausse le calcul du taux d'accès réel des ménages à une eau potable surtout dans les régions où plus du tiers des besoins en eau potable sont satisfaits à partir de puits. C'est le cas des régions de Tambacounda, de Kolda et de Matam où les puits non protégés et les forages à pompage manuel contribuent à la formation du taux d'accès global pour respectivement 39%, 32% et 29%.

Ensuite, lors des ateliers régionaux organisés dans le cadre de cette étude de nombreuses demandes d'approvisionnement en eau des populations par branchements privés ont été exprimées par les participants ressortissants des régions de Ziguinchor, de Tambacounda et de Saint Louis. Cette forte demande des populations pour un accès par AEP et de préférence par des branchements à domicile, met en évidence la nécessité de mettre davantage l'accent sur la qualité de l'accès qui est un indicateur important dans l'analyse des progrès accomplis, afin de prendre en compte non seulement la qualité de l'eau distribuée mais aussi la précarité et/ou la pénibilité du puisage de l'eau pour les populations concernées. Les sous programmes PEPAM à venir devraient non seulement privilégier la réalisation d'adductions d'eau et surtout les orienter prioritairement dans les zones où les taux d'accès par puits modernes sont élevés, l'accès par puits devrait aussi être fortement réduit pour les années à venir dans une bonne partie du pays notamment dans le sud et le sud est.

**La qualité de l'eau** constitue également une préoccupation constante aussi bien pour les populations rurales que pour les promoteurs de projets d'hydraulique villageoise, en raison de la forte teneur en sels et en fluorures de l'eau souterraine largement exploitée par les systèmes d'AEP villageois.

Cette contrainte majeure qui touche largement le bassin arachidier centre et les zones insulaires du pays (delta des fleuves Sénégal, du Sine Saloum et les îles de la Basse Casamance) a incité à la recherche de solutions de potabilisation de l'eau dont la mise à l'échelle s'est heurté jusqu'ici à des difficultés liées à la viabilité économique et financière des unités testées sur le terrain (prix de l'eau traitée trop élevé et non disponibilité de matière première suffisante et de pièces consommables).

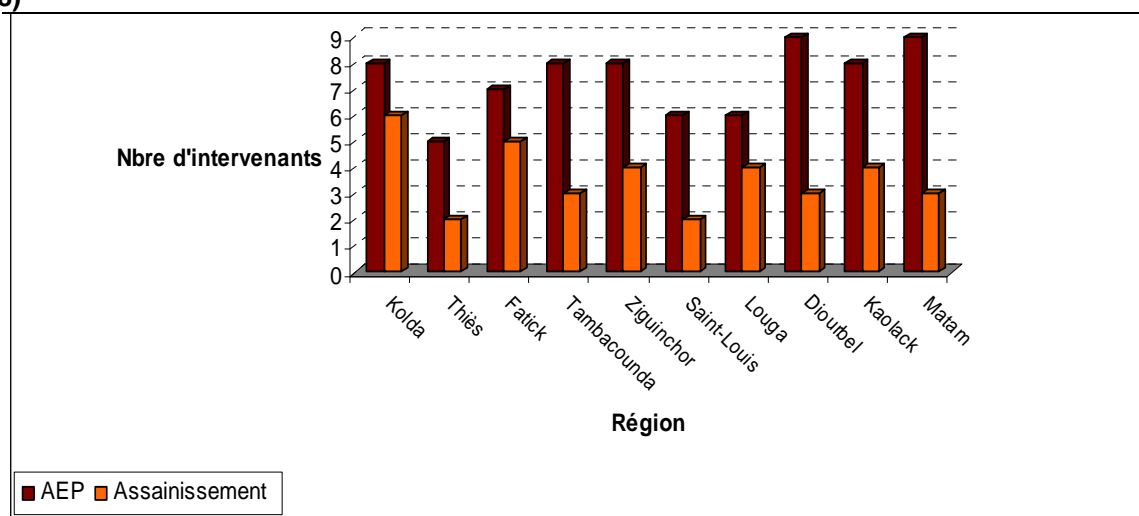
Pour illustration, l'unité pilote de potabilisation par osmose inverse installée à Thiago dans la région de Fatick produit une eau traitée vendue à 5000 FCFA le litre. Ce qui est évidemment largement au-dessus des capacités financières des ménages ruraux.



### 2.2.2. Sous-secteur de l'assainissement rural

Globalement entre 2005 et 2007, le taux d'accès a quasiment stagné à son niveau de 2004 qui était estimé à 17%. Cette contreperformance résulte logiquement du faible volume des financements mobilisés et par conséquent du nombre total des réalisations enregistrées sur la période. En effet, sur la soixantaine de projets et programmes pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en milieu rural (voir tableau en annexe) recensés en 2008, un faible pourcentage est revenu à l'assainissement. Le graphe ci-dessous révèle que la priorité est largement donnée à l'accès à l'eau potable et que l'assainissement est encore insuffisamment pris en compte par les ménages et par les promoteurs dans leurs programmes d'intervention.

**Figure 6 : Comparaison des interventions pour l'accès à l'eau et l'assainissement (source : PEPAM 2008)**



Les régions de Thiès, Saint-Louis, Matam, Tambacounda et Diourbel présentent les plus faibles niveaux d'intervention pour l'assainissement (cf. figure ci-dessus).

La revue annuelle conjointe du PEPAM – 2009 a également relevé, qu'en plus de sa faible envergure, la composante assainissement rural a subi de fortes contraintes d'exécution, dues notamment à un faible taux de mobilisation financière de 39% et une augmentation de + 63% du coût moyen de construction des latrines par rapport à 2005.

Par ailleurs, depuis l'état des lieux de 2004, de nombreux acteurs considèrent qu'il y a une incertitude sur l'estimation des taux d'accès par les systèmes individuels et jugent le taux d'accès initial de 17 % retenu en 2004 plutôt faible par rapport à ce qui ressort des dernières enquêtes ménages effectuées par la DPS en 2005. Pour lever le doute sur ces taux de référence, des rapprochements ont été faits entre les résultats obtenus par la méthode PEPAM qui détermine le taux d'accès à partir du dénombrement des points d'accès et ceux résultant des enquêtes nationales sur les ménages menées par l'ANSD (ex-DPS) et le Ministère de la Santé. Cette méthode repose pour l'essentiel sur l'analyse des réponses individuelles des ménages et intègre notamment le niveau de pauvreté des usagers, les arbitrages de dépenses effectués par les ménages, les changements de comportements, etc.

Le taux d'accès initial de 17% a donc fait l'objet d'un retraitement à partir des données des enquêtes de l'ANSD de 2005, dont les résultats suggèrent de retenir comme valeur du taux d'accès à fin 2005 de 26,2%. Avec ce taux de base révisé, **les progrès réalisés en matière d'accès à un assainissement adéquat** en milieu rural s'établissent avec de légères hausses comme suit : à fin 2006 le taux est passé à 26,7 contre 26,2% en 2005, puis à 26,8% en 2007 et à 27,5% à fin 2008. Une telle progression tendancielle du taux d'accès d'ici 2010 reste donc très

insuffisante pour atteindre les OMD. Il se situerait à 26,6% au lieu de 28,8% attendu à fin 2009, et à 30,4% au lieu de 33% en 2010.

Conséquemment à la révision du taux base rappelée plus haut, le taux objectif à l'horizon 2015 pour l'assainissement rural a été aussi réévalué à 63% contre 59% (valeur initiale du taux estimée en 2004), et la population additionnelle à desservir ramenée de 3,50 millions de personnes à 3,15 millions de personnes, soit 315.000 ouvrages individuels à réaliser entre 2005 et 2015.

Les avantages de la méthode de mesure par enquêtes ménage des progrès accomplis dans l'accès à un assainissement adéquat par rapport à la méthode PEPAM de mesure de « l'offre » ou de la couverture en service d'eau potable et d'assainissement, résident bien entendu, dans le fait que les enquêtes ménages en plus de saisir les données sur « l'offre », permettent également d'appréhender des déterminants socio-économiques de l'accès tels que la pauvreté, la perception par les ménages de la qualité de l'eau et de la qualité de service, les comportements des ménages, et de capter les réalisations hors-projet pour l'assainissement autonome individuel. Cette méthode de mesure du niveau de satisfaction des ménages par rapport aux services, non seulement améliore la connaissance des déterminants de l'accès, mais si elle est intégrée au système de suivi-évaluation du PEPAM, permettrait de renforcer ses performances et d'améliorer les méthodes d'estimation des taux d'accès en milieu urbain et rural.

En outre, pour une réelle prise en compte du volet assainissement dans le cadre du PEPAM, des actions vigoureuses doivent être menées :

- une volonté politique plus affirmée des pouvoirs publics pour le sous-secteur en allouant des ressources conséquentes à la hauteur des défis à relever ;
- un plaidoyer suffisamment fort et audible de la part de la société civile pour relayer plus efficacement l'expression des besoins des populations en termes d'assainissement ;
- le développement des outils d'incitations des ménages à répondre à l'offre d'assainissement du PEPAM, notamment à travers les financements subventionnés (État, ASUFOR, etc.), l'institution de récompenses et prix pour distinguer les meilleures pratiques et une diffusion large de celles-ci ;
- la promotion de programmes mixtes AEP / Assainissement, accompagnés d'une offre acceptable tenant compte des niveaux de revenu faible par rapport aux paquets techniques offerts ;
- le développement de l'assainissement semi-collectif dans les gros centres ruraux (chefs lieu de CR et gros villages) ;
- la recherche et la diffusion de solutions techniques (ouvrages d'assainissement,) compatibles avec le contexte local d'implantation (difficultés d'approvisionnement les chantiers dans les zones insulaires, difficultés d'évacuation des boues de vidange, zones à nappe affleurant, zones périurbaines sujettes aux inondations, etc.).

### **2.3. Les progrès vers l'atteinte des objectifs du Millénaire pour l'eau potable et l'assainissement en milieu urbain**

#### **2.3.1. Sous-secteur de l'hydraulique urbaine**

Les progrès dans l'accès à l'eau potable dans les zones urbaines et périurbaines sont mesurés par la proportion de populations disposant d'un branchement privé à domicile ; l'adduction par borne fontaine n'étant qu'un moyen d'accès provisoire et transitoire vers le branchement particulier. Dans ce cas de figure, les quartiers périphériques des agglomérations urbaines comme Dakar et les villes de l'intérieur sont de fait exclues du calcul du taux d'accès, ce qui n'est pas tout à fait réaliste dans la mesure où plus de la moitié de la population urbaine pauvre

résident dans ces zones périurbaines très peu desservies par les réseaux de distribution existant.

Étant souvent éloignées des réseaux existant, ces populations défavorisées ne disposent pas de moyens suffisants pour acquérir le branchement ordinaire ou même social, et pour s'approvisionner en eau, elles ne peuvent compter que sur la borne fontaine ou en l'absence de celle-ci se rabattent sur le petit forage manuel captant la nappe phréatique polluée ou le puits du quartier.

**Tableau 7 : Progrès réalisés dans le secteur de l'hydraulique urbaine**

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2010	2015
<b>Milieu urbain : Objectifs</b>							
Taux d'accès Global	92%	93%	94%	?	98%	100%	
Taux d'accès par BP	70%	71%	72%	77%	82%	84%	
<b>Milieu urbain : Réalisés</b>							
Taux d'accès Global	92%	95%	98%	98%	98%		
Taux d'accès par BP	70%	74%	76%	79%	82%		

Le taux d'accès à l'eau potable par branchement privé qui s'établit à 76% en 2006, puis à 79% à fin 2007 a culminé en fin 2008 à 82%. On note que ce taux a été légèrement en avance sur les objectifs intermédiaires de la période 2005-2008. Ces résultats positifs ont été obtenus sur la période grâce à la réalisation de près de 85 000 branchements supplémentaires dont 50 000 branchements sociaux.

Quant au taux global d'accès par adduction (branchement et bornes fontaines), il a atteint 98% en fin 2006 et s'est maintenu en 2007 et 2008 à ce niveau élevé de satisfaction proche de l'universalité. Ce résultat place le sous-secteur en phase avec les prévisions du PEPAM.

**La qualité de l'eau** a été nettement améliorée dans le département de Dakar avec la mise en service de l'usine de KMS2 et les purges régulières du réseau. Cependant, des difficultés persistent dans la banlieue en l'absence d'unités de traitement des eaux ferrugineuses en provenance des forages de Pout et des eaux nitratées de la nappe de Thiaroye toujours en exploitation malgré la décision (non encore effective) de l'abandon total de l'exploitation des forages de Thiaroye à des fins d'alimentation des populations en eau de boisson.

Dans les centres secondaires du bassin arachidier, la SONES et la SdE n'ont pas encore résolu le problème des eaux saumâtres et/ou fluorées déjà relevé en zone rurale. L'unité pilote de défluorisation en cours de construction à Thiadiaye constitue néanmoins un début de réponse dont l'extension à d'autres centres (en cas de succès de l'opération) est retenue dans le cadre du programme d'investissement 2007-2011 de la SONES.

### 2.3.2. Sous-secteur de l'assainissement urbain

Pour l'accès à un assainissement adéquat dans les centres urbains, il faut rappeler que l'assainissement collectif des eaux usées ne concerne que sept centres urbains (Dakar, Rufisque, Louga, Saint Louis, Kaolack, Thiés et la station touristique de Saly à Mbour) et que dans ces localités, seules, la commune de Dakar et la station touristique de Saly sont dotées d'installations complètes d'assainissement collectif (réseaux, stations de relèvement, stations de traitement).

**Tableau 8 : Taux d'accès à l'assainissement (source PEPAM)**

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2010	2015
Milieu urbain : Objectifs	57%	59%	61%	64%	65,90%	65%	78%
Milieu urbain : Réalisés	57%	59%	62%	64,40%	63,90%		

Sur la période 2005-2007, grâce aux programmes de subvention de l'accès initiés par l'ONAS dans le cadre des opérations d'appui à la réforme dans le sous-secteur, notamment le PAQPUD et les programmes de branchements sociaux, le nombre total de branchements à l'égout en fin 2007 est passé à 91.600 dont 79.500 à Dakar, ce qui a permis à près de 69 200 ménages urbains d'avoir accès à un assainissement adéquat. Ces résultats expliquent l'évolution positive du taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain entre 2005 et 2007 qui est passé de 57% en 2004 à 62% à fin 2006, puis à 63,9% à fin 2007. A fin 2008, ce taux d'accès est descendu à 63,4%, soit une baisse de 0,5 point par rapport à fin 2007 et de 2,5 points par rapport à l'objectif de 2008 qui était de 65,9 %.

Cette contreperformance dans l'assainissement en milieu urbain s'explique en grande partie par :

- les retards importants accusés dans les programmes d'assainissement collectif (-15% par rapport aux objectifs moyens 2015) ;
- le taux de renouvellement très faible par rapport aux besoins d'un réseau qui est très vétuste ;
- le niveau insuffisant de la contribution des branchements ordinaires dans le bilan de l'accès, celle-ci n'ayant représenté sur 2005-2006 que 10% des branchements totaux (ordinaire + sociaux), au lieu de 69% prévu dans le modèle financier de l'assainissement ;
- les retards sur la mise en service des systèmes semi-collectifs prévus dans le cadre du PAQPUD.

Ces insuffisances notées dans le sous secteur de l'assainissement urbain constituent aujourd'hui des points majeurs de préoccupation. Pour inverser la tendance à la baisse du taux d'accès constatée en 2008, il s'agira pour l'État et les autres acteurs d'assurer durant le dernier quinquennat qui nous sépare de l'échéance de 2015, la mobilisation des ressources financières requises pour poursuivre les subventions de l'accès à l'assainissement.

La tendance actuelle va cependant se renverser très rapidement si la mobilisation financière requise pour continuer de subventionner l'accès à l'assainissement n'est pas assurée. En l'absence de ressources à très court terme, le taux d'accès va redescendre en dessous de l'objectif moyen dès fin 2009, et s'en éloigner rapidement pour atteindre un déficit de 15 points en 2015.

A ce propos, la revue du PEPAM de 2009 a d'ailleurs averti qu'en l'absence de ressources à très court terme notamment du BCI, le taux d'accès va redescendre en dessous de l'objectif moyen dès fin 2009, et s'en éloigner rapidement pour atteindre un déficit de 15 points en 2015 . Un effort exceptionnel de l'État et des autres partenaires (l'appui budgétaire, les communes, les ONG, etc.) est donc requis pour rétablir l'équilibre financier de l'ONAS, atteint en 2003 mais rompu en 2008, et pour relever le défi du maintien du taux d'accès à l'assainissement en ligne avec l'objectif OMD.

## **PARTIE III : PERCEPTION ET NIVEAU DE SATISFACTION DES USAGERS ET ACTEURS**

Le calcul des taux d'accès à l'eau potable tient compte le plus souvent de l'apport des puits dits modernes. Cependant, ces ouvrages hydrauliques non protégés ne remplissent pas les conditions de production et conservation d'une eau de qualité telle que recommandée par l'OMS. La proportion importante de leur contribution à la formation du taux d'accès notamment dans les régions sud et sud est du pays pose un réel problème sur la mesure exacte de cet indicateur important et qui est à la base de décisions importantes d'allocation de ressources financières pour faire avancer le taux d'accès et rééquilibrer le développement régional en matière d'eau potable et d'assainissement.

Le calcul des taux d'accès à l'assainissement mérite aussi une réflexion approfondie, soutenue par des enquêtes auprès des ménages, car depuis l'état des lieux de 2004, il y a une incertitude sur les taux d'accès par les systèmes individuels aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. En ce qui concerne en particulier le milieu rural, si on sait avec certitude que les réalisations effectuées depuis 2005 n'ont pas sensiblement amélioré l'accès, il faut reconnaître que le taux initial de 17 % retenu en 2004 semble plutôt faible et a fait l'objet d'un ajustement rappelé au chapitre 2.

Les résultats des enquêtes menées dans le cadre de la présente étude et ceux obtenus après enquête dans le cadre de l'étude d'évaluation des impacts des programmes de la SONES en zone périurbaine dakaroise (2006-2000) ont servi de base à l'analyse des perceptions des usagers du secteur qui suit.

### **3.1. Synthèse des perceptions issues de l'évaluation des programmes de la SONES en zone périurbaine de l'agglomération de Dakar**

#### **3.1.1. *Appréciation de l'efficacité des programmes d'accès à l'eau potable***

Certes, les efforts déployés dans le cadre des programmes sociaux de la SONES ont contribué globalement et de façon notable à l'augmentation du taux d'accès (de 70% en 1996 à 85% en 2006 en milieu périurbain de Dakar, mais ils n'ont toutefois pas permis de gommer les disparités des ménages face à l'accès à l'eau, et à plus forte raison de réaliser l'universalité de l'accès à une eau saine. Chacune des méthodes mise en œuvre a posé des problèmes et des distorsions. En effet, l'état des lieux fait récemment dans le secteur de l'eau (revues du PEPAM en 2008 et 2009) et les entretiens conduits dans le cadre de la présente étude auprès des groupements de femmes encadrés par l'ONG INTERMONDES dans le Département de Guédiawaye font ressortir que :

- les quartiers spontanés ou non lotis où vit une frange importante des populations défavorisées sont exclus par le cahier des charges de la Sones des extensions de réseau et ne peuvent donc pas prétendre aux branchements sociaux pourtant destinés aux pauvres ;
- les bornes fontaines autorisées dans ce type de quartier ont eu certes l'avantage de fournir le service rapidement à ces zones défavorisées, mais elles n'ont pas permis de fournir de l'eau au plus bas prix aux plus pauvres ; l'eau des BF revenant nettement plus chère que le tarif social destiné au plus pauvres ;
- beaucoup de poches de pauvreté ne bénéficient pas du tout du tarif social parce qu'ils ne disposent pas de branchement privé ;
- dans les zones à faible revenu où les branchements sont peu nombreux, beaucoup de ménages partagent un seul branchement et consomment l'essentiel de leurs besoins dans une tranche tarifaire supérieure à la tranche sociale ;

- la carence de critères d'éligibilité aux branchements sociaux destinés en priorité aux pauvres, fait que les ménages aisés profitent plus à la subvention.

Cependant, trois facteurs de succès notables pouvant être attribués aux programmes de la SONES des 15 dernières années, sont ressortis des investigations entreprises dans le cadre de la présente étude :

#### Encadré 1 : Succès du programme de la SONES

La nette amélioration de l'alimentation en eau potable des ménages vivant dans la grande banlieue nord de Dakar et dans la commune d'arrondissement de Grand Yoff. En effet, la plupart de ces zones périphériques à populations majoritairement pauvres ont vu leur taux de desserte en eau potable passer de moins 70% en 1996 à plus de 80% en 2006.

Les inégalités d'accès à l'eau potable qui existaient entre les trois zones d'intervention de l'étude (Grand Yoff, Pikine/Thiaroye et Guediawaye) au début du Projet ont été pratiquement gommées à l'achèvement des programmes à fin 2006. Ceci est dû en grande partie au soutien plus appuyé des zones moins pourvues en réseau (Thiaroye et Grand Yoff et Guediawaye 2).

En effet, en 1996, les taux de desserte des ménages qui se situaient dans la large fourchette de 49 à 83% soit un écart de l'ordre de 34 points entre Thiaroye (48,9%) et Guediawaye 1 (83%) ont été quasiment égalisés à environ 85%. La principale justification de l'écart important de départ noté entre ces deux zones nous semble provenir de la différence entre les types d'habitats développés et leurs statuts fonciers. Contrairement à Thiaroye, agglomération à habitat spontané non planifié et soumise aux barrières règlementaires constituées par les cahiers des charges des concessionnaires des principaux services publics (eau, électricité, téléphone, route, etc.), la moitié Ouest du département de Guediawaye qui correspond à Guediawaye 1 est caractérisé par son habitat planifié et donc ouvert à l'offre de services de ces mêmes concessionnaires.

La promotion des branchements sociaux entreprise par le Projet tout au long de son exécution a permis le décrochage d'une bonne proportion des ménages de la grande banlieue nord de Dakar des bornes fontaines et des sources alternatives d'approvisionnement en eau souvent polluées vers le robinet à domicile. Selon l'étude sur la volonté de payer (rapport de mars 1997), la proportion des ménages qui utilisaient le puits comme source alternative d'alimentation en eau était de 6% en 1997. Ce pourcentage est passé à 1% en 2006. Quant aux usagers de bornes fontaines des zones à très faibles revenus de la banlieue, leur proportion a évolué de 17% (revenu moyen journalier de 350 Fcfa par personne) en 1997 à 8% environ aujourd'hui.

Cependant, il faut relever qu'avec le phénomène des petits forages à pompe manuelle « diambar » d'apparition récente, il est fort possible que cette réduction de la proportion des usagers de la BF n'ait pas profité aux seuls branchements sociaux, mais également à la nouvelle source alternative d'eau polluée que constituent les petits forages dont le nombre est en nette progression dans les zones de Thiaroye et Guediawaye 2. Le recensement des ouvrages de captage d'eau souterraine effectué en 2005 puis en 2006 par le Service National de l'Hygiène dans les villes de Pikine et Guediawaye révèle en effet, l'existence de 398 puits traditionnels fonctionnels dont 275 à l'intérieur des concessions et 98 sur la voie publique ; 91 petits forages captant la nappe phréatique polluée ont été également répertoriés. Environ 216 ouvrages de captage sont à moins de 15 m d'une fosse septique.

***Les sous-programmes PEPAM à venir devront être non seulement des instruments de consolidation des acquis du PSE et du PLT, mais aussi ils doivent permettre d'affiner les stratégies d'intervention et le ciblage des populations pauvres dans la recherche de la satisfaction de la demande en eau et l'amélioration du cadre de vie des zones***

### ***périurbaines de l'agglomération de Dakar encore faiblement touchées par les actions antérieures.***

Toutefois pour obtenir une participation active et intéressée des cibles, les futurs programmes de branchements sociaux et bornes fontaines devront satisfaire à un certain nombre de conditions préalables :

- i) mieux informer et sensibiliser les populations destinataires des ouvrages et services proposés, sur leur rôle et responsabilités, sur les facilités et avantages qui leur sont offerts par les programmes pour l'accès à l'eau potable ;
- ii) établir dans un cadre d'action unifié de solides partenariats plus institutionnels que circonstanciels et des alliances avec les diverses parties prenantes à l'activité à tous les niveaux mais surtout au niveau le plus proche des zones où doivent s'exécuter les actions desdits programmes;
- iii) inscrire toutes les interventions des programmes dans une approche par la demande ;
- iv) développer un environnement institutionnel et financier facilitant la mise en œuvre de solutions adaptées à la précarité des conditions qui sont celles des plus défavorisés et favorable à une synergie dans l'action entre la SONES, la SdE, les services ministériels, les communes, les ONG's et les associations communautaires de base intervenant dans la promotion de l'accès à l'eau au profit des familles à revenus faibles.

#### ***3.1.2. Appréciation des procédures d'acquisition des branchements et leur exploitation***

Les résultats des enquêtes font ressortir que plusieurs canaux ont été utilisés par les ménages soit pour constituer le dossier ou pour son dépôt. Les canaux les plus fréquemment cités sont dans l'ordre :

- La SDE ;
- Le chef de quartier ;
- La mairie.

Dans le processus d'acquisition, 11% des répondants ont indiqué que les chefs de quartiers et les agents désignés par les mairies ont servis de relais et ont facilité les procédures en collectant les demandes et les cautions.

Par ailleurs, plus de la moitié des enquêtés ayant bénéficié de branchements sociaux sont satisfaits des délais de mise en œuvre (57,3%) et 15,8% en sont très satisfaits contre 3,6% de pas du tout satisfaits. En outre, près de 95% des enquêtés répondants n'ont jamais connu de résiliations contre environ 5% dans le cas contraire. Les résiliations s'expliquent, dans la plupart des cas par les factures impayées.

#### ***3.1.3. Les contraintes qui pèsent sur la desserte des quartiers précaires et ménages pauvres***

L'amélioration de la desserte vise à rendre l'eau disponible et accessible dans les zones défavorisées. Mais certaines contraintes se posent dans ces zones et limitent la disponibilité et l'accessibilité de l'eau pour de nombreux ménages.

Ces contraintes sont liées à certaines zones caractéristiques:

- zone inondable ;
- zone mal lotie ;
- zone irrégulière ou à habitat spontané ;
- zone en hauteur (manque de pression qui entraîne des coupures pendant des heures).

Elles sont également liées:

- au règlement du service d'eau qui restreint les possibilités de d'obtenir des branchements multiples pour dans une concession abritant de nombreux ménages et des compteurs divisionnaires pour des immeubles occupés le plus souvent en banlieue par des ménages peu nantis ;
- au coût du raccordement qui est souvent renchéri par l'envergure des travaux d'extension à faire avant de pouvoir se brancher au réseau existant.

#### **3.1.4. Appréciation sur la qualité du service et de l'eau distribuée**

A ce sujet, l'appréciation des populations des quartiers pauvres est assez mitigée. Car si elles estiment qu'il y a une nette amélioration de l'accès à l'eau potable, elles déplorent cependant la qualité de l'eau (couleur, odeur, débris) et les difficultés d'avoir de l'eau en continu. La dégradation de la qualité de l'eau, les interruptions qui surviennent dans la distribution de l'eau ainsi que les baisses de pression aux heures de fortes consommations signalées par les usagers de Pikine et Guédiawaye notamment, sont bien connues de la SDE et sont le fait de la nature ferrugineuse de l'eau provenant des centres de captage de Pout et de celle fortement nitratée des forages de Thiaroye. Toutefois des initiatives sont prises par la SONES et la SdE pour remédier à la situation :

- Réalisation de la conduite diamètre 600/800 qui ceinture Les Parcelles Assainies de Keur Massar, la commune d'arrondissement de Yeumbeul Nord, celles de Wakhinane Nimzatt, Ndiarème Limamoulaye, Sam Notaire et Golf Nord ainsi que le quartier de Fith Mith et alimentation des dites zones par une eau de meilleure qualité en provenance du lac de Guiers, par piquage directe à partir de la conduite 600/800 ;
- Mise en service de la nouvelle station de déferrisation de Thiaroye, le suivi de la qualité de l'eau et le renforcement en cas de besoin du taux de chlore résiduel.

Malgré ces mesures de renforcement de la qualité de l'eau et de la distribution, des insuffisances subsistent. Des solutions durables devraient donc être mises en œuvre pour gommer définitivement les désagréments relevés par les populations des zones concernées.

La persistance des difficultés à garantir une distribution ininterrompue de l'eau à une pression de service convenable et à améliorer la qualité phyco-chimique de l'eau est un facteur qui minore les avantages liés à la possession d'un branchement individuel même subventionné. Elle met également en forte concurrence la distribution par réseau aux autres sources d'eau alternatives notamment les pompes « diambar ». Ainsi, la cherté des factures d'eau et l'irrégularité du service ont poussé certaines familles à s'approvisionner au niveau des pompes « diambar », une pratique particulièrement suivie dans certains quartiers comme à pikine nord, wakhinane et dans les Communes d'arrondissement de Thiaroye et Guinaw Rails, et qui explique la contamination bactériologique très fréquente de l'eau que les familles consomment sans traitement particulier.

#### **3.1.5. Appréciation des tarifs de vente de l'eau aux branchements privés**

Le coût de l'eau est considéré toujours comme élevé par l'ensemble des personnes interrogées. Et ceci malgré le tarif fortement subventionné de 60% (par rapport au tarif plein) sur la première tranche de 20 m3 consommés par bimestre. Pour les ménages interrogés, l'eau est même devenue plus chère, au vu des difficultés de paiement des factures (coupures et résiliations) auxquelles ils sont confrontés. Par ailleurs, les possibilités d'utilisation de sources alternatives gratuites (puits et petits forages), semblent conforter cette perception de la cherté de l'eau. Il convient cependant d'atténuer ce jugement qui ne tient pas du tout compte du fait que l'eau des puits et des forages n'est pas de même qualité que celle distribuée par la SDE.



En effet, l'intérêt d'une subvention aussi élevée pour une tranche sociale qui bénéficie à tous les ménages sans discrimination n'est pas justifié si l'on sait que pour les ménages pauvres l'eau est devenue plus chère avec la réforme qui a introduit une nouvelle grille tarifaire et des augmentations de tarifs de l'ordre de 3% par an. Bien qu'on observe un comportement de rationalisation des consommations par les ménages, les factures dépassent souvent 5000 FCFA. La consommation bimestrielle de la plupart des ménages interrogés dépasse effectivement le seuil de la tranche sociale qui est de 20 premiers mètres cubes par bimestre. En effet, près de 51 % des ménages enquêtés ont une consommation comprise entre 21 et 40 m<sup>3</sup> ; ce qui les classe dans la tranche pleine (ou tranche normale) facturée à 629,88 FCFA le m<sup>3</sup> contre 191,32 FCFA par m<sup>3</sup> pour le tarif social.

**Tableau 9 : Tarification de l'eau pour les branchements domiciliaires (en vigueur depuis 2003)**

Tarifs appliqués	Tranches Par bimestre	Prix du m <sup>3</sup> (en FCFA)		% de ménages dans l'échantillon	Taille Moyenne ménage
		Zones assainies	Zones non assainies		
Tarif social	0 – 20 m <sup>3</sup>	191.32	181.42	26 %	9.76
Tarif normal	21 – 40 m <sup>3</sup>	629.88	584.23	51.4%	11.96
Tarif dissuasif	+ de 41 m <sup>3</sup>	788.67	714.98	22.6 %	15.98

Source : SDE et enquête ménage

Ce mode de tarification peut avoir des effets négatifs pour certains ménages démunis qui ne sont pas raccordés au réseau et qui vont acheter l'eau chez des voisins, car la consommation cumulée de plusieurs familles fait monter le prix moyen du m<sup>3</sup> et oblige ainsi ces familles à payer l'eau plus cher qu'un ménage à revenu plus élevé qui dispose de son propre branchement à domicile. Selon les responsables commerciaux et agents de recouvrement des secteurs de la SdE avec lesquels des entretiens ont été organisés, il semblerait que ce mode de gestion du branchement dans la concession qui concurrence les bornes fontaines ne soit pas viable et qu'il conduit rapidement l'abonné revendeur à des niveaux de consommations facturées difficilement supportables et qui l'obligent finalement à abandonner cette pratique frauduleuse ou à subir la suspension suivie de la dépose du compteur pour défaut de paiement.

### 3.1.6. *Appréciation des tarifs de vente de l'eau aux bornes fontaines*

L'eau distribuée par borne-fontaine publique est vendue par la SDE à un prix intermédiaire entre le tarif de la tranche sociale et celui de la tranche pleine. Il est fixé à 322,31 Fcfa/m<sup>3</sup> ou à 263,98Fcfa/m<sup>3</sup> selon que l'on est dans une ville assainie ou non assainie. De plus, les fontainiers appliquent en général une marge d'au minimum 100 %. Toutes choses qui défavorisent les ménages qui s'alimentent aux bornes-fontaines. C'est pourquoi, il y a lieu de s'interroger sur le bien-fondé d'une tarification à la borne fontaine supérieure à la tarification sociale au niveau du branchement individuel car les populations qui s'approvisionnent à la borne fontaine sont a priori des populations qui ne peuvent pas être raccordées au réseau, soit qu'elles n'en ont pas les moyens, soit qu'elles en sont trop éloignées géographiquement. Elles devraient donc particulièrement bénéficier de mesures d'accompagnement social.

**Tableau 10 : Tarif de l'eau**

Tarif Borne Fontaine	Villes Assainies	Villes non Assainies
Tranche unique	322,31 FCFA	263,98 FCFA

Quant aux tarifs de revente de l'eau à la borne fontaine, il semblerait qu'ils n'aient apparemment jamais fait l'objet d'une approbation formelle par décret ou arrêté interministériel comme c'est le cas pour la grille tarifaire borne fontaine (tableau ci-dessus). Aucune des parties prenantes (SONES, SdE, Mairies) interrogées à ce sujet n'a pu fournir le document officiel fixant les tarifs pratiqués, et les recherches documentaires effectuées par n'ont rien donné jusqu'ici. Aussi leur application sur le terrain semble être libéralisée et la bassine d'eau de 20 à 25 litres est vendue

dans une fourchette de tarifs compris entre 15 et 35 FCFA (soit l'équivalent de 600 à 1400 FCFA par m3) selon le quartier et le préposé. Un tel niveau de tarif fini par être très dissuasif pour les ménages pauvres auxquels ce mode d'accès était initialement destiné. Une des conséquences de cette pratique de tarifs exorbitants au niveau de la borne fontaine est la désaffection des BF par les ménages pauvres au profit de sources nouvelles d'approvisionnement moins onéreuses mais qui procurent une eau de mauvaise qualité.

Il est en effet probable que l'apparition et la diffusion généralisée des forages équipées de pompes manuelles dites « diambar » aient été davantage liées à la suppression de la gratuité de l'eau aux bornes fontaines (avant la réforme lancée en avril 1996, les factures d'eau étaient supportées par les communes) et aux augmentations successives des tarifs de l'eau opérées depuis l'entrée en vigueur de la réforme de l'hydraulique urbaine en avril 1996.

Un second aspect non moins important est le peu de transparence accordée d'abord au mode de calcul et à la fixation des tarifs de revente, puis à leur diffusion et affichage publics pour que nul usager n'en ignore les niveaux et les unités de mesures utilisées (bassine de 25 litres, seau de 10 litres, fût de 40 ou 200 litres, etc.).

En troisième lieu, c'est l'impossibilité pour l'utilisateur de la borne fontaine et pour la communauté du quartier dans lequel le point d'eau est implanté, d'effectuer un autocontrôle en raison de l'inexistence de règles claires de vente de l'eau à BF. A cela s'ajoute l'absence notoire de contrôle inopiné ou même programmé des tarifs appliqués et de la qualité du service offert par les préposés aux bornes fontaines. Cette responsabilité importante incombe à la fois à la SONES, à la SdE et aux autorités municipales garantes de la qualité du service offert aux usagers sur le territoire communal.

### **3.1.7. Appréciation du mode de facturation des consommations d'eau**

Un autre aspect de la gestion de l'eau est lié au mode de facturation et de paiement de l'eau. En effet, 85,98% des enquêtés affirment que le rythme de facturation de la SdE leur convient contre 14,01 % qui soutiennent le contraire. Ces derniers mettent en avant leur préférence pour une facturation trimestrielle qui épouserait le rythme de leurs revenus et le fait que les factures d'eau sont chères, trop rapprochées et tombent au même moment que les factures d'électricité et de téléphone. Pour le paiement il a été noté qu'il existe des facilités de paiement notamment quand le montant de la facture est élevé. Il arrive que ce paiement soit effectué en 2 tranches et généralement un cumul de plusieurs restants de facture est possible. Le cas des retraités bénéficie également d'un traitement prioritaire et de mesures de souplesse dans le règlement des factures.

### **3.1.8. Mesures préconisées pour un accès à l'eau potable amélioré dans les quartiers périurbains défavorisés**

Au regard de la situation qui prévaut dans la banlieue de l'agglomération de Dakar, il y a le développement d'un environnement institutionnel et financier qui facilite la mise en œuvre de réponses cadrant avec les besoins précis des quartiers et ménages défavorisés aspirant à un meilleur accès à l'eau potable s'impose. En effet, cet environnement doit permettre de canaliser plus facilement les subventions vers les zones et vers les familles pauvres en excluant les non pauvres. Plusieurs axes et opportunités peuvent être explorés dans ce domaine :

- Un premier maillon devrait être l'institution d'un partenariat diversifié (tel que décrit plus haut) et contractualisé dont les rôles et responsabilités de chaque partie seront définis dans des cahiers des charges.

- En second lieu il s'agira de reconnaître formellement les solutions qui intéressent les familles pauvres, puis réviser ou supprimer de la réglementation les dispositions qui entravent la mise en oeuvre rapide de telles solutions.

Le nombre de plus en plus élevé de ménages occupant la même concession et obligés de partager l'unique branchement autorisé, et le fait que beaucoup de familles pauvres aujourd'hui locataires dans des immeubles font que de plus en plus, les familles demandent un deuxième voir un troisième branchement et des compteurs divisionnaires pour celles qui occupent des appartements à l'étage (à Grand Yoff 40% des familles sont locataires ou hébergés contre 60% de propriétaires). Dans le secteur de Yoff par exemple 600 demandes de compteurs divisionnaires sont en instance (situation à fin août 2006) et le rythme de dépôt des dossiers atteint 10 à 20 demandes en moyenne par jour. Au secteur de Front de terre se sont 426 demandes de branchements multiples qui sont en instance. A Pikine à la même date, le secteur a enregistré des demandes de pose de compteurs individuels dans 70 immeubles de 4 à 8 appartements par bâtiment.

Le Règlement du service d'eau en vigueur approuvé par le décret n°98-1025 du 23 décembre 1998 dispose en son article 6, alinéa 4 que « le branchement particulier ne peut desservir qu'un seul abonné ». Cette disposition constitue donc une barrière pour satisfaire les nombreuses demandes de branchements multiples ou divisionnaires adressées aux secteurs de la SdE. Cette préoccupation des familles reflète le phénomène de densification des ménages dans les concessions. En effet, dans la commune d'arrondissement de Grand Yoff par exemple ce sont 2,45 ménages qui se partagent l'unique branchement de la concession, à Pikine le taux est 1,49 tandis qu'à Guédiawaye la charge est sensiblement la même (1,45 ménage par concession). Dans des appartements où cohabitent plusieurs locataires qui ont des revenus faibles, l'existence d'un seul compteur entraîne un renchérissement de la facture d'eau du fait du cumul de la consommation des familles qui dépassent souvent le seuil du tarif social. Il est donc plus judicieux de penser à la formule d'abonnement séparé en levant l'interdiction des branchements multiples.

Pour ces habitations en hauteur, l'alinéa 7 précise « qu'un même immeuble n'a droit qu'à un seul branchement équipé d'un compteur général et d'autant de dérivations munies de compteurs divisionnaires qu'il y a d'utilisateurs dans l'immeuble. En cas de division de l'immeuble chaque fraction peut disposer d'un compteur distinct ». Cette disposition peut sembler a priori être favorable à l'installation de branchements particuliers mais plusieurs conditions sont exigées pour qu'un compteur divisionnaire soit relevé et facturé normalement au nom du locataire :

- L'autorisation écrite du propriétaire de la parcelle ou de l'immeuble ;
- L'autorisation exceptionnelle de la SONES ;
- Le fractionnement du réseau général de l'immeuble en sous réseaux distincts (séparation physique des sous réseaux) et la réservation d'un espace libre suffisant pour l'installation d'une niche de compteur ;
- Le règlement du devis des travaux nécessaires, la signature d'un contrat d'abonné et le paiement de la caution ;
- L'acquittement semestriel d'un montant de 13.000 FCFA/compteur divisionnaire ; ces frais sont à la charge du propriétaire de l'immeuble qui aura signé au préalable une convention de prestations de services avec la SdE. En réalité, le plus souvent c'est le bénéficiaire direct du compteur divisionnaire qui s'acquitte de cette somme.

Pour légaliser cette situation qui auparavant constituait une exception à la règle générale de l'abonnement au services des eaux, et qui aujourd'hui devient « la règle » sous la pression des évolutions des conditions de vie dans les concessions et les familles des quartiers périurbains de l'agglomération de Dakar, les dispositions citées précédemment doivent être revues et adaptées à l'évolution sociale qui semble être une tendance durable que les politiques

d'urbanisation et les cahiers des charges des concessionnaires doivent prendre en compte. Il s'agira en substance :

- D'introduire des dispositions nouvelles dans le Code de l'urbanisme et les cahiers des charges des entreprises de BTP qui obligeront les propriétaires d'immeubles ou de manière générale tout promoteur immobilier (à usage d'habitation) de prévoir toutes les réservations nécessaires et les dispositions constructives de mise en conformité des réseaux d'eau intérieurs aux conditions du Règlement du service d'eau en ce qui concerne l'installation de compteurs individuels dans les immeubles et les constructions basses.
- De réviser les dispositions du Règlement du service d'eau y afférent pour les adapter aux nouvelles exigences de fourniture d'eau à tout ménage qui en fait la demande dans le respect des autres dispositions non proposées à la révision et aux critères de sélection excluant les ménages non pauvres.
- D'évaluer l'impact sur la structure des recettes du service d'eau et ses répercussions sur l'équilibre financier du secteur de l'hydraulique urbaine. Cette simulation devra permettre de ménager « la chèvre et le chou » en d'autres termes de préserver la viabilité du service d'eau en milieu urbain et de desservir le maximum de familles pauvres. C'est là le principal défi à relever pour réaliser l'accès universel à l'eau potable à l'horizon 2015.

La diversification des sources d'approvisionnement en eau potable à l'instar du partenariat doit également constituer un objectif face à la réalité du rationnement des consommations à partir du robinet dans la concession compte tenu de la cherté de l'eau affirmée par tous les ménages enquêtés. La borne fontaine comme moyen d'accès raisonnable à l'eau potable doit être complémentaire au branchement social et maintenue comme telle. Le branchement social ne doit pas faire disparaître la borne fontaine notamment dans les quartiers pauvres de la périphérie urbaine.

Plusieurs pistes de solutions s'offrent au secteur :

- Impliquer les populations des quartiers bénéficiaires et les communes dans le choix des sites d'implantation et la sélection des préposés afin de garantir la viabilité du service offert.
- Fixer officiellement une grille des tarifs de revente de l'eau à la borne fontaine qui préserve l'équilibre financier du service offert et garantie à l'usager de la BF des coûts de l'eau abordables et une qualité de service acceptable (qualité de l'eau, durée d'ouverture de la BF, etc.).
- Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation, de contrôle de proximité et d'autocontrôle de l'exploitation du service d'eau à la BF. Cette responsabilité incombe au premier chef à la SONES, ensuite aux Communes d'arrondissement et aux usagers. La SONES devra faire adopter une grille tarifaire par le Gouvernement et assurera ou fera assurer notamment par la SdE, le respect des tarifs fixés officiellement.
- Pour permettre aux usagers d'effectuer leur propre contrôle, obligation sera faite aux préposés de mettre en place bien en évidence sur la borne fontaine ou à proximité de celle-ci un « tableau tarifaire » visible et lisible, indiquant pour chaque unité de mesure utilisée pour la vente de l'eau (bassine, seau, fût, etc.) sa capacité, son prix. Le tableau indiquera également les heures d'ouverture et de fermeture sur lesquelles l'assemblée des usagers du quartier se sera mise d'accord avec le gérant désigné de la BF.
- Entreprendre des campagnes vigoureuses de sensibilisation sur l'utilisation des petits forages d'eau souterraine pour mieux négocier leur insertion dans le champ des sources alternatives viables de fourniture d'eau. Les techniques de traitement de l'eau au moindre coût et son utilisation exclusive avec précaution pour satisfaire les usages

domestiques autres que l'eau de boisson et la cuisine seront vulgarisées partout où ces ouvrages sont mis en service.

L'irrégularité de la distribution et la qualité de l'eau relevée constituent également une contrainte pour les programmes de branchements. A qualité équivalente, l'utilisateur choisira la source alternative d'approvisionnement en eau la moins chère (distance à parcourir et niveau des tarifs). Dans ce cas (pénurie ou dégradation de la qualité de l'eau du réseau), l'utilisateur ira à la borne fontaine du quartier et/ou au petit forage pour satisfaire ses besoins en eau. La qualité de l'eau doit donc être revue car elle demeure la principale préoccupation des populations. Des mesures énergiques doivent être prises par la SONES pour mettre aux normes de qualité les centres de production de Pout (eau ferrugineuse) et de Thiaroye (eau nitraté).

C'est aussi le cas de la faible pression qui empêche certaines familles qui habitent des zones en hauteur ou dans des logements à étage d'avoir de l'eau en permanence. Elles sont plus souvent confrontées à un manque d'eau durant des heures ou une journée entière les obligeant parfois de s'approvisionner au rez-de-chaussée, aux bornes-fontaines ou chez des voisins qui leur vendent l'eau plus cher. La SONES et la SDE devront mettre en œuvre en priorité des programmes de restructuration des réseaux de la banlieue nord qui connaissent régulièrement des baisses de pression et des suspensions régulières de la distribution. Cette situation est d'autant plus difficile à accepter par les usagers de cette partie de l'agglomération de Dakar que l'on dit avoir résorbé totalement le déficit de production qui existait avant la mise en service de KMS2.

Par ailleurs, des dépenses publiques bien étudiées et ciblées peuvent jouer un rôle important dans l'accélération des branchements sociaux et dans la lutte contre la pauvreté de manière générale. En effet, de nombreuses demandes de branchements sociaux ne peuvent être satisfaites qu'à la condition de réaliser les extensions secondaires et tertiaires qui vont avec les branchements. En plus, le coût des extensions à supporter par branchement est souvent hors de portée des capacités financières des familles et le système d'exonération instituée par la SONES n'est pas souvent généralisable.

La question a été posée aux responsables des secteurs de la SdE en charge de l'instruction technique et commerciale des demandes de branchements sociaux pour connaître les principaux facteurs bloquant. Les besoins en restructuration et en extensions de réseaux non satisfaits sont revenus à plusieurs reprises dans l'énumération de ces facteurs. La raison principale avancée est que dans de nombreux quartiers, les premiers réseaux ont été posés pour desservir en priorité des bornes fontaines. Peu de réseaux ayant été restructurés par la suite pour tenir compte de la demande croissante et du rythme de réalisation des branchements qui s'est accru considérablement avec l'augmentation de la production d'eau pour Dakar, cela a vite conduit à la saturation des canalisations existantes dimensionnées pour une demande qui était faible à l'époque.

***Pour accélérer la réalisation des branchements aussi bien sociaux qu'ordinaires et réduire le temps d'attente et le stock des demandes en instance, les subventions devraient davantage mettre l'accent sur les extensions de réseau et rapprocher ainsi le réseau de distribution des habitations. Une allocation budgétaire à 60/40 en faveur des extensions secondaires et tertiaires semble être, pour les responsables de secteurs, la clé de répartition la plus adaptée et la plus efficace permettant d'augmenter sensiblement le nombre de ménages raccordés.***

Aujourd'hui, le fort rationnement des consommations d'eau des ménages à partir du branchement particulier constaté à travers les enquêtes ne permet pas de couvrir une part

importante des besoins essentiels pour l'hygiène et la santé des familles, ce qui est fort regrettable et doit inciter à revoir et conforter la place de la BF sur la courbe de satisfaction de la demande en eau des ménages dans les zones périurbaines. Il s'y ajoute que le droit à l'eau qui garantirait à chaque citoyen un accès physique à l'eau et une quantité minimale d'eau potable qui lui est indispensable n'est pas encore institutionnalisé. En attendant que le législateur et les politiques évoluent dans cette direction et passent de la tranche sociale subventionnée (qui ne profite pas qu'aux seuls ménages pauvres) au quota d'eau gratuit, il faut continuer les subventions mais en renforçant la discrimination en faveur des plus pauvres dans l'octroi des branchements sociaux.

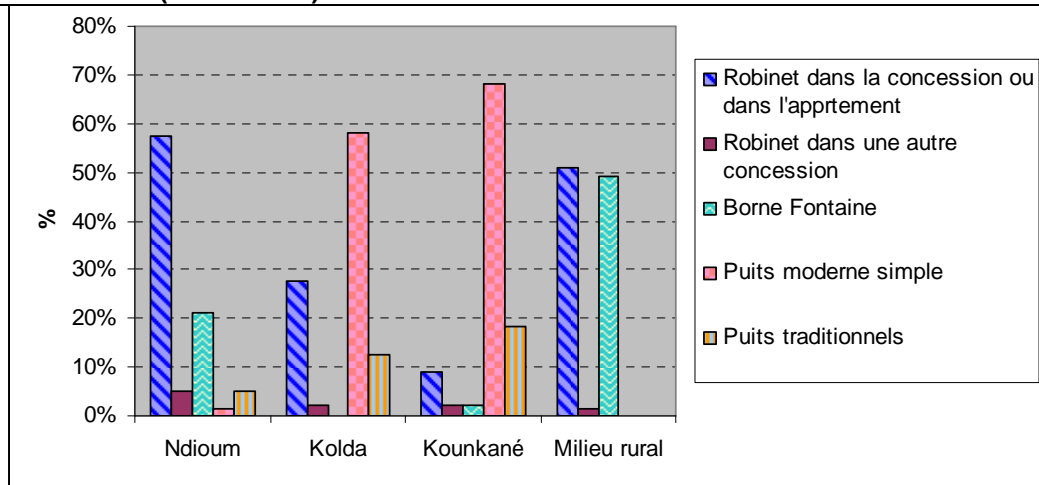
Entre autres approches de gestion de ces subventions, il pourrait être envisagé de faire rembourser le différentiel entre le coût du branchement ordinaire et le montant de 13.000 FCFA représentant la somme payée pour un Branchement social (équivalant à l'avance sur consommation). Le bénéficiaire d'un branchement social qui dépasserait un certain seuil de consommation d'eau à fixer ; seuil au-delà duquel il sera considéré comme non éligible et devra donc rembourser la subvention qui lui a été accordée indûment. Les sommes ainsi récupérées par versements échelonnés sur une période à fixer, seront réinvestis dans les programmes de branchements sociaux. Les modalités d'application d'une telle mesure seraient étudiées par la SONES en rapport avec la SdE pour définir le seuil de consommation (qui ne sera pas inférieur à la tranche sociale) et ensuite apprécier les contraintes et difficultés de gestion que sa mise en œuvre pourrait poser.

### **3.2. Appréciation des ménages et usagers enquêtés dans le cadre de la présente étude en zones nord, centre et sud-est du pays**

#### **3.2.1. Approvisionnement en eau potable**

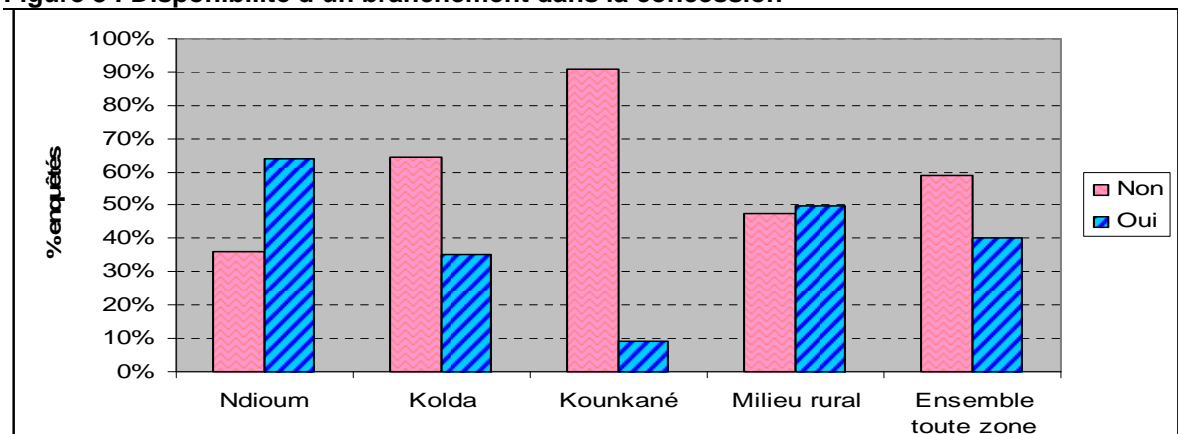
Contrairement à la commune rurale de Ndioum où prédomine le robinet dans la concession et la borne fontaine, au niveau des communes de Kolda et Kounkané dans le sud-est du pays, les principales **sources d'approvisionnement** en eau demeurent les puits équipés ou non de pompe manuelle, avec respectivement 70,9% et 86,4%.

Dans cette même ville de Ndioum, la majorité des ménages enquêtés disposant aujourd'hui d'un branchement à domicile s'approvisionnait essentiellement, il y a 5 à 10 ans, au niveau des puits (63,9%) et des bornes fontaines (17,2%). Ce qui reflète une progression nette de la qualité de l'accès à l'eau dans ladite localité en l'espace d'une décennie. Il faut cependant relever que dans les trois zones d'enquêtes confondues (zone nord, sud et sud-est), moins de la moitié des enquêtés dispose d'un branchement d'eau dans leur concession (40,1%), et c'est à Kounkané que l'on rencontre les plus faibles taux de branchement au réseau d'eau courante avec 10% des enquêtés.

**Figure 7 : Source principale d'approvisionnement en eau de boisson des ménages enquêtés selon les localités (année 2009)**

La majorité des enquêtés disposant d'un branchement dans la concession sont des usagers ayant bénéficié d'un branchement subventionné (57,4%). Mais cette catégorie d'usagers est beaucoup plus importante dans les communes de Ndioum (97,4%) et de Kolda (61,7%), alors qu'elle ne représente seulement que 9,4% des usagers en milieu rural villageois.

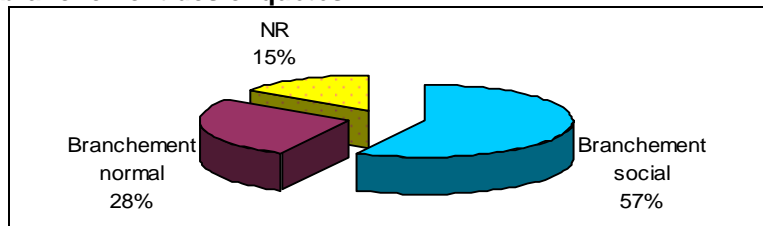
Les enquêtés disposant d'un branchement à domicile fonctionnel représentent une forte majorité avec 93,4%, et les 6,6% d'abonnés dont le branchement n'est pas fonctionnel sont localisés dans les communes de Kolda et Ndioum.

**Figure 8 : Disponibilité d'un branchement dans la concession**

Quant à la **continuité du service de l'eau courante**, les résultats des enquêtes menées révèlent que la régularité de la fourniture d'eau par la SdE et les ASUFOR satisfait la totalité des usagers enquêtés du milieu urbain et la quasi-totalité de ceux du milieu rural.

Par rapport à l'**accès au service (accès à l'eau courante)**, une forte proportion d'usagers identifient majoritairement des impacts positifs sur leur ménage : 63,1% toute zone confondues et près de 75% dans la commune de Ndioum. Très peu parmi eux identifient des impacts négatifs : 0,8% seulement toutes zones confondues.

Figure 9 : Type de branchement des enquêtés



Le **coût du branchement** à domicile est jugé accessible par plus de la moitié des enquêtés contre 24% qui le trouvent trop cher. A Ndioum, ce sont 2/3 des enquêtés qui jugent les coûts accessibles contre seulement 38,3% à Kolda. En milieu rural, ils représentent 56,3%.

Sur la **fréquence de la facturation** par bimestre des consommations d'eau, les enquêtes de terrain révèlent qu'elle convient à forte la majorité des abonnés (79,5%) interrogés contre seulement 15,6% qui pensent le contraire. Par rapport à la moyenne, les proportions de ceux qui sont dans le premier cas sont plus élevées dans les communes de Kolda et Kounkané (respectivement 85,1% et 100%).

Figure 10 : Appréciation du coût du branchement (toutes zones confondues)

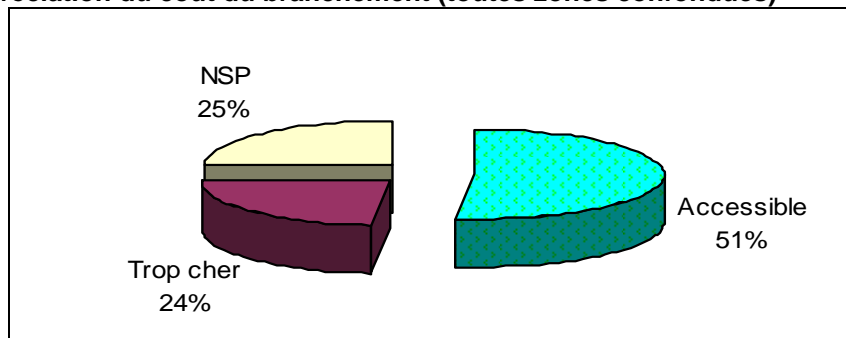
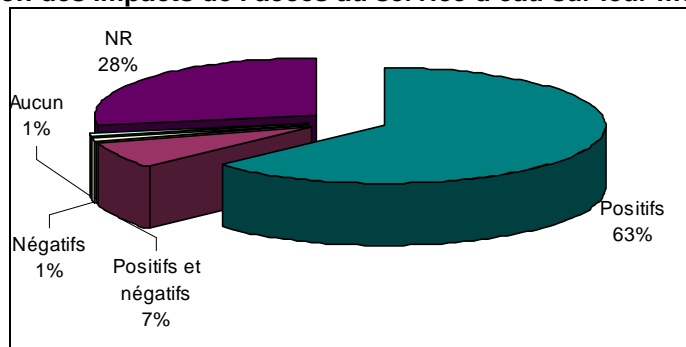


Figure 11 : Appréciation des impacts de l'accès au service d'eau sur leur ménage



**En milieu rural** les impacts positifs sont mieux appréciés par les usagers enquêtés (90,6% parmi eux).

Les **impacts positifs identifiés** ont trait principalement à la diminution de la pénibilité de la corvée d'eau (80,2%), à la disponibilité de l'eau (75,6%), à la meilleure qualité de l'eau (46,5%), au moindre dépense en eau (18,6%) et à une meilleure hygiène (17,4%). Quant aux impacts négatifs, ils sont liés au coût de l'eau et aux fréquentes baisses de pression dans les réseaux de distribution.



Pour toutes les zones, le **niveau de satisfaction** des besoins en eau des ménages par rapport à il y a 10 ans n'est jugé meilleur que par 30,9% des usagers répondants et identique par 36,2%. C'est à Ndioum qu'on rencontre la proportion la plus importante d'usagers enquêtés qui jugent meilleure la situation par rapport à il y a 10 ans avec 63,9%. A contrario, la commune de Kolda affiche le taux le plus faible (23,1%) ce qui peut être expliqué par la mauvaise appréciation de la qualité de l'eau courante distribuée et les nombreux puits modernes ou traditionnels utilisés par les ménages comme source principale d'eau pour satisfaire de multiples besoins domestiques.

La situation par rapport à il y a 5 ans n'est pas mieux appréciée car 44,7% des abonnés enquêtés toutes zones confondues estiment que la situation est restée identique. Aussi, une augmentation des consommations spécifiques des ménages et usagers, toutes zones confondues, visant l'alignement sur les normes recommandées par l'OMS, à savoir 35 litres par jour et par personne, passe nécessairement par l'amélioration de la qualité de l'accès dans lesdites zones (incitations au branchement, efforts dans la baisse des tarifs ou la gratuité d'un volume minimum vital, etc.).

La **qualité de l'eau** distribuée par la SDE ou les ASUFOR est jugée bonne par la majorité des usagers enquêtés, toutes zones confondues (65,7%) tandis que 12,9% la jugent moyenne. En milieu urbain, sauf dans la commune de Kolda, les proportions d'abonnés enquêtés qui pensent que la qualité de l'eau est bonne représentent des proportions plus importantes que la moyenne générale à Ndioum (86%) et à Kounkané (75%) mais seulement 36,2% à Kolda.

Les usagers enquêtés qui pensent que la qualité est mauvaise ne représentent que 4,3% et appartiennent à des ménages vivant dans la commune de Kolda. Cette mauvaise appréciation de l'eau serait liée à la couleur rougeâtre (qui ne convient pas pour le linge) et au goût de l'eau. En effet, l'eau de la nappe d'eau exploitée par la SdE à Kolda est ferrugineuse, et elle est distribuée aux usagers en l'état après chloration. Un effort particulier de mise aux normes doit être fait par la SONES et la SDE dans l'installation et le fonctionnement correct d'une unité de déferrisation afin d'améliorer la qualité de l'eau distribuée dans la ville.

**Les entraves** au progrès dans l'accès à l'eau dans les zones enquêtées : Hormis la mauvaise qualité de l'eau déplorée un peu partout dans les trois zones enquêtées, ces difficultés sont essentiellement d'ordre financier : des capacités financières insuffisantes pour le branchement (49,3%) et les revenus insuffisants pour honorer les factures (13,3%), mais également l'absence de réseau dans les quartiers (24,3%) notamment ceux situés à la périphérie de communes, et l'information insuffisante sur les programmes de branchements sociaux (14,8%).

### **3.2.2. Accès à un assainissement adéquat**

On relève un faible niveau d'information (92,4% des enquêtés, toute zone confondue affirment n'avoir pas été informés) mais cette moyenne est plus importante en milieu urbain (95,1% à Ndioum et 95,5% à Kolda) qu'en milieu rural (86,2%), sauf dans la commune de Kounkané.

Pour ceux qui sont informés des programmes de branchements sociaux à l'égout, de latrines ou de puisards, ce sont essentiellement les relations (voisin, parents, amis) qui constituent la source principale d'information avec 37,5% ; la presse et les affiches ne représentant que 12,5%.

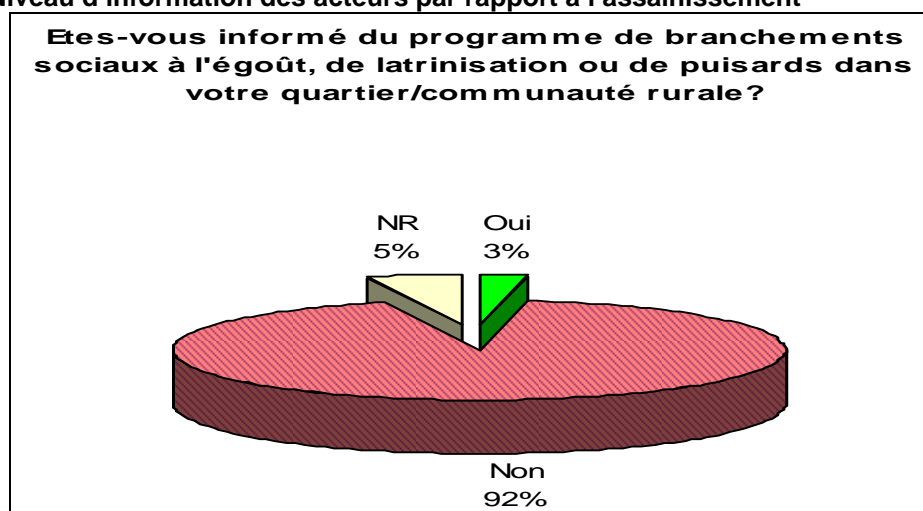
En termes de types d'ouvrages d'aisance, ce sont les latrines traditionnelles qui prédominent dans toute la zone enquêtée (80,9% des ouvrages d'assainissement). Les autres types d'aisance plus modernes sont faiblement représentés (9,2% de latrines VIP et 6,3% de latrines avec chasse d'eau). Les ménages enquêtés qui ne disposent d'aucun type d'aisance ne représentent que 1,6%.

Les principaux modes d'évacuation des eaux ménagères demeurent la rue (55,9%) et la cour (52 %) ; les déversements dans la nature représentent seulement 6,3%. On relève un usage très faible du réseau d'égout (1,6% toutes zones confondues).

Pour l'évacuation des déchets solides, les rejets dans la nature et le brûlé/enfouissement restent les modes dominants d'évacuation des ordures ménagères avec respectivement 50,7% et 50,3% des réponses toute zones confondues. Selon la localité, l'un ou l'autre de ces deux modes peut dominer.

Concernant la satisfaction en termes d'hygiène et d'assainissement liquide des ménages, la moitié des ménages enquêtés (51%) pensent que leur niveau de satisfaction en matière d'assainissement et d'hygiène reste identique par rapport à il y a 10 ans, tandis qu'ils sont plus importants encore à penser de même par rapport à il y a 5 ans (64%).

**Figure 12 : Niveau d'information des acteurs par rapport à l'assainissement**



L'analyse par localité indique que c'est dans les communes de Kolda et de Kounkané que la majorité des ménages enquêtés estiment que la situation s'est améliorée par rapport à il y a 10 ans (respectivement 60,4% et 52,3%). De même par rapport à il y a 5 ans, ce sont ces deux communes qui présentent les taux les plus élevés de ménages enquêtés qui jugent que la situation est meilleure (respectivement 48,5% et 47,7%).

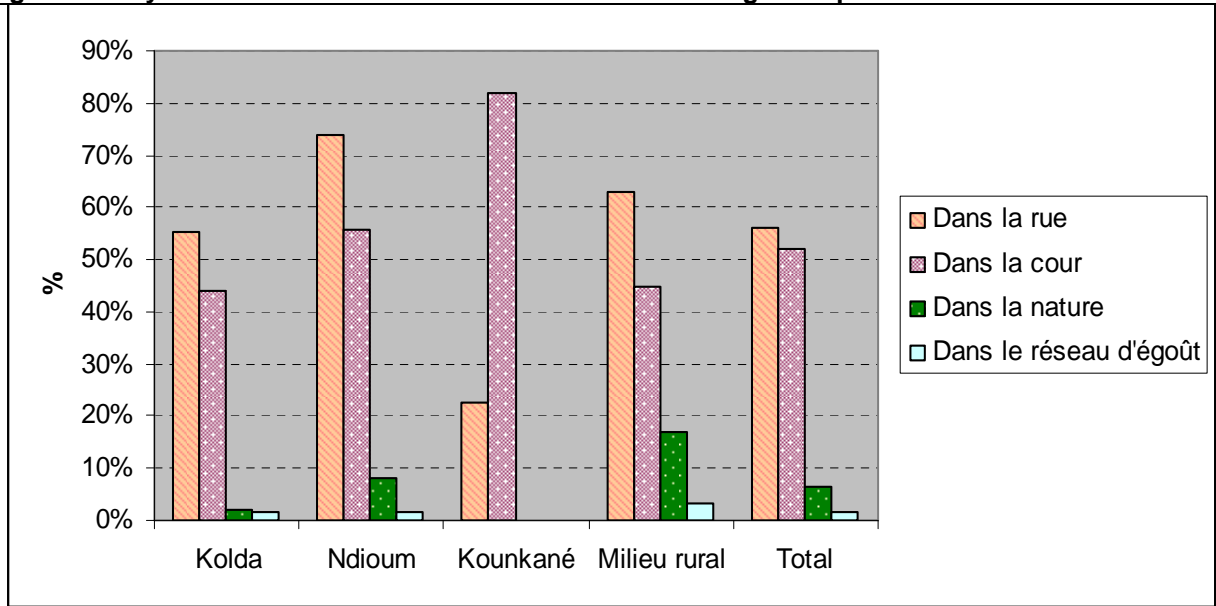
Les ménages enquêtés ont émis également des propositions pour améliorer les lieux d'aisance et la situation de l'assainissement liquide en général. Dans ce cadre et quel que soit le milieu, par ordre d'importance, les propositions les plus avancées sont la création d'un réseau d'évacuation des eaux usées par canalisations permettant le branchement à l'égout (41,1%), l'extension du réseau (27,2%), la construction des latrines et édicules publics (20%), les puisards ne représentent que 6,1%.

En milieu rural, la création de réseaux d'égout est la plus citée avec 53,5% suivi des branchements à l'égout (32,6%), de la construction de puisards (16,3%), de la construction des latrines et des édicules publics (11,6%) ; par contre, dans les communes, la mise en place de réseaux d'évacuation permettant le branchement à l'égout occupe partout la première position.

Les principales difficultés sur le plan de l'assainissement qui ressortent des enquêtes auprès des ménages sont : l'absence de collecte poubelle (57,2%), l'inexistence de réseau d'évacuation (50,3%), l'absence de dépôt public (18,4%) et l'absence de fosses avec latrine (10,2%) constituent les quatre premières difficultés identifiées par les ménages enquêtés. Les autres

modalités, tels que l'absence de puisards, l'absence de décharges proches des maisons, etc., sont marginales.

**Figure 13 : Système d'évacuation des eaux usées des ménages enquêtés**



**Figure 14 : Niveau de satisfaction de l'hygiène et de l'assainissement liquide des ménages enquêtés par rapport il y a 10 ans**

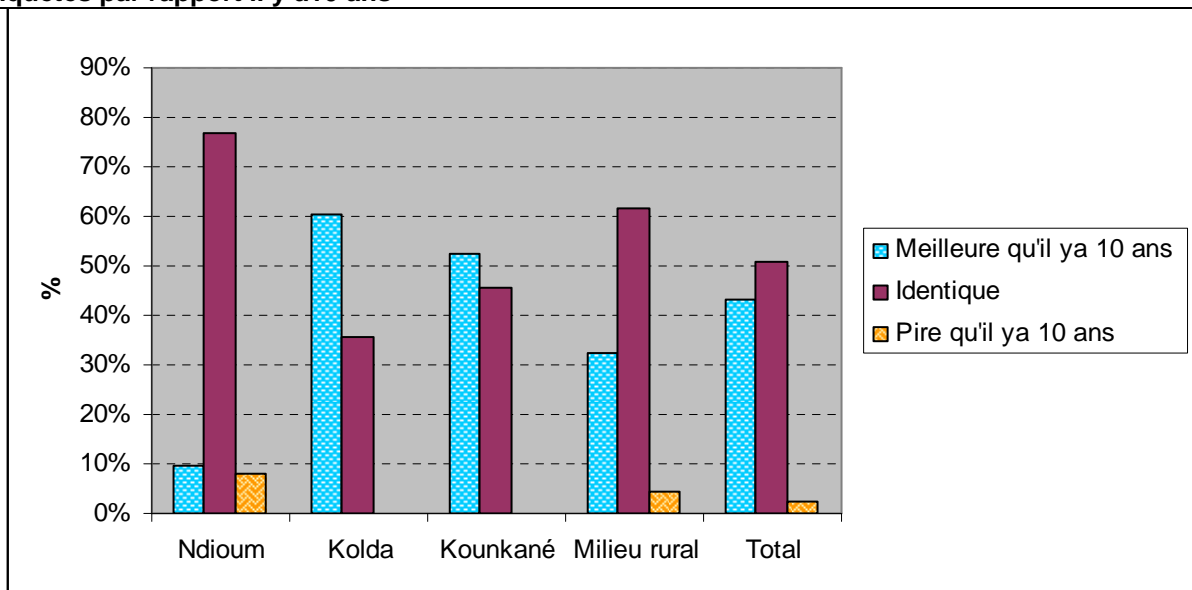
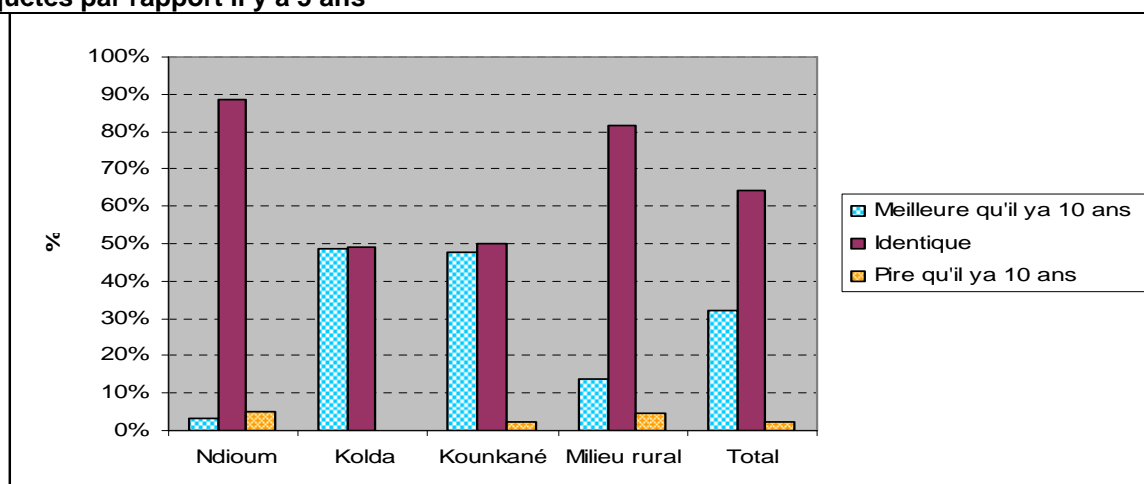


Figure 15 : Niveau de satisfaction de l'hygiène et de l'assainissement liquide des ménages enquêtés par rapport il y a 5 ans



### 3.3. Perception des acteurs par rapport aux politiques en vigueur

A l'issue de la première phase de pré-évaluation de la situation de l'accès (enquêtes auprès de ménages, entretiens avec certains acteurs du secteur), trois ateliers régionaux ont été organisés autour des premiers résultats de l'étude. Ces rencontres régionales qui ont enregistré la participation de nombreux acteurs locaux avaient pour but de consulter et recueillir leurs avis et appréciations sur l'état de l'accès à l'eau et à l'assainissement à mi-parcours de la mise » en œuvre du PEPAM.

Pour l'essentiel, l'ensemble des participants (ONG, services techniques régionaux, collectivités locales, associations d'usagers, etc..) ont salué l'initiative du Livre Bleu et l'implication des acteurs locaux dans son élaboration qui selon eux est une opportunité pour organisations de la société civile et les communautés bénéficiaires du PEPAM d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur des faits et de mobiliser des ressources pour résorber les déficits dans les secteurs de l'accès à l'eau et à l'assainissement surtout en milieu rural.

Cependant, ils ont estimé que les besoins pour l'accès à l'eau et à l'assainissement sont spécifiques à chaque zone, et que les programmes initiés dans ce cadre ainsi que les approches d'intervention doivent tenir compte des spécificités régionales: les points de vue et propositions suivants sont fréquemment revenus dans les débats et les synthèses des travaux des ateliers :

#### 3.3.1. Atelier regroupant les régions de Kaolack, Kaffrine, Fatick et Diourbel

##### 3.3.1.1. Sur la question de l'accès à l'eau et à l'assainissement

L'approvisionnement en eau pose de sérieux problèmes de qualité d'eau quelque soit le niveau de revenu de l'utilisateur. A l'image de la situation que vivent les populations de la commune de Fatick où chaque concession dispose au moins d'un branchement mais qui fournit de l'eau saumâtre et de mauvais goût. L'alternative pour les habitants de la commune est de s'approvisionner au niveau des puits creusés dans des bas-fonds situés à plusieurs kilomètres aux alentours de la ville, rendant la corvée d'eau pour les femmes et les enfants encore plus pénible.

Dans les îles du delta du Sine Saloum, la solution des impluviums familiaux promue par Caritas et reproductible ailleurs sur le continent est jugée peu viable compte tenu de la faible minéralisation des eaux de pluie collectée par cette méthode très innovante. Par contre sur le continent, les acteurs posent la question pertinente à savoir : est-il acceptable pour autant de donner de l'eau fluorée ou chlorurée aux populations ?

Concernant l'assainissement, les acteurs estiment qu'il faut revoir les choix technologiques développés afin de les rendre soutenables par les populations. Ils suggèrent d'aller vers des solutions qui s'inspirent des expériences locales et partent des besoins réels des populations. Pour l'AEP beaucoup d'acteurs estiment qu'il faut aller vers la valorisation des eaux de puits (ouvrage protégé, exhaure éolien ou solaire, traitement local de javellisation de l'eau) dans les zones où elle est de bonne qualité.

### 3.3.1.2. Sur les méthodes et l'approche d'intervention sur le terrain

Les participants ont fortement insisté sur la nécessité d'harmoniser les interventions des ONG au niveau régional et local à travers une plateforme que pourrait animer le CONGAD via son antenne régionale ; ils n'écartent pas aussi la possibilité qu'un des services de l'État présents dans la région (DRH, DA, ARD, etc.) puisse assumer cette fonction.

Les participants dans leur grande majorité ont émis de fortes réserves sur les niveaux de progrès dans l'accès publiés par le PEPAM, estimant qu'ils ne reflètent pas tout à fait ni la réalité vécue par les populations, ni les constats qu'ils ont faits sur le terrain. Ils suggèrent à ce propos de créer un cadre d'harmonisation des méthodes de calcul des indicateurs d'accès qui devra désormais intégrer les aspects qualité de l'accès, qualité de l'eau et disponibilité du service, niveaux de consommation spécifique atteints et d'utilisation des ouvrages d'assainissement, etc. Ce cadre pourrait regrouper les acteurs à la base (usagers et associations d'usagers), les partenaires au développement (ONG, programmes et projets) et l'État.

### **3.3.2. Atelier regroupant les régions de Thiès, Saint Louis, Louga et Matam**

#### 3.3.2.1. Sur la question de l'accès à l'eau et à l'assainissement

Le constat général fait par les acteurs est le niveau trop élevé des disparités, d'une part entre les régions, et d'autre part, dans une même région, entre certains départements et entre communautés rurales d'un même département. A titre d'exemple, la zone de l'île à morfil dans le département de Podor et le département de Linguère avec les habitats peuls dispersés et les problèmes de transhumance sont indiqués comme étant faiblement dotés d'infrastructures par rapport au reste des régions de Saint Louis et de Louga.

Les acteurs reconnaissent la place prépondérante du Lac de Guiers, notamment pour l'approvisionnement en eau des villes de Dakar et celles sur l'axe Keur Momar Sarr – Dakar, mais déplorent le fait que les activités menées autour du bassin du Lac de Guiers soient des sources de pollutions et de nuisances. Ils préconisent que le volet environnement soit bien prise en compte dans les projets de développement afin que les pollutions et nuisances non maîtrisées et mal gérées ne constituent des facteurs d'accroissement des coûts de traitement de l'eau destinée à l'alimentation des populations. Pour éviter les risques de maladies qu'engendre l'utilisation de l'eau brute du lac par les populations riveraines, les acteurs recommandent l'installation d'unités de potabilisation de l'eau et la promotion de programmes de construction de latrines dans ces villages.

Afin de régler le problème de salinité et de fluorures, les participants estiment qu'il faut promouvoir et privilégier les solutions de transfert d'eau à distance comme le projet Notto-Ndiosmone-Palmarin ou d'interconnexion des forages par rapport aux systèmes de traitement

physico-chimiques de l'eau plus coûteux en exploitation très peu maîtrisées par les usagers et accroît la dépendance de l'extérieur.

Concernant l'évaluation des indicateurs d'accès à l'eau potable, les participants ont exprimé leurs réticences par rapport à l'utilisation des puits comme paramètres de mesure. Aussi, la qualité de l'eau doit être considérée dans mesure des progrès notamment les problèmes de salinité de l'eau et de pollution par les pesticides.

Les participants souhaitent voir améliorées la gestion et la transparence au niveau des ASUFOR chargées de l'exploitation des systèmes d'AEP en milieu rural. Ils suggèrent dans ce cadre, que des programmes de renforcement des capacités des membres, et des audits techniques et financiers puissent être initiés afin de pérenniser les installations.

Ils plaident aussi pour une validation rapide du code de l'assainissement afin de faciliter, entre autres, la vulgarisation des meilleures pratiques (adaptabilité aux zones, coûts abordables pour les populations démunies, etc.) et disposer d'un meilleur cadre de promotion des réseaux d'égouts dans toutes les villes.

### 3.3.2.2. Sur les méthodes et l'approche d'intervention sur le terrain

L'amélioration du système de collecte des informations sur l'accès à l'eau et l'assainissement et la redéfinition de certains indicateurs d'accès notamment le puits moderne protégé, ont été fortement demandées par les acteurs. Ils ont insisté aussi sur l'importance de données valables en tant que base de la prise de décision en matière de politique gouvernementale et par conséquent sur les efforts supplémentaires à fournir par les agences du PEPAM et leurs partenaires pour rationaliser la production des données dans les différents secteurs et zones – tant sur le plan technique qu'opérationnel afin d'améliorer la comparabilité des progrès et des réalisations.

En attendant l'adoption du nouveau Code de l'assainissement, les acteurs recommandent de faire respecter dans les communes, les dispositions du code de l'urbanisme et de l'hygiène sur les ouvrages d'assainissement (fosses perdues des latrines).

### 3.3.2.3. Sur la question du financement

Pour le financement de l'assainissement et des branchements eau dans la concession, les acteurs proposent :

- L'implication des GPF et des ASUFOR respectivement à travers le crédit revolving et l'épargne constituée sur la vente de l'eau ;
- La sensibilisation de l'État pour le réinvestissement, de la surtaxe de l'hydraulique rurale et des taxes d'assainissement, dans le secteur.

## **3.3.3. Atelier regroupant les régions de Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Tambacounda et Kédougou**

### 3.3.3.1. Sur la question de l'accès à l'eau et à l'assainissement

Plusieurs entraves au développement de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les régions sud et sud-est du pays ont été relevées par les acteurs locaux :

- Le faible niveau d'application de la réforme sur l'eau et l'assainissement.
- Le coût élevé de l'eau.
- L'inégale répartition des forages dans certaines collectivités locales à cause des considérations politiques et religieuses qui sont souvent à la base des décisions d'implantation des ouvrages.
- La non prise en compte de la situation particulière et des spécificités des zones insulaires dans les programmes d'accès à l'eau et l'assainissement.

- Des latrines dans plusieurs concessions mais qui ne répondent pas souvent aux normes de sécurité, de confort et d'hygiène requises pour une bonne utilisation.

Pour pallier les lacunes ainsi identifiées, les acteurs préconisent :

- Faire de la collectivité locale la porte d'entrée des programmes de développement de l'accès à l'eau et à l'assainissement.
- Généraliser l'application des principes politiques et opérationnels de la réforme de la gestion des forages ruraux motorisés (constitution d'ASUFOR, vente de l'eau au volume, maintenance confiée à un opérateur professionnel, etc.).
- Privilégier l'approche par la demande dans la l'identification, la formation et la mise en œuvre des projets et programmes d'accès à l'eau et à l'assainissement.
- Mettre en place un cadre de concertation au niveau régional et local assorti de plan d'action pour éviter la cacophonie.
- Travailler à rendre gratuit le volume minimum 20 m<sup>3</sup> constituant la tranche sociale pour l'eau urbaine.
- Capitaliser et mutualiser les bonnes pratiques des intervenants.
- Faire un plaidoyer auprès les bailleurs de fonds, des collectivités et des privés pour le financement de l'assainissement

### 3.3.3.2. Sur les méthodes et l'approche d'intervention sur le terrain

Pour amener les parties prenantes au secteur à harmoniser leurs actions au niveau local, les participants appellent à la mise sur pied par les collectivités locales d'un cadre régional d'échange pour les acteurs intervenant dans l'eau et l'assainissement sous la supervision de l'Agence Régional de Développement (ARD) et des services déconcentrés avec les missions suivantes :

- la gestion d'une base de données ;
- la planification des interventions et actions ;
- la mise en œuvre des actions ;
- le suivi des résultats et ;
- l'évaluation des impacts des interventions et actions.

## **PARTIE IV : ANALYSE DES IMPACTS DES REFORMES ET DU ROLE DES ACTEURS DANS LE PROCESSUS D'ATTEINTE DES OMD SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT**

Les progrès vers la réalisation des Objectifs du Millénaire sur l'eau et l'assainissement est le fait d'interventions diversifiées de la part du gouvernement et des acteurs de la Société civile. Cette partie cherche à mettre en exergue la contribution de chaque partie dans cette progression longue et difficile.

### **4.1. Impacts des réformes du le secteur de l'eau et de l'assainissement**

L'État sénégalais a mené depuis plusieurs décennies, une politique de maîtrise de l'eau visant à mettre à la disposition des divers utilisateurs une eau en quantité suffisante et de qualité appropriée selon les usages. Cette volonté politique s'est traduite par la réalisation de plusieurs infrastructures hydrauliques (forages, puits, barrages, retenues, etc.). Ce chapitre fait un rappel historique et analyse l'impact des politiques mises en œuvre à travers différentes réformes réalisées à partir de 1996.

#### **4.1.1. Bref historique de la gouvernance de l'eau et de l'assainissement avant 1996**

Une rapide revue historique des stratégies de l'hydraulique rurale au Sénégal avant la période récente permet de mieux appréhender la situation présente.

**Des indépendances à 1974 :** La stratégie des pouvoirs publics a été orientée vers la concentration géographique d'ouvrages hydrauliques importants dans des zones particulières du territoire, notamment le long de l'axe du chemin de fer et dans le Nord du pays, avec la mise en place des premiers GIE de forages par les éleveurs dans le Ferlo qui marquait le début de l'hydraulique pastorale.

**La période 1974-1980 :** Elle est caractérisée par la promotion d'une politique d'utilisation de l'eau suivant une approche globale, visant à corriger les disparités régionales. L'hydraulique rurale est ainsi divisée en trois sous-secteurs: l'hydraulique villageoise pour l'approvisionnement en eau potable des populations, l'hydraulique pastorale et l'hydraulique agricole. C'est au cours de cette période que la structuration du secteur de l'hydraulique rurale prend forme, notamment à travers:

- la mise en chantier du Code de l'eau ;
- l'amorce de construction d'une base de données des ouvrages hydrauliques pour capitaliser les connaissances acquises;
- le lancement d'un plan de recrutement et de formation du personnel technique, en concertation avec les centres de formation nationaux et régionaux;
- l'installation des 7 premières Brigades de puits et forages;
- la création d'une société publique de forages, la SONAFOR, avec pour ambition d'accroître la concurrence sur le marché des forages et puits et de réduire les coûts.

Dès cette période également, se manifeste une volonté politique de revoir le système de gestion et de financement du secteur de l'hydraulique villageoise, sur les bases suivantes :

- le projet de création d'une "société nationale d'entretien et d'exploitation d'ouvrages hydrauliques" (SNEOH) ayant pour partenaires l'État, les Collectivités locales et les usagers;
- le désarmement fiscal des facteurs de production de l'eau à usage domestique ;
- la mise en place d'un dispositif de financement du secteur par une taxe dite "Franc hydraulique" et par le budget des Collectivités locales.



La **période 1981-1995** : Elle correspond au lancement de la Décennie de l'eau potable et de l'assainissement (DIEPA), qui voit la politique de l'eau prendre une nouvelle dimension, avec l'ambition d'une couverture géographique nationale en ouvrages hydrauliques. Elle annonce les grandes réformes de l'eau et de l'assainissement pour permettre au gouvernement sénégalais d'honorer ses engagements.

#### **4.1.2. Impacts des réformes réalisées entre 1996 et 2005**

Outre la qualité médiocre de l'eau, le secteur de l'hydraulique connaissait, à la fin des années 1980, de sérieuses difficultés, tant au niveau de la production que de la distribution. La pénurie d'eau potable, notamment dans les zones urbaines, ne cessait de croître, le déficit représentant, à cette époque, près de 23 000 m<sup>3</sup> par jour pour la seule agglomération de Dakar. Les populations les plus défavorisées des quartiers périurbains, peu ou mal desservis, étaient les premières touchées. Pour remédier à cette situation, deux programmes ont été successivement mis en œuvre en 1996 et 2002 : le projet sectoriel eau (PSE), et le projet sectoriel eau à long terme (PLT). Ils ont pour objectif d'améliorer la production, la distribution et la rentabilité financière du secteur.

Le **Projet sectoriel eau (PSE 1996 – 2004)** : D'un coût global de 240 millions d'euros, il avait pour but de rétablir l'équilibre financier du secteur et de sécuriser le dispositif d'approvisionnement en eau potable de la région de Dakar. Il insistait en particulier sur le renforcement des capacités institutionnelles, au plan de la gestion comme de la réglementation. Ce projet a permis, entre autres réalisations, la réhabilitation de 375km de réseau, la construction de plus de 500 bornes fontaines et l'installation de 57 000 nouveaux branchements. Une meilleure maîtrise des pertes dans le secteur a fait progresser le rendement de la distribution de 66 à 78,1%. La qualité du service s'est également nettement améliorée. En définitive, la réforme PSE a mis en confiance les partenaires, et a été un moyen d'attirer les partenaires dans le secteur. Il a permis de rationaliser les interventions, de confirmer le rôle économique de l'eau. A niveau des usagers, le réseau d'adduction d'eau a été plus proche avec une régularité de la distribution de l'eau (augmentation production, amélioration continuité du service).

Le **Projet sectoriel eau à long terme (2002 – 2007)** : Fort des succès du PSE, le gouvernement sénégalais a souhaité poursuivre et intensifier ses efforts par la mise en œuvre d'un programme sectoriel eau à long terme (PLT). Il s'agissait d'élargir le programme à d'autres villes secondaires du pays, en privilégiant en particulier les quartiers périurbains défavorisés. Il a ainsi permis d'étendre la desserte en eau potable à plus de 360 000 personnes dans les quartiers périurbains de Dakar, et d'accroître les volumes d'eau distribués de plus de 15%. Le bilan de ces années de réforme de l'hydraulique urbaine a été positif. Le déficit de production a été résorbé et l'équilibre financier du secteur est désormais atteint. 79% des habitants de Dakar et 63% de la population des centres urbains bénéficient désormais d'un accès à un branchement individuel. Respectivement 90 et 85% des mêmes habitants ont accès à l'eau potable. Le PELT a ainsi anticipé par à rapport à une démographie pour dégager les taux de la saturation (extension du réseau) et introduire la dimension sociale. Grâce à la politique de branchements sociaux, il a permis l'accès à l'eau à des ménages qui n'avaient pas les moyens d'avoir une alimentation en eau potable. Une étude faite à l'époque à Gouye Thieurigne (Commune d'Arrondissement de Grand Dakar) sur les 140 ménages du quartier 48 ménages ont bénéficié de branchements sociaux, et 68 de branchement à l'égout. Avant l'intervention du PSE moins de 20% des ménages bénéficiaient d'un branchement à domicile<sup>1</sup>.

**La réforme du secteur de l'eau en zone rurale** : Le gouvernement sénégalais s'est également attaché à l'amélioration de la situation du secteur hydraulique en zone rurale. Dans le cadre du

<sup>1</sup> Jean Paul Mainvielle, Ahmadou Fatim Diop, Aminta Niang : La pauvreté au Sénégal, des statistiques à la réalité. Ed Khartala, 2005, ISBN : 2-84586-606-2

projet REGEFOR, l'AFD a soutenu les autorités dans la définition et la mise en œuvre d'une réforme de la gestion des forages. Il s'agissait de tester, sur une centaine de forages, de nouvelles modalités de gestion et de maintenance des systèmes d'adduction d'eau.

Ainsi, la réforme des forages ruraux a permis la création de 282 Associations d'usagers de forage (ASUFOR). Elle a permis d'atteindre les résultats probants suivants : **au plan social** : (i) un accès à l'eau potable facilité (proximité des points de distribution publics, densifications des réseaux permettant les branchements privés, abandon progressif des bornes publiques, réduction de l'accès aux points d'eau traditionnels puits et mares) ; (ii) un accès à l'eau amélioré (consommation unitaire supérieure en moyenne à 25 l/pers./j) ; (iii) un accès à l'eau durable (optimisation des systèmes d'exhaure), sécurisation du fonctionnement (raccordement au réseau électrique), contrat de maintenance avec des délais de dépannage court ; (iv) une tarification moyenne de 200 FCFA/m<sup>3</sup> et une accessibilité sociale accrue : dépense moyenne de 2000 FCFA/mois, soit pour un ménage de 12 personnes, 7% des revenus des ménages les plus pauvres, ; (v) une réduction des conflits sociaux liés au recouvrement des recettes (tarification transparente, facturation juste et équitable, paiement proportionnel à la consommation). **Au plan économique et financier** : (i) une capacité d'autofinancement accrue des ASUFOR (exemple des préfinancements des compteurs, des extensions de réseaux, de paiement anticipé de la contribution aux travaux, de paiement de factures de dépannage assez coûteuses) ; (ii) une capacité à répondre aux fortes demandes en eau accrue (cas des contrats de fourniture d'eau à des entreprises routières) ; (iii) la création et la stabilisation d'emplois : env. 15 personnes par forage, mise en place de gérants avec des revenus mensuels variant entre 50 000 et 150 000 FCFA ; (iv) la sécurisation des activités génératrices de revenus (production maraîchère et embouche) ; constitution d'une épargne importante mobilisable pour l'économie locale : l'épargne réalisée par 271 ASUFOR de la zone est passée de 400 à 1 060 millions FCFA entre juin 2003 et décembre 2004. Les dépôts auprès de certains Crédits mutuels de la zone étaient constitués à hauteur de 70% par les recettes des ASUFOR en mai 2004. **Au plan sanitaire et environnemental** : (i) limitation des gaspillages induits par le paiement forfaitaire ; (ii) amélioration de l'assainissement autour des points de distribution publics (vente de l'eau au volume limitant les eaux stagnantes) ; (iii) préservation de la santé et de l'hygiène (consommation accrue, réduction corvée d'eau avec la proximité des points de puisage - dans les domiciles) et ; (iv) préservation de la ressource en eau souterraine (limitation des excès de pompage<sup>2</sup>).

Ainsi REGEFOR a permis la confirmation du rôle des ASUFOR, le transfert effectif des compétences de l'exploitation aux efforts, l'allègement du budget de fonctionnement de l'état, la confirmation du rôle économique de l'eau (l'eau peut s'autofinancer en terme de charges récurrentes, infrastructures), l'affirmation du leadership local). Pour une durabilité des impacts, il est nécessaire de réaliser des efforts de jonction dans le transfert de la compétence (synergie entre la Loi sur la Décentralisation et la Loi sur le Service Public de l'Eau et de l'Assainissement).

#### **4.1.3. Contribution des réformes en cours**

La préservation des acquis de la réforme de 1995 et la progression vers l'objectif d'accès universel à l'eau ont rapidement montré la nécessité de faire face à de nouveaux défis, notamment liés à l'accélération de la croissance démographique en milieu urbain, à la dégradation des ressources en eaux souterraines et aux contraintes et aux coûts de mobilisation des financements futurs. Malgré les progrès réalisés, le secteur connaît des insuffisances. La quantité d'eau utilisée pour l'agriculture est encore trop importante, de même que celle consommée par l'administration. Les fuites dans le réseau restent nombreuses. Mais, surtout, les disparités d'accès à l'eau potable sont toujours très fortes, en particulier entre la région de

<sup>2</sup> Banque Africaine de Développement (2005) : Sénégal Sous-programme de lancement de l'initiative pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement en milieu rural. Rapport d'évaluation

Dakar et les autres centres urbains. Une part importante de la population continue à s'alimenter en dehors du réseau, à travers des sources polluées, et par l'intermédiaire de bornes fontaines où l'eau peut être jusqu'à 6 fois plus chère. En outre, la qualité de l'eau, dans certaines zones bien identifiées, doit être améliorée.

Les réponses de l'état sénégalais ne sont pas fait attendre poussé en cela par l'adoption des Objectifs du Millénaires en 2000, qui met au cœur des activités l'eau et l'assainissement. C'est ainsi qu'au niveau politique différentes initiatives ont été prises notamment la mise en place du Programme eau potable et assainissement du Millénaire (PEPAM) et son mise en cohérence avec le Document de réduction de la pauvreté ainsi que les nouvelles réformes institutionnelles.

- Le PEPAM : un cadre programmatique fédérateur

Le programme eau potable et assainissement du Millénaire (PEPAM) a été défini par les autorités sénégalaises afin d'atteindre, à l'horizon 2015, les objectifs du Millénaire en matière d'eau potable et d'assainissement. Le PEPAM comprend les composantes suivantes :

- Composante 1 : Infrastructures "eau potable" en milieu rural ;
- Composante 2 : Infrastructures "eau potable" en milieu urbain ;
- Composante 3 : Infrastructures "assainissement" en milieu rural ;
- Composante 4 : Infrastructures "assainissement" en milieu urbain ;
- Composante 5 : Cadre Unifié des Interventions en milieu rural ;
- Composante 6 : Accompagnement du programme en milieu urbain.

La valeur ajoutée du PEPAM dans le processus a été la condensation des besoins en matière d'eau et d'assainissement avec une bonne visibilité des besoins géographiquement localisables. Le cadre d'intervention unifié met en confiance les bailleurs qui sont plus aptes à injecter de l'argent dans le secteur, accroissant ainsi la capacité de mobilisation des financements. Cependant l'État se fabrique des prototypes qui souvent ne sont pas en cohérence avec les besoins et les moyens. Il est nécessaire de faire leur promotion en fonction des régions données.

- Des réformes institutionnelles prometteuses

La réponse institutionnelle s'est matérialisée avec la volonté politique d'avoir un secteur de l'hydraulique et assainissement. Un effort d'unification du secteur dans un seul Ministère est réalisé. Mais, les risques politiques demeurent toujours. Par ailleurs, il est noté un élargissement de la vision sectorielle avec le développement du Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en eau (PAGIRE), la réalisation de rapport d'impacts dans les secteurs visés, l'introduction de l'utilisation productive de l'eau, et la prise en compte de l'environnement.

Des efforts de décentralisation de la compétence sont entrain d'être réalisés avec la reconnaissance du rôle de plusieurs acteurs, l'implication à d'autres acteurs non gouvernementaux, et l'harmonisation des stratégies pour augmenter les impacts. L'implication du Privé dans l'exploitation permet aujourd'hui d'avoir une amélioration de la qualité du service et de l'exploitation, de payer les dettes, d'investir sur fonds propres, et d'équilibrer la trésorerie.

Loi sur le service public de l'eau permet d'unifier dans un seul texte législatif toutes les réformes. Cependant, il existe encore la barrière du transférer de la compétence eau aux Collectivités locales.

## 4.2. La contribution des acteurs non étatiques dans l'atteinte des OMD sur l'eau et l'assainissement

### 4.2.1. Les collectivités locales

L'intervention des collectivités locales dans le secteur de l'eau et de l'assainissement se fait dans des cadres diversifiés : projets, en coopération décentralisée, en collaboration avec les ONG ou les services de l'État. Le tableau annexe présente quelques initiatives réalisées par ces acteurs. Leur implication dans le secteur a permis de réaliser des progrès notamment en terme de :

**Intégration des besoins locaux dans la planification nationale :** Les collectivités locales sont engagées depuis trois ans dans l'élaboration des Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement (PLHA) pour disposer d'un instrument de planification sectorielle participative. A la date du 31 décembre 2008, 94 PLHA ont été déjà réalisés, restitués et validés par les conseils ruraux des collectivités bénéficiaires, soit un taux de couverture de 27%. Les financements sont disponibles pour la réalisation de 118 PLHA et les requêtes sont en préparation pour la mobilisation des financements nécessaires à la couverture du gap avant fin décembre 2010. Les PLHA assurent une plus grande intégration des besoins des collectivités locales dans la planification nationale. Elle permet de voir l'importance des défis à relever à l'échelle communautaires (non du village), de s'intéresser à un seul interlocuteur pour les partenaires. Elle permet à l'état dans sa planification de mieux capter les besoins. La principale lacune concerne l'insuffisance de la prise en compte des aspects GIRE notamment la question de l'hygiène, la préservation de la qualité de l'eau.

**Amélioration de l'accès local grâce à la coopération décentralisée :** Les projets réalisés dans le cadre de la coopération décentralisée ou en co-développement avec les associations de ressortissants ont également eu un impact significatif sur la formation du taux d'accès. En effet de grands projets tels les AEP de Soringho et de Sinthiou Bamambé dans la région de Matam ou encore l'AEP de Gouloumbou et celle de Ingénieur Sans Frontière ont été mis en œuvre dans le cadre de partenariats avec CODEV, divers acteurs du Nord et les communautés locales. A ce titre l'initiative menée à Coubalan dénote une approche prometteuse pour le secteur car ayant permis une atteinte de l'accès à l'eau à 100% grâce à la coalition d'acteurs (collectivité locale, coopération décentralisée, organisation communautaires de bases). La limite de la coopération décentralisée est la non-institutionnalisation réelle de la coopération décentralisée, le confinement de la coopération entre collectivités, et la faiblesse du financement.

### 4.2.2. Les organisations de la société civile

Les organisations de la société civile appuient l'État dans sa mission de service public pour un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement en vue de l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Leur implication dans le secteur se caractérise par :

**L'accompagnement de l'État dans les zones sensibles :** Ils ont fortement contribué à la formation du patrimoine hydraulique du Sénégal: on peut en effet globalement estimer que 10 à 15% des réseaux AEP ruraux motorisés actuellement en service ont été financés à travers des ONG. En volume, moins de dix ONG concentrent l'essentiel des réalisations physiques. Il est important de relever ici l'action importante de CARITAS à Kaolack à travers son projet « Amélioration de la gestion des ressources hydrauliques dans la région du Sine Saloum (Sénégal) ». Selon le rapport d'évaluation, « les extensions et densifications de réseaux répondent à une demande très forte des usagers ruraux, qui s'est concrétisée par une participation financière importante, une implication indéniable des structures villageoises dans la mise en œuvre du projet et des réalisations physiques supérieures aux prévisions initiales ». Par ailleurs, dans la revue PEPAM 2009, il a été reconnu que « l'année 2008 a enregistré des contributions de taille de la part des ONG. En effet, des réalisations importantes ont été enregistrées de la part des ONGs financées dans le cadre de la Facilité Eau de l'UE (PEPA-

Coubalan, PEAT-Eau-Vive, AGEPA-GRDR, Water Facility Program-World Vision) ». Enfin, il a relevé le travail de proximité dans les quartiers péri urbains défavorisés mené par ENDA permettant ainsi d'assurer l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement liquide des quartiers les plus démunis de Pikine.

**Le plaidoyer pour un accès à l'eau pour tous :** Par sa connaissance du milieu, ENDA est en mesure d'apporter une information et un conseil à la SONES sur les priorités d'investissement dans ces quartiers populaires, tout en conduisant une action de plaidoyer en faveur de ceux-ci pour qu'ils bénéficient au maximum des programmes de branchements sociaux financés par la SONES.

**La mise en œuvre de solutions adaptées dans les zones à problèmes :** Après l'échec de plusieurs projets d'adduction d'eau (forages profonds, puits à pompage solaire) en zone insulaire du delta du Saloum, la CARITAS et le CREPA, avec l'appui de la Fondation RAIN des Pays Bas, développent actuellement la technique de la collecte de l'eau de pluie par impluvium dans les concessions et au niveau des écoles de la région. ENDA développe aussi une approche collective d'aménagement de vastes zones de collectes d'eau pluviales en basse Casamance. Cependant les limites de telles initiatives concernent la qualité de l'eau (faible teneur en oligo éléments) et la durée de stockage.

**Le renforcement du partenariat public privé :** L'initiative mise en œuvre dans le cadre des Villages de Recherche du Millénaire au niveau de la région de Louga est un projet participatif, multisectoriel et partenarial qui vise à démontrer que des interventions à base scientifique, l'implication et le leadership des institutions et des communautés locales peuvent être combinés pour réaliser les OMD. Il a été bouclé avec plus de 90 villages raccordés à l'eau potable en partenariat avec le PEPAM-BAD qui a permis de réaliser l'ouvrage de production pour assurer la réalisation d'extension vers les localités cibles de la communauté rurale de Léona. Cette dernière a également atteint l'accès universel à l'eau potable grâce à cette action massive et bien coordonnée.

## **PARTIE V : BILAN ET PERSPECTIVES DU LIVRE BLEU DU SENEGAL**

Le Livre Bleu est un document élaboré par et pour les acteurs de la société civile et des autres acteurs du secteur de l'eau potable et de l'assainissement à l'échelle d'une région ou d'un pays. Il fournit une mesure indépendante des efforts vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement en matière d'eau et d'assainissement, et porte un regard critique sur les politiques et stratégies sectorielles.

Cette partie porte sur les leçons apprises du Libre Bleu du Sénégal, suggère des pistes d'actions concrètes et applicables à court et moyen terme, soit au niveau de programmes, de mécanismes ou de réformes institutionnelles et politiques. Elle propose aussi des orientations pour le suivi évaluation des recommandations du Livre Bleu.

### **5.1. Leçons apprises du Libre Bleu du Sénégal**

#### **A. Sur l'adéquation disponibilité et besoins en eau**

Malgré sa position géographique centrée sur la zone soudano-sahélienne, le Sénégal dispose de ressources en eau suffisante pour l'alimentation des populations. La diversité des ressources en eau offre des possibilités d'exploitation allant du captage des eaux de surface à l'utilisation des forages dans les zones démunies de ressources en eau superficielles ;

La disponibilité en eau reste aléatoire pour des zones confrontées à des problèmes de qualité (fluorure, pollution des eaux), de quantité (surexploitation des nappes), mais aussi d'accès à cause des coûts très élevés de mobilisation de la ressource. Le changement climatique est susceptible d'imposer des contraintes supplémentaires sur la disponibilité (sécheresse) et l'accessibilité de l'eau (salinisation et pollution des eaux).

#### **B. Sur le cadre organisationnel et réglementaire du secteur de l'eau potable et de l'assainissement**

La gouvernance de l'eau et de l'assainissement au Sénégal est partagée entre plusieurs acteurs qui évoluent aux niveaux national, régional et local. Ces acteurs relèvent de l'État (ministères, directions centrales et déconcentrées, projets et programmes), de partenaires au développement, de collectivités locales, de la société civile, et du secteur privé. Divers cadres de concertation nationaux et régionaux tentent de favoriser la synergie des actions entre eux ;

Cependant, si ces acteurs interviennent de manière conjointe et complémentaire, la coordination et l'harmonisation font défaut compte tenu de la très grande autonomie octroyée à certains notamment les ONG. Ceci rend parfois difficile la diffusion des informations clés, la mise en cohérence des approches et la coordination des activités sur le terrain. Malgré les initiatives louables de décentralisation, il n'existe pas à proprement parler de cadre de concertation harmonisé et formalisé pour chaque région ;

Du point de vue réglementaire, le secteur dispose d'une panoplie de textes. Une avancée notoire est réalisée avec La Loi sur le Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement qui permet d'unifier dans un seul texte législatif toutes les réformes, et organise le service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif en milieu urbain et rural. Le nouveau Code de l'assainissement (en cours de promulgation) fournira l'outil réglementaire spécifique nécessaire au pilotage sectoriel. Malgré ces avancées, il est constaté une faible application des textes consécutive à sa faible vulgarisation et maîtrise par les agences d'exécution, mais aussi au manque de moyens des brigades chargées de les faire appliquer.

**C. Sur les progrès réalisés au niveau national**

Les ressources mobilisées jusqu'ici pour le développement de l'accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat, bien que substantielles, font apparaître des déficits de financement relativement importants à combler ;

Le faible niveau de mobilisation de ressources ainsi constaté dans le secteur de l'assainissement rural est la cause principale de la faible progression du taux d'accès des ménages à des ouvrages adéquats d'assainissement ;

Beaucoup d'efforts sur l'accès physique, mais on se préoccupe moins de la qualité du service et de la qualité de l'eau (problème d'eau nitraté, fluorée, inondations). De ce fait des efforts sont nécessaires pour mettre en place des systèmes de potabilisation à des coûts raisonnables et à des échelles adéquates pour leur rentabilité et durabilité. ;

**D. Sur les progrès réalisés dans l'hydraulique rurale**

L'intervention au coté de l'État d'une pluralité d'acteurs reflétant la diversité des intervenants dans le secteur explique en grande partie les réelles avancées sur l'accès obtenues durant cette période probatoire 2005-2009 du PEPAM. Toutefois, le taux d'accès au niveau régional continue de présenter des disparités très marquées. Il en est de même à l'intérieur des régions où les écarts de niveau d'accès entre Communautés rurales atteignent parfois des proportions importantes. Ces disparités entre les régions en matière d'accès résultent des différences de niveau d'investissement entre les différentes parties du pays, et des contraintes souvent d'ordre hydrogéologique voire sociologique ;

Quant à la consommation spécifique d'eau en milieu rural n'a guère progressé à l'échelle nationale depuis 2004 (28 litres par jour et par personne) ;

Le taux de disponibilité moyen mensuel des forages ruraux motorisés ne cesse de se détériorer année après année (92,2% en 2007 et 90, 3% en 2008). Les causes avancées concernent le non renouvellement des équipements à période échue, l'absence de services d'entretien et de maintenance réguliers et de qualité, et le faible niveau de professionnalisation des acteurs (Associations des usagers, usagers, collectivités locales, services de l'État) ;

L'importance de l'accès à l'eau potable par puits non protégé ou par forage à pompage manuel pose le double problème de la qualité de l'accès et de la qualité de l'eau distribuée. ;

La qualité de l'eau constitue également une préoccupation constante aussi bien pour les populations rurales que pour les promoteurs de projets d'hydraulique villageoise, en raison de la forte teneur en sels et en fluorures de l'eau souterraine largement exploitée par les systèmes d'AEP villageois.

**E. Sur les progrès réalisés dans l'assainissement rural**

Pour l'accès à un Assainissement adéquat, il est noté un accès physique quasi inexistant notamment en milieu rural ;

Le taux d'accès a quasiment stagné à son niveau de 2004 compte tenu des fortes contraintes d'exécution, dues notamment à un faible taux de mobilisation financière.

**F. Sur les progrès réalisés dans l'hydraulique urbaine**

Le taux d'accès à l'eau potable par branchement privé a été légèrement en avance sur les objectifs intermédiaires de la période 2005-2008. Ces résultats positifs ont été obtenus sur la période grâce à la réalisation de près de 85 000 branchements supplémentaires dont 50 000 branchements sociaux ;

La qualité de l'eau a été nettement améliorée dans le département de Dakar avec la mise en service de l'usine de KMS2 et les purges régulières du réseau. Cependant, des difficultés persistent dans la banlieue en l'absence d'unités de traitement des eaux ferrugineuses en provenance des forages de Pout et des eaux nitratées de la nappe de Thiaroye toujours en exploitation malgré la décision (non encore effective) de l'abandon total de l'exploitation des forages de Thiaroye à des fins d'alimentation des populations en eau de boisson ;

Qualité du service en milieu urbain : les systèmes marchent à l'électricité et le concessionnaire n'est pas responsable et perturbation du service ;

Le peu d'ouvrages existant fournissent un service dont la qualité laisse à désirer : ouvrages rudimentaires peu fiables et non pérennes.

**G. Sur les progrès réalisés dans l'assainissement urbain**

Évolution positive du taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain entre 2005 et 2007 grâce aux programmes de subvention de l'accès initiés par l'ONAS dans le cadre des opérations d'appui à la réforme dans le sous-secteur, notamment le PAQPUD et les programmes de branchements sociaux ;

Cependant, la tendance actuelle va se renverser très rapidement si la mobilisation financière requise pour continuer de subventionner l'accès à l'assainissement n'est pas assurée et si des programmes volontaristes ne sont pas initiés dans l'assainissement autonome dont les progrès conditionnent l'atteinte des OMD dans le domaine.

Il est également souhaitable que les services de l'assainissement autonome puissent être érigés en une Direction à part entière pour promouvoir la desserte des zones défavorisées qui occupent 30% de l'espace urbain du pays et près de 45% de l'agglomération de Dakar.

**H. Sur la perception des usagers sur l'accès à l'eau potable**

Les enquêtes ont démontrées que les principales sources d'approvisionnement en eau demeurent les puits équipés ou non de pompe manuelle. Quant à la continuité du service de l'eau courante, la régularité de la fourniture d'eau par la SdE et les ASUFOR satisfait la totalité des usagers enquêtés du milieu urbain et la quasi-totalité de ceux du milieu rural.

Par rapport à l'accès au service (accès à l'eau courante), et une forte proportion d'usagers identifie majoritairement des impacts positifs sur leur ménage. Les impacts positifs identifiés ont trait principalement à la diminution de la pénibilité de la corvée d'eau, à la disponibilité de l'eau, à la meilleure qualité de l'eau, au moindre dépense en eau, et à une meilleure hygiène (17,4%). Quant aux impacts négatifs, ils sont liés au coût de l'eau et aux fréquentes baisses de pression dans les réseaux de distribution.

Le coût du branchement à domicile est jugé accessible et la fréquence de la facturation par bimestre des consommations d'eau convient à forte la majorité des abonnés.

par rapport à il y a 10 ans le niveau de satisfaction des besoins en eau des ménages n'est jugé meilleur



La qualité de l'eau distribuée par la SDE ou les ASUFOR est jugée bonne. la qualité est mauvaise serait liée à la couleur rougeâtre (qui ne convient pas pour le linge) et au goût de l'eau (zone de Kolda).

Les entraves au progrès dans l'accès à l'eau concernent les capacités financières insuffisantes pour le branchement (49,3%) et les revenus insuffisants pour honorer les factures (13,3%), mais également l'absence de réseau dans les quartiers (24,3%) notamment ceux situés à la périphérie de communes, et l'information insuffisante sur les programmes de branchements sociaux (14,8%).

### **I. Sur la perception des usagers sur l'accès à l'assainissement**

On relève un faible niveau d'information sur les programmes et opportunités existantes.

En termes de types d'ouvrages d'aisance, ce sont les latrines traditionnelles qui prédominent. Les principaux modes d'évacuation des eaux ménagères demeurent la rue et la cour. On relève un usage très faible du réseau d'égout (1,6% toutes zones confondues).

La satisfaction en termes d'hygiène et d'assainissement liquide des ménages reste identique par rapport à il y a 10 ans.

Les principales difficultés sur le plan de l'assainissement qui ressortent des enquêtes auprès des ménages sont : l'absence de collecte poubelle l'inexistence de réseau d'évacuation l'absence de dépôt public et l'absence de fosses avec latrine.

### **J. Sur les réformes du secteur et le rôle des acteurs**

Les progrès vers la réalisation des Objectifs du Millénaire sur l'eau et l'assainissement est le fait d'interventions diversifiées de la part du gouvernement et des acteurs de la Société civile. C'est d'abord : le projet sectoriel eau (PSE-1996), et le projet sectoriel eau à long terme (PLT-2002) qui ont permis d'améliorer la production, la distribution et la rentabilité financière du secteur.

Au niveau de l'hydraulique rural, le projet REGEFOR a permis la définition et la mise en œuvre d'une réforme de la gestion des forages. Ce projet a permis la confirmation du rôle des ASUFOR, le transfert effectif des compétences de l'exploitation aux efforts, l'allègement du budget de fonctionnement de l'état, la confirmation du rôle économique de l'eau (l'eau peut s'autofinancer en terme de charges récurrentes, infrastructures), l'affirmation du leadership local.

La mise en œuvre du Programme eau potable et assainissement du Millénaire (PEPAM) Programme a permis la condensation des besoins en matière d'eau et d'assainissement avec une bonne visibilité des besoins géographiquement localisables. Le cadre d'intervention unifié met en confiance les bailleurs qui sont plus aptes à injecter de l'argent dans le secteur, accroissant ainsi la capacité de mobilisation des financements. Au niveau institutionnelle, il y a une volonté politique marquée d'unification du secteur dans un seul Ministère, complétée par des efforts de décentralisation de la compétence. Mais, les risques politiques demeurent toujours vers encore un démantèlement de ce dispositif intégrateur et unifié.

L'implication des collectivités locales dans la réalisation des Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement (PLHA) permet de voir l'importance des défis à relever à l'échelle communautaires (non du village), de s'intéresser à un seul interlocuteur pour les partenaires. Elle permet à l'état dans sa planification de bien capter les besoins. La principale lacune concerne l'insuffisance de la prise en compte des aspects GIRE notamment la question de

l'hygiène, la préservation de la qualité de l'eau. Les projets réalisés dans le cadre de la coopération décentralisée ou en co-développement avec les associations de ressortissants ont également eu un impact significatif sur la formation du taux d'accès. La limite de la coopération décentralisée est la non institutionnalisation réelle de la coopération décentralisée, le confinement de la coopération entre collectivités, et la faiblesse du financement.

Les organisations de la société civile et le secteur privés ont fortement contribué à la formation du patrimoine hydraulique du Sénégal. De par leur travail de proximité, elles ont fortement contribué à l'amélioration de l'accès dans les zones sensibles à travers des projets et des solutions techniques prometteuses. Ils ont aussi permis de sensibiliser l'opinion publique et de faire un plaidoyer en faveur d'un accès raisonnable à l'eau potable et à l'assainissement des populations démunies. Une meilleure coordination de leur action devra permettre une capitalisation de leurs efforts.

## **5.2. Recommandations d'actions pour améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement**

### Coordination des acteurs

- Assurer un meilleur suivi des opérations mises en œuvre par les acteurs de la coopération non gouvernementale afin d'avoir un système de mesure plus exact de l'effort de tous pour améliorer les indicateurs de réalisation et d'accès ;
- Encourager la concertation entre les acteurs dans le cadre d'entités fédératrices telles le CONGAD qui est un partenaire de taille susceptible d'accompagner le PEPAM en renforçant les capacités de mobilisation de fonds, d'expertises, de réalisation, de conseil et de plaidoyer pour l'atteinte des OMD dans le domaine de l'Eau potable et de l'Assainissement.
- Instaurer des mécanismes efficaces de partages d'informations et de données afin de permettre aux agences du PEPAM et à leurs partenaires de dérouler correctement ses procédures de suivi-évaluation participatif pour un meilleur pilotage global du secteur
- Renforcer la synergie des acteurs à travers de coalitions fortes pour régler les problèmes

### Financement

- Travailler en étroite collaboration avec certains partenaires financiers tels la BAD, UEMOA, l'UE et les Institution de Coopération des pays du Nord afin de mieux coordonner les initiatives et orienter les financements vers les zones classées prioritaires au regard de la situation de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.
- Rendre plus facile l'acquittement de la contrepartie des bénéficiaires : - réduction des taux – privilégier la contrepartie en nature au niveau des superstructures – trouver des sources de préfinancement ou de subvention.
- Baser les décisions d'allocation budgétaire soient désormais sur les priorités identifiées et exprimé lors de revues régionales par les Communautés rurales à travers les Plans Locaux d'Hydraulique et d'Assainissement.

### Accès à l'eau potable

- Meilleure maîtrise de l'environnement de l'AEP

- Améliorer la qualité des ouvrages en veillant aux coûts qui doivent être abordables également pour les ménages pauvres.
- Développer des programmes de remise à niveau des installations d'hydraulique rurale couplés à une professionnalisation de l'entretien et de la maintenance ainsi qu'une amélioration de la gestion de l'eau distribuée.
- Privilégier la réalisation d'adductions d'eau et surtout les orienter prioritairement dans les zones où les taux d'accès par puits modernes sont élevés.
- Valoriser les eaux de puits (ouvrage protégé, exhaure éolien ou solaire, traitement local de javellisation de l'eau) dans les zones où elle est de bonne qualité.

### Accès à l'assainissement

- Promouvoir l'assainissement semi-collectif dans les centres ruraux chefs lieux de CR
- Favoriser la création d'ateliers de préfabrication d'éléments entrant dans la mise en œuvre des ouvrages d'assainissement individuel et semi-collectif et mettre l'accent sur les activités d'IEC en vue d'une parfaite adhésion des populations avant, durant, et après la réalisation des travaux.
- Renforcer l'éducation sanitaire particulièrement auprès des enfants et des femmes pour une utilisation durable des latrines
- une volonté politique plus affirmée des pouvoirs publics pour le sous-secteur en allouant des ressources conséquentes à la hauteur des défis à relever ;
- un plaidoyer suffisamment fort et audible de la part de la société civile pour relayer plus efficacement l'expression des besoins des populations en termes d'assainissement ;
- le développement des outils d'incitations des ménages à répondre à l'offre d'assainissement du PEPAM, notamment à travers les financements subventionnés (Etat, ASUFOR, etc.), l'institution de récompenses et prix pour distinguer les meilleures pratiques et une diffusion large de celles-ci ;
- la promotion de programmes mixtes AEP / Assainissement, accompagnés d'une offre acceptable tenant compte des niveaux de revenu faible par rapport aux paquets techniques offerts ;
- le développement de l'assainissement semi-collectif dans les gros centres ruraux (chefs lieu de CR et gros villages) ;
- la recherche et la diffusion de solutions techniques (ouvrages d'assainissement,) compatibles avec le contexte local d'implantation (difficultés d'approvisionnement les chantiers dans les zones insulaires, difficultés d'évacuation des boues de vidange, zones à nappe affleurant, zones périurbaines sujettes aux inondations, etc.).
- Un effort exceptionnel de l'État et des autres partenaires (l'appui budgétaire, les communes, les ONG's, etc.) est donc requis pour rétablir l'équilibre financier de l'ONAS, atteint en 2003 mais rompu en 2008, et pour relever le défi du maintien du taux d'accès à l'assainissement en ligne avec l'objectif OMD.

- Revoir les choix technologiques développés afin de les rendre soutenables par les populations. Ils suggèrent d'aller vers des solutions qui s'inspirent des expériences locales et partent des besoins réels des populations.

#### Implication des acteurs non étatiques

- Promouvoir la synergie dans les approchées développées par les ONG : Il est nécessaire d'améliorer et de renforcer la coordination entre acteurs, de l'intervention de la petite ONG au programme de l'organisme internationale et passant par la multitude d'autres acteurs publics et privés dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement. Pour à terme identifier et cartographier toutes les actions, projets et programmes de tous les acteurs afin de les comptabiliser dans la progression des taux et dans l'effort commun par rapport aux OMD.
- Renforcer la coordination régionale à travers l'État qui doit jouer ce rôle en créant une grande plateforme régionale qui devra réunir toutes les parties prenantes intervenant dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement (services déconcentrés, ARD, collectivités locales, société civile, ONG, usagers, secteur privé).
- Appréhender les besoins en capacités dans le contexte de l'environnement au sein duquel les professionnels du secteur pour répondre aux besoins est essentiel pour parvenir aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).
- Les OSC gagneraient à consolider leur organisation en renforçant les principes de bonne gouvernance pour davantage constituer une force de proposition crédible au niveau national et surtout auprès des partenaires internationaux dont le soutien financier et technique s'avère capital eu égard à l'insuffisance des moyens. Aussi, une plus grande synergie des OSC du secteur devrait elle être de rigueur pour leur donner davantage de force de plaidoyer et de moyen d'exercer un lobbying pour l'accès à tous à l'AEPHA en tant que droit citoyen. La presse devrait jouer un rôle d'accompagnateur alerte de ce processus en inscrivant son action dans la durée.

#### Réglementation du secteur

- Opérationnaliser les textes réglementaires en à travers des mesures diverses notamment (i) permettre aux agents des services techniques de l'hydraulique de maîtriser les textes juridiques, (ii) obliger les usagers et les sociétés de forages à se conformer aux textes en vigueur sur l'eau et (iii) mettre en place un mécanisme viable pour appliquer le principe « usager-payeur.».
- Élaborer les décrets d'application de la Loi sur le Service Public de l'eau et de l'Assainissement pour rendre effective sa mise en œuvre.
- Articuler la Loi sur le Service Public de l'eau et de l'Assainissement par rapport aux textes de la décentralisation

#### Amélioration de la méthode de calcul du taux d'accès

Les principes du calcul du taux d'accès étant le suivant :

- Quantifier la population desservie à partir de l'inventaire des points d'eau dans chaque village ;
- Taux d'accès à l'eau à l'échelle d'un village, d'une communauté rurale, d'une région= Population desservie /population totale ;

- Les modes d'accès pris en compte : borne-fontaine (BF), branchement particulier (BP), puits moderne protégé (PM), forage villageois avec pompe à motricité humaine (FV).

Il est important de rappeler que dans le contenu même des définitions de l'OMS/UNICEF, disposer d'un accès "raisonnable" ou "amélioré" à l'eau potable n'implique nullement que la population desservie consomme effectivement de l'eau potable, pour plusieurs raisons:

- Une première réserve peut être exprimée sur l'accès à l'eau potable à travers les puits modernes. Or une très large majorité des "puits modernes" utilisés par 20% de la population rurale (plus de 50% à Kolda, Sédhiou, Ziguinchor et Foundiougne) sont de type ouverts, non équipés de pompes, et toujours exposés à la pollution car ces mesures élémentaires de protection ne sont pas appliquées par les usagers.
- L'existence de bornes-fontaines n'exclut pas non plus que la population ainsi desservie consomme de l'eau contaminée, si elle est transportée et conservée par les usagers dans des récipients impropres.
- L'utilisation de l'eau potable par les ménages est restreinte par le niveau de revenu, surtout en milieu périurbain et rural où la priorité donnée à l'adduction d'eau potable a entraîné de facto la monétarisation de l'accès à l'eau. Le recours à des sources d'approvisionnement traditionnelles dont l'utilisation est quasi gratuite, peut s'avérer le seul choix pour les plus pauvres.
- Enfin, la réalisation physique d'infrastructures améliorées d'accès à l'eau potable est indissociable de la mise en place de mesures d'accompagnement relatives à l'hygiène de l'eau et à la recherche de coûts d'approvisionnement acceptables pour les usagers.

L'approche préconisée pour mieux mesurer les progrès de l'accès combine la méthode de quantification de la population desservie à partir de l'inventaire des points d'eau dans chaque village et les enquêtes ménages qui mettent en évidence l'appréciation de la qualité du service par les ménages et privilégient la mesure de la fin plutôt que des moyens. Une telle méthode devrait permettre d'appréhender des déterminants socio-économiques de l'accès et notamment la pauvreté, la perception par les ménages de la qualité de l'eau et de la qualité de service, les comportements des ménages.

Aux indicateurs habituels retenus par le PEPAM et les modèles financiers de la SONES et de l'ONAS, les bilans sur l'accès devraient ajouter :

- Évolution de la part des budgets alloués au développement des réseaux d'adduction dans les zones défavorisées,
- Taux de disponibilité des forages exploités en milieu rural ou le taux de pannes,
- Ratio des BP inactifs (suspendus ou compteurs déposés),
- Ratio des BF fonctionnelles,
- Nombre de personnes par ménage,
- Nombre d'usagers par BF,
- Nombre de personnes par BP dans la concession,
- Évolution de la consommation d'eau dans les ménages,
- Ratio « Dépenses Eau / Revenu du ménage »,
- Ratio « Dépenses Assainissement / Revenu du ménage »,
- Taux d'impayés des factures d'eau,
- Taux d'utilisation par les ménages des équipements d'assainissement autonome.

### Le droit à l'eau pour tous

Plusieurs postulats universellement admis militent en faveur de la promotion de la réalisation du « droit à l'eau et à l'assainissement » reconnu par l'Assemblée Générale des NU à travers sa résolution 54/175 du 17 décembre 1999.

Il est proposé d'inscrire dans la loi fondamentale du Sénégal la reconnaissance formelle et juridique du droit à l'eau et à l'assainissement. Dès lors, celle-ci engagerait l'Etat et la Nation toute entière à le concrétiser à travers :

- La gratuité d'une quantité d'eau minimale et de qualité accordée à chaque abonné ;
- L'allocation plus équitable des ressources financières du secteur de l'eau et de l'assainissement entre les régions, les groupes et les usages ;
- La mise en œuvre de nouveaux dispositifs d'accès collectifs à l'eau permettant de mettre à la disposition des plus pauvres l'eau potable à un prix sensiblement moins élevé que celui des bornes fontaines publiques ;
- La réduction du coût des branchements ordinaires au réseau d'eau potable et d'assainissement et l'échelonnement de son paiement ;
- La vente de l'eau potable à un prix que chaque personne peut supporter sans réduire ses possibilités d'acquérir d'autres biens et services essentiels (abaissement du prix de vente de l'eau aux BF).

### 5.3. Suivi évaluation du Livre Bleu du Sénégal

Le Livre Bleu se veut un « dispositif de suivi-évaluation citoyen », qui mesure les progrès dans l'accès à l'eau et à l'assainissement, mais également la perception qu'ont les usagers eux-mêmes par rapport aux politiques en vigueur et à la qualité du service qui leur est fourni. Il est proposé ici le canevas du dispositif de suivi évaluation citoyen notamment le dispositif institutionnel, les mécanismes et le mode de financement.

#### 5.3.1. Dispositif institutionnel

Dans la phase de préparation du Livre Bleu du Sénégal, un Comité de Pilotage regroupant les membres suivants : CONGAD, RADI, CARITAS, ENDA TM, Eau Vive, AHDIS, Forum Social Sénégalais, Partenariat National de l'Eau (PNE) du Sénégal.

Il est proposé la mise en place d'un **Comité National Livre Bleu (CNLB-Sen)** qui regroupera les membres de l'actuel Comité de Pilotage, au besoin élargi à d'autres organisations de la société civile intervenant dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement (ex. ASCOSEN, World Vision, etc.).

- ✓ Mobiliser les acteurs nationaux autour du Livre Bleu ;
- ✓ Assurer le suivi évaluation du Livre Bleu du Sénégal ;
- ✓ Mobiliser des ressources humaines, matérielles et financières en appui au processus de suivi évaluation du livre bleu du Sénégal;
- ✓ Faire la promotion du Livre Bleu auprès des partenaires nationaux et internationaux afin qu'ils apportent les appuis nécessaires au CNLB-Sen ;

Dans un souci de facilité le fonctionnement, le **CONGAD peut servir d'institution hôte** du CNLB-Sen et en assurer le **Secrétariat**. Le CONGAD présentera à chaque revue du PEPAM

Par ailleurs, un démembrement du CNLB-Sen est possible avec la mise en place de plateformes régionaux (ex. CLB-Thiès) chargés mobiliser les acteurs, et d'assurer le suivi évaluation au niveau régional.

### 5.3.2. Mécanismes de suivi-évaluation

Comme cela a été souvent souligné, le Livre Bleu ne cherche pas à se substituer aux processus existants (ex PEPAM). Il n'est donc pas conçu pour concurrencer les tableaux statistiques régulièrement publiés quant à l'état de l'eau potable et de l'assainissement dans le pays, même si le Livre Bleu en temps que temps s'appuie sur une analyse pays chiffrée qui se veut la plus rigoureuse et objective possible.

En revanche, le Livre Bleu s'intéresse à des thèmes qui ne sont généralement pas abordés par les dispositifs de suivi-évaluation du PEPAM. Les indicateurs de suivi évaluation du Livre Bleu du Sénégal vont tourner autour de quatre axes principaux :

#### Indicateurs globaux d'accès

- ✓ Eau potable
  - Qualité de l'eau ;
  - Qualité du service
  - Évolution du niveau de consommation spécifique
- ✓ Assainissement
  - Couverture en termes d'accès physique des populations à des ouvrages d'assainissement
  - Fréquences d'utilisation des ouvrages d'assainissement nous renseigne sur le niveau d'appropriation d'acceptation et de changement de comportement ;
  - Fréquences des maladies liées au péril fécal
  - Décompte des pratiques d'hygiène (ex lavage des mains).
- ✓ Tarification de l'eau
  - Adéquation revenu et tarif
  - Tarif versus besoin

#### Indicateurs spécifiques pour les zones sensibles

Les progrès réalisés par le pays dans l'atteinte des OMD profitent-ils à tous les citoyens, et notamment les citoyens les plus pauvres ? Cela conduit le Livre Bleu à s'intéresser à des catégories d'usagers ou des zones traditionnellement délaissés par les programmes d'équipement : notamment les quartiers périphériques défavorisées, la zone des îles, la zone du bassin arachidier, les zones faiblement peuplées (Ferlo, Tambacounda) des grandes villes, les zones rurales faiblement peuplées, les zones habitées par des minorités ethniques, etc.

Il s'agira dans ces zones de mesurer :

- ✓ Le taux d'accès à l'eau potable ;
- ✓ Le taux d'accès à l'assainissement ;

#### Indicateurs sur la gouvernance du secteur

- ✓ La qualité d'implication et de participation des usagers et des acteurs de la société civile est elle effective ?
- ✓ L'appropriation de l'outil de planification locale du secteur (PLHA) par les collectivités locales est-elle effective notamment en termes de mise en œuvre et de suivi ?

### Indicateurs sur la durabilité des progrès

- ✓ La construction de nouveaux équipements s'accompagne-t-elle d'initiatives destinées à améliorer les modes de gestion (question du suivi et de la maintenance)
- ✓ Le mode de financement du secteur est-il durable ?

### **5.3.3. Financement du suivi évaluation du Livre Bleu**

Il est important de développer un plan de financement jusqu'en 2015 avec un ratio financement interne et Externe. En plus du suivi des indicateurs sus mentionnés, il est important que le programme d'action puisse prendre en compte les différentes recommandations proposées.



## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BAfD/OCDE, 2008 : Perspectives économiques en Afrique - pays Sénégal

République du Sénégal, « Suivi des Objectifs du millénaire pour le développement.

Rapport OMD 2006. Un monde meilleur pour tous », janvier 2007, p. 11.

République du Sénégal, « Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2006-2010 », octobre 2006

République du Sénégal : Code des Collectivités Locales du Sénégal.

Région de Kolda, Comité régional de suivi des OMD (juin 2007) : Rapport de suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Rapport final.

Rabier, C et al. : Enquête épidémiologique : impact du fluor ingère via les eaux de boisson sur la santé des populations de cinq communautés rurales du senegal.

PNUD, « Rapport mondial sur le développement humain 2006 »

PEPAM (2009) : Revue Annuelle Conjointe 2009. Rapport de présentation.

PEPAM (2008) : Synthèse des travaux de la deuxième Revue Annuelle Conjointe du PEPAM 2008

PEPAM (2008) : Revues régionales du PEPAM. Plans d'opérations Régionales composante assainissement.

PEPAM (2008) : Revues régionales du PEPAM. Plans d'opérations Régionales composante eau.

PEPAM (2008) : Résultat des ateliers de revue régionale PEPAM 2008.

PEPAM (2008) : Rapport d'avancement

PEPAM (2008) : Note d'information et d'orientation destinés aux acteurs régionaux et locaux

PEPAM (2008) : Compte-rendu de la réunion du 30 avril 2008 sur la préparation de l'atelier de synthèse des revues régionales participatives de bilan de l'accès et de programmation

ONG FOODE (2004) : Plan Stratégique 2004 - 2008

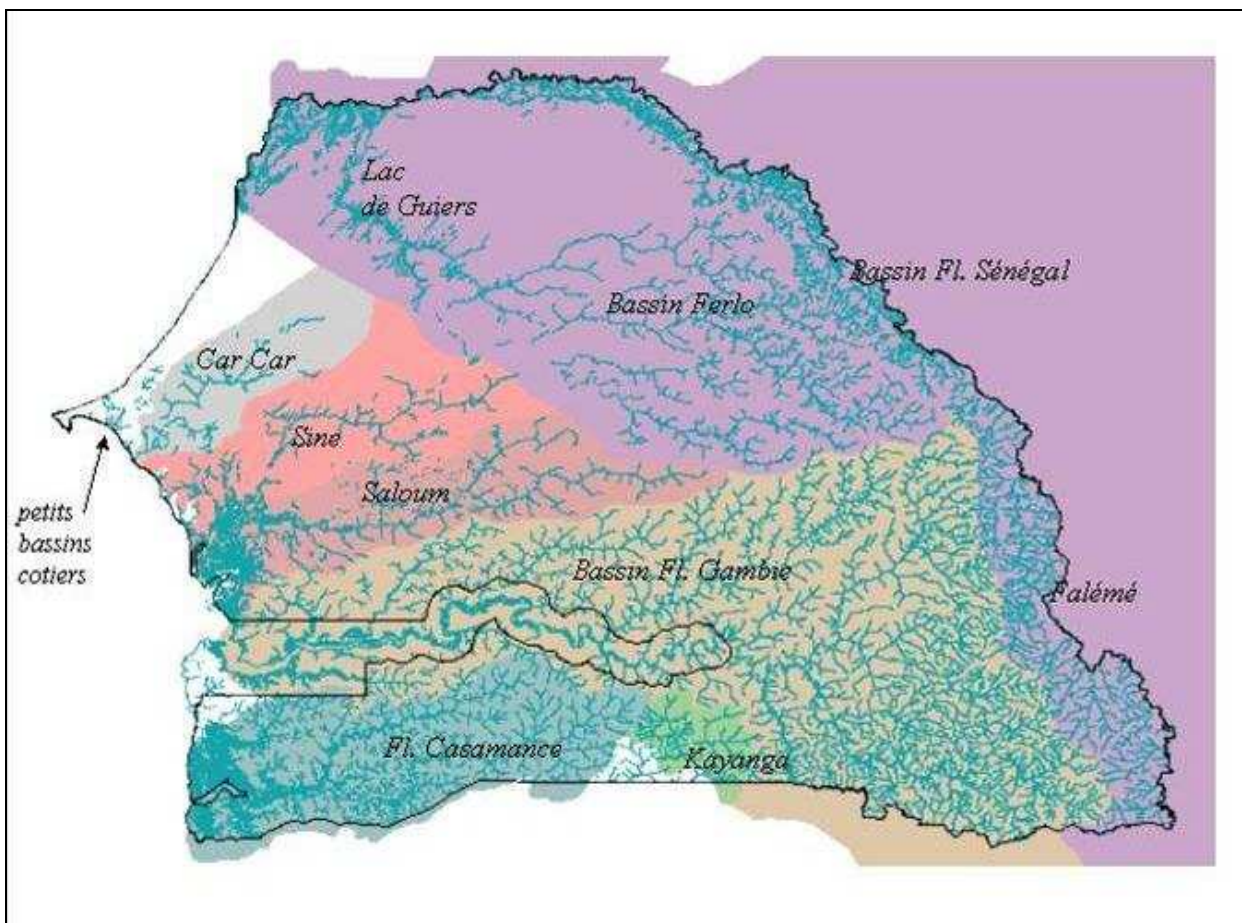
(2009) : L'eau et l'assainissement au Sénégal,

Arame Dieng et al. : Programme test des filtres familiaux de défluoruration kenyans mis en place par CARITAS senegal.

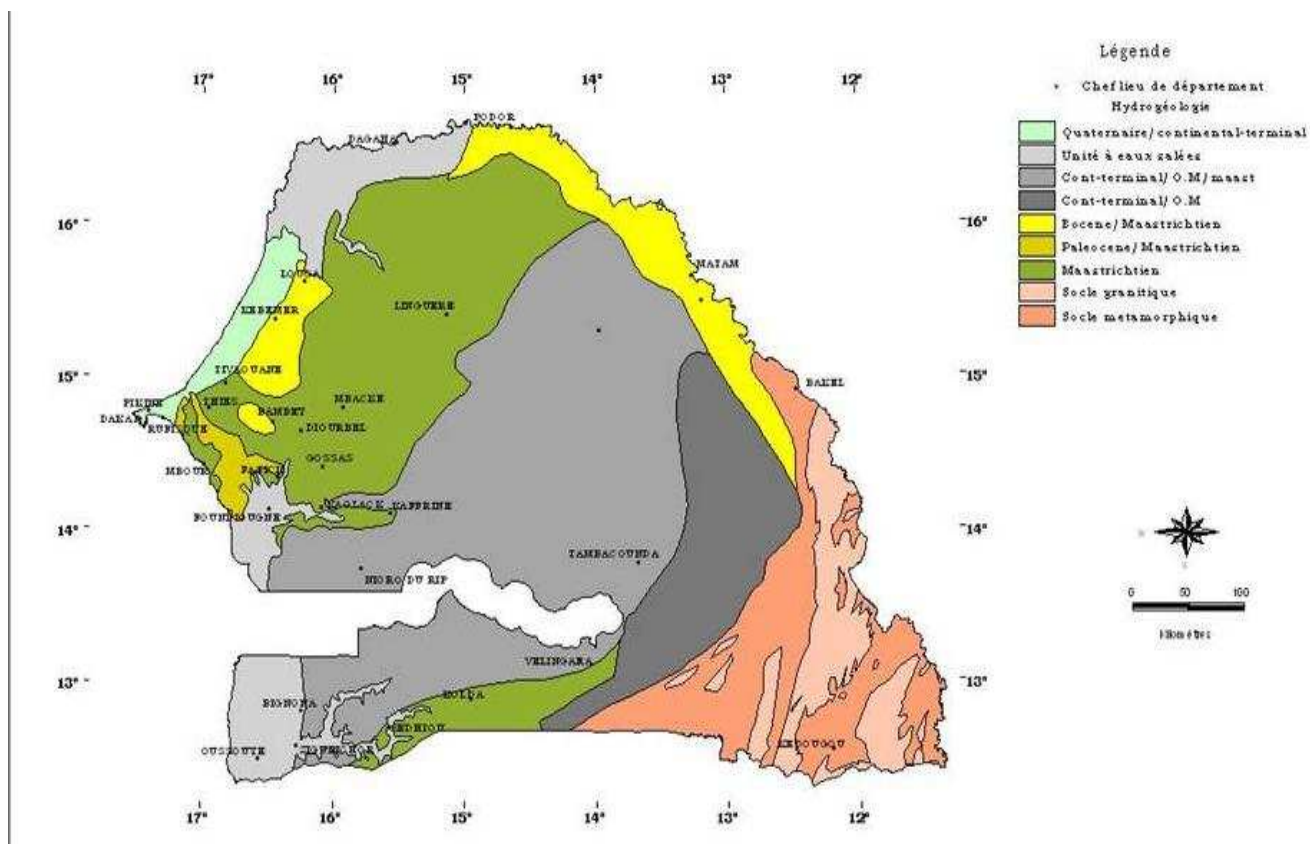
Jean Paul Mainvielle, Ahmadou Fatim Diop, Aminta Niang : La pauvreté au Sénégal, des statistiques à la réalité. Ed Khartala, 2005, ISBN : 2-84586-606-2

## ANNEXES AU RAPPORT

## Annexe 1 : Carte du réseau hydrographique Source : DGPRES, 2001



Annexe 2 : Principales aquifères du Sénégal



## Annexe 3 : La situation de l'accès par région

### 2.2.1. Zone Nord : régions de Saint-Louis, Louga et Matam

#### 2.2.1.1. Région de Saint-Louis

##### La situation du patrimoine

En référence aux données de la Revue Pepam 2008, La situation du patrimoine hydraulique rurale de la région de Saint-Louis se présente comme suit:

- 116 réseaux AEP gérés par des Asufor et des Comités de forage, dont : 108 dans le Département de PODOR et 08 dans le Département de DAGANA ;
- 712 bornes fontaines et 5 596 branchements particuliers et 213 branchements communautaires pour les 49 934 ménages que compte la région;
- 560 puits modernes et 67 forages avec PMH.

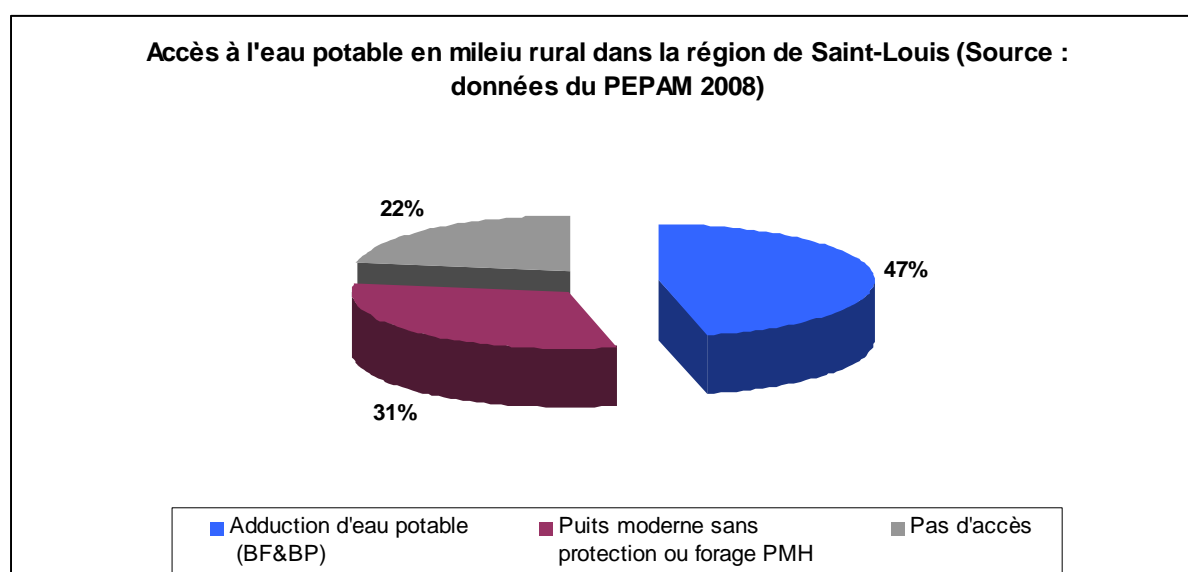
Sur le parc de 122 forages, 13 forages sont à l'arrêt et donc indisponibles pour le service. Ces arrêts de fonctionnement sont dus principalement à une carence du service d'entretien et de maintenance, au non renouvellement à bonne date des équipements de pompage dont la durée de vie est limitée (5 à 7 ans) et à une mauvaise gestion financière du service de l'eau par l'Asufor ou le Comité de gestion du forage.

En 2007, le taux moyen d'indisponibilité était de 8.5% correspondant à un déficit de pompage de 302 m<sup>3</sup>/heure. A l'échelle régionale, le nombre de personnes ainsi privées d'eau pour cause de défaillance du service d'eau potable s'élevait à 117 169, soit l'équivalent de 13 624 ménages, représentant 27% de l'effectif total des ménages de la région (RGPH 2002).

En 2008, la situation du parc s'est nettement dégradée et le taux d'indisponibilité est passé à 11.1%, accentuant le niveau du déficit de pompage qui passe ainsi de 302 m<sup>3</sup>/heure à 393 m<sup>3</sup>/heure. Comparativement à la situation de 2007, le nombre de personnes privées d'eau en 2008 pour cause d'indisponibilité des installations est passé à 152 678 résidents, équivalent à 17 753 ménages, portant ainsi le taux de ménages ruraux privés d'eau potable à 35%.

##### Répartition par mode d'accès

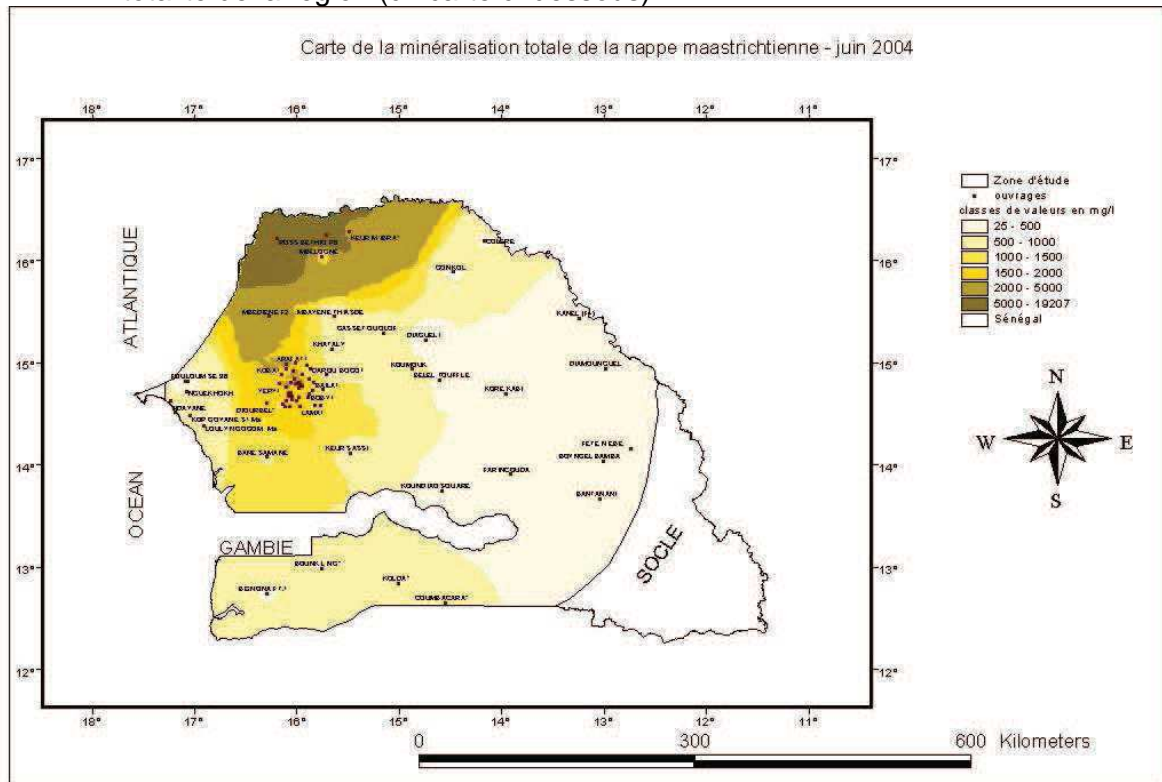
La répartition de l'accès à l'eau des ménages ruraux est ci-dessous représentée :



On note que 46,4% seulement des ménages ont accès par adduction d'eau potable, c'est à dire par borne fontaine public ou par branchement privé. Les ménages s'approvisionnant par puits moderne ou forage PMH (sans protection le plus souvent) représentent 31,2% de l'effectif et 22,4% n'ont pas du tout accès à l'eau potable.

Il ressort de ces éléments d'analyse que **le taux d'accès à l'eau potable est quantitativement satisfaisant, mais qualitativement non satisfaisant**. Il y a :

- le fort taux d'accès à l'eau via les Puits avec PM/H non protégés et le forages à PMH dont l'eau est souillée à travers les contre-puits non couverts auxquels ils sont souvent associés;
- le problème de salinité de l'eau qui affecte la nappe maastrichtienne dans la presque totalité de la région (cf. carte ci-dessous).



- la qualité médiocre des nombreuses réserves d'eau de surface que recèle la région (réserve de Saint Louis, le Lampsar, le lac de Guiers, etc.) dont l'eau est polluée par les rejets des eaux de drainage des périmètres irrigués proches et des industries agro-alimentaires et la prolifération des plantes aquatiques. Une telle situation menace gravement la pérennité de ces sources d'eau uniques pour la région ;
- les difficultés d'alimentation en eau des villages de la CR de GANDON raccordés à la conduite de NDIOCK SALL (périmètre affermé de la SONES-SDE), liées notamment aux tarifs urbains de l'eau potable appliqués en milieu rural (ménages à revenus faibles et irréguliers) ;
- la faible couverture en eau potable des nombreuses communes rurales telles NIANDANE, NDIUOM dont les quartiers périphériques dépourvus de réseaux d'eau potable s'alimentent directement (sans traitement) à partir du fleuve ou des puits dont l'eau est impropre à la consommation humaine;
- l'absence de réseau d'adduction d'eau desservant les villages riverains du lac de Guiers malgré la présence d'une usine de traitement et de l'ALG ;
- l'arrêt depuis deux ans des travaux d'adduction d'eau des villages situés le long de l'axe Gorom Lampsar en raison de la défaillance des entreprises contractantes ;

- le nombre important de CR (05 CR sur 16) de la région dont le taux d'accès est nettement inférieur au taux moyen régional ; ces CR sont presque toutes situées dans la zone proche du lac de Guiers (Ross Béthio, Ronkh, Aéré Lao, Mbane, Ndiayène Pendaou) ;
- les pannes récurrentes de forages dues à l'absence d'un service d'entretien et de maintenance de qualité et qui impliquent un taux de disponibilité moyen du service.

### Les intervenants et leurs approches

Au niveau de la région de Saint Louis, les acteurs qui interviennent aux cotés des projets et programmes de l'Etat (PRS 2, Projet AEP de l'Axe Gorom Lampsar, le Projet FND autour du lac de Guiers) sont du ressort de la coopération décentralisée :

- ✓ Commercys-Rèze en partenariat avec le village de RONKH ;
- ✓ Coopération Nord Pas de Calais en partenariat avec le Conseil régional de Saint Louis.

Par rapport à l'approche et aux stratégies d'intervention, les partenariats entre collectivités locales du Nord et du Sud privilégie les fortes coalitions d'acteurs autour d'objectifs intégrés et font de l'implication de privés locaux, d'ONG, de la participation et la responsabilisation des populations bénéficiaires la clé de leurs intervention.

### Les programmes et projets eau et assainissement

Plusieurs projets et programmes d'AEP et d'assainissement à l'échelle régionale ou locale sont en cours de réalisation ou sont en voie d'achèvement dans la région :

- le **PNDL année 2008** intervient dans 14 CR partenaires et prévoit de desservir plus de 18.000 personnes en eau potable. Pour y arriver le PNDL compte a initié 41 microprojets d'hydraulique en 2008 portant sur 28 nouveaux puits, 10 extensions de réseaux et 03 réhabilitations de puits. Aucune réalisation en matière d'assainissement n'est signalée; ce volet semble ne pas constituer une priorité pour les CR et donc ne bénéficie d'aucune allocation de ressources de la part des CR.
- le **Programme Régionale Solaire – Phase II** conduit par la DHR a été clôturé en octobre 2008. Il concerne les CR de Dodel, Galoya, Gamadji Sare, Guede Village, Mboumba et Ndiayene pendaou. 26.100 personnes supplémentaires ont été desservies dans 14 villages. Ce programme a permis la réalisation de 14 forages équipés chacun d'un Château d'Eau, 62 bornes-fontaines et 34 branchements communautaires. Toutes ces infrastructures ont été dotées systématiquement de Comité de gestion (Asufor) et d'un service de maintenance privé.
- le **Projet AEP des villages riverains du Lac de Guiers – FND/PLT**. Ce programme a pris fin le 31 décembre 2008. Il avait pour objectif de réaliser 14 stations de traitement et un réseau d'adduction d'eau pour desservir 50 localités en eau potable. Il a ciblé près de 60.000 personnes supplémentaires desservies dans lesdites localités. Comme pour le projet d'adduction d'eau de l'Axe Gorom Lampsar, ce projet souffre de problèmes de capacité d'exécution non encore résolus pour permettre une bonne réception des travaux dans les délais.
- le **Projet AEP des localités du GOROM LAMPSAR concerne deux (02) CR** : Ross-Bethio et Mbane, et la commune rurale de Rosso-Sénégal. Il a ciblé 11 localités qui ont été nouvellement desservies en eau potable dans les 2 CR et 2 quartiers de la Commune de Rosso-Sénégal. A terme, 18.000 personnes habitants les localités ciblées seront desservies en eau potable. Sur le 9 systèmes d'AEP initialement prévus, seuls 4 systèmes ont été entièrement achevé, les autres systèmes seront construits dans le cadre du sous-programme Banque mondiale dont le démarrage est prévu en 2010.
- le **Projet Alizés – Coopération Décentralisée**. Les CR bénéficiaires de ce projet sont Mbane, Gae, Fanaye et Gandon. En termes de réalisations prévues on a noté :

- huit (8) localités à desservir en eau potable dans les 4 CR ;
- six (6) stations de traitements installées et un réseau de distribution sur un linéaire total de 30,5 kilomètre
- 33 Bornes-Fontaines, 589 Branchements Privés et sept (7) Branchements communautaires
- Trois (3) stations déjà fonctionnelles en 2007 : Fanaye Walo, Kharé, Ndiakhaye. La construction des autres s'est poursuivie en 2008.

Cette phase touche 13 600 personnes supplémentaires. Aussi, le projet prévoit de réaliser les instruments de planification locale (PLHA) au profit de 7 CR dans le département de Podor (Fanaye, Ndiayene Pendao, Mboumba, Madina Ndiathbe, Aere Lao, Dodel et Gamadji Sare). Les CR de Guede Village (Projet Alizés), Galoya, Pete, Gandon (WSP-PEPAM) disposent déjà de PLHA.

Ainsi tout le département de Podor sera couvert, et un schéma directeur départemental hydraulique et assainissement pourrait être élaboré.

- l'**AEP ZONE SUD CR RONKH – Coopération Décentralisée avec ville COMMERCY-REZE**. Ce projet intervient essentiellement dans la CR de Ronkh. Deux (02) villages + 11 hameaux plutôt enclavés sont ciblés. Il est prévu de les desservir en eau potable par piquage sur la conduite AEP Lac de Guiers, la réalisation d'un nouveau réseau de distribution. Le projet qui s'articule au Projet d'approvisionnement en eau des villages riverains du Lac de Guiers financé dans le cadre du PLT devrait toucher près de 2 200 personnes supplémentaires à desservir en eau potable. La mobilisation du financement était en cours.
- le **Projet d'assainissement des villages riverains du Lac de Guiers. UN-HABITAT CREPA SEN** intervient dans les CR de Mbane et de Ross Bethio et dans la nouvelle Commune de Rosso Sénégal. Au niveau de ces collectivités, 23 localités sont concernées pour la réalisation d'ouvrages d'assainissement comprenant :
  - toilette à chasse manuelle (TCM)
  - ventilated improved pit : latrine à fosses ventilées (VIP)
  - douche
  - lavoir puisard
  - fosse septique
  - ouvrages ecosan
  - latrine scolaire / édicules publics.

A terme, ce sont plus de 6 000 personnes supplémentaires qui vont bénéficier de l'accès à l'eau.

Au terme de la présentation de la situation de l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement de la région de Saint Louis, plusieurs constats s'imposent :

- L'assainissement est très faiblement pris en charge par les acteurs (CR, Projet de l'Etat, programmes Coopération décentralisée). En effet, si l'on prend en compte l'ensemble de programmes et projets initiés dans la région, une seule intervention concerne la mise en place d'ouvrages d'assainissement au profit des villages riverains du lac de Guiers. Le volet assainissement est totalement absent des autres programmes de la région.
- Certains dysfonctionnements apparus dans le processus de mise en œuvre des projets et programmes sont également notés et constituent des entraves à l'atteinte des OMD dans la région dans les délais impartis :
  - les nombreux retards dans la réalisation des projets dus essentiellement aux capacités d'exécution insuffisantes des entreprises contractantes et à la faible maîtrise des procédures de passation de marché (procédures des bailleurs, nouveau code des marchés publics) ;

- l'absence ou la défaillance de services d'entretien et de maintenance de qualité des installations d'hydrauliques et d'assainissement ;
- une gestion du service de l'eau non professionnelle et financièrement non équilibrée qui menace gravement la durabilité des installations ;
- la non systématisation de l'application des principes opérationnels de la réforme du système de gestion des forages ruraux motorisés ;
- l'absence ou l'insuffisance des mesures de protection et de préservation des réserves importantes d'eau douces de la région contre les diverses agressions qui menacent leur existence à moyen et long termes.

### 2.2.1.2. Région de Louga

#### La situation du patrimoine

La situation du patrimoine hydraulique rurale de la région de Louga relevé à partir des données de la Revue PEPAM 2008 se présente comme suit :

- 206 forages motorisés pour 1 164 villages sur les 2 401 localités que compte la région, soit un taux de raccordement à un réseau AEP de 48% ;
- 1 952 bornes fontaines et 15 143 branchements particuliers pour 52 970 ménages ;
- 440 puits modernes non protégés et 118 forages avec PMH (programme WVI).

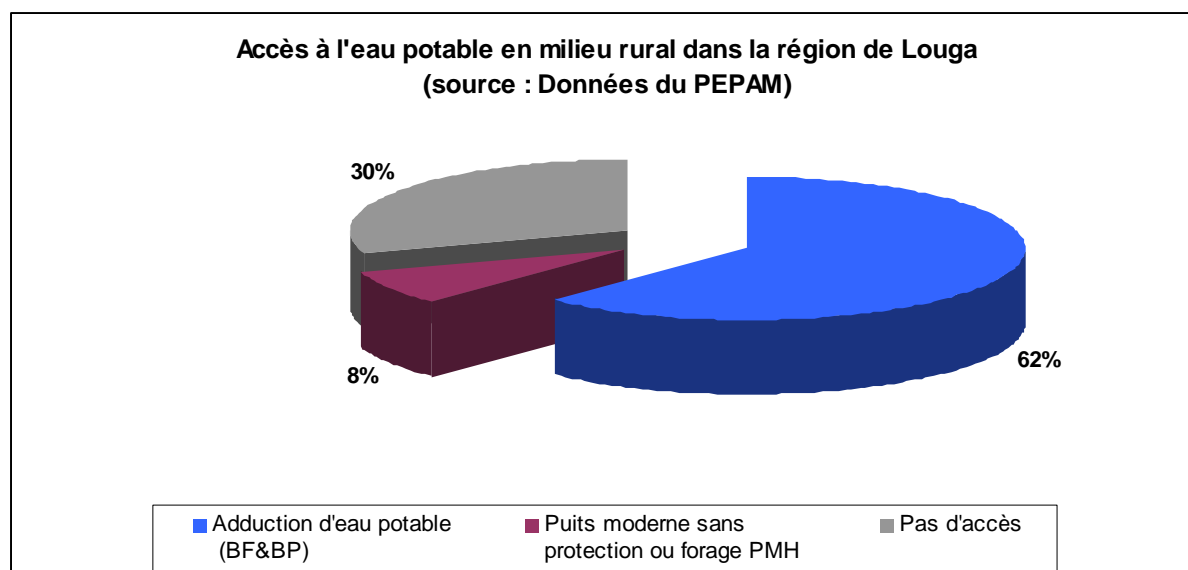
Sur ce parc de 206 forages, 18 forages sont à l'arrêt et donc indisponibles pour le service.

En 2007, le taux moyen d'indisponibilité était de 5.1 % correspondant à un déficit de pompage de 187 m<sup>3</sup>/heure. A l'échelle régionale, le nombre de personnes ainsi privées d'eau s'élève 47 544, équivalent à 4707 ménages, soit 2% seulement de l'effectif total des ménages (RGPH 2002).

En 2008, le taux moyen d'indisponibilité n'a connu qu'une variation insignifiante, il était à 5.2%, ce qui dénote d'un effort soutenu dans l'entretien et la maintenance des installations de pompage et ouvrages de production. Cette situation favorable s'explique aisément par la proximité et la centralité de la principale subdivision de maintenance implantée à Louga depuis 1949, par rapport au parc de forages de la région. Ainsi, les pannes déclarées peuvent être réparées rapidement et au moindre coût (frais de déplacement de la logistique).

#### Répartition par mode d'accès

La répartition de l'accès à l'eau des ménages ruraux est ci-dessous représentée :





On note que 62,3% des ménages ont accès par adduction d'eau potable, c'est à dire par borne fontaine public ou par branchement privé ; ce qui constitue une nette amélioration par rapport à la région de Saint Louis. Les ménages s'approvisionnant par puits moderne ou forage PMH (sans protection le plus souvent) représentent 7,8% de l'effectif et 29,9% n'ont pas du tout accès à l'eau potable.

Il ressort de ces éléments d'analyse l'existence de :

- une forte progression du taux d'accès à l'eau de 57% en 2006 à 70% en 2007 qui devrait se poursuivre en 2008 et 2009 grâce aux programmes en cours ;
- une assez forte disparité du taux d'accès, avec 21 CR sur 46 en dessous de la moyenne régionale ;
- la persistance des problèmes de qualité d'eau notamment la salinité de la nappe du Maastrichtien et de la présence du fluor et du fer à certains endroits (départements de Louga et de Kébémér) ;
- de conditions de fonctionnement sévères du matériel de pompage (thermique) exposé à des températures ambiantes relativement élevées toute l'année ;
- la vétusté assez prononcée du matériel d'exhaure surtout dans la zone sylvo-pastorale (département de Linguère) où les temps de pompage journaliers dépassent souvent 12 heures à cause de la surcharge de bétail autour des points d'eau.

### Les intervenants et leurs approches

Le principal acteur intervenant dans la région aux côtés des programmes de l'Etat (PEPAM BAD et Projet Lux Développement à deux composantes : eau potable et assainissement) est le Projet Villages du Millénaire.

- *Le PROJET VILLAGE DU MILLENAIRE :*

**La zone d'intervention :** Pour le Projet, l'échelle d'intervention la plus pertinente pour l'atteinte des OMD est la communauté rurale et la porte d'entrée est le Conseil rural. La zone d'intervention du Projet correspond donc au territoire de la communauté rurale de Léona, dans l'arrondissement de Sakal, département de Louga. Cette communauté rurale qui regroupe 129 villages et hameaux a une population d'environ 25 000 habitants

L'objectif principal du PVM de Louga est d'aider la communauté rurale de Léona à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement à travers :

- l'autonomisation des communautés par le biais de la participation et du leadership au niveau de la conception, de l'exécution, du contrôle et de l'évaluation des actions ;
- une intervention basée sur une recherche scientifique éprouvée combinée aux meilleures connaissances locales ;
- la synergie d'action avec les programmes communautaires et régionaux, et avec les projets initiés par le gouvernement et les ONG dans la zone du projet ;
- la conception et la mise en œuvre de modèles reproductibles de villages à villages voir même de communauté rurale à communauté rurale ;
- une bonne politique de retrait du projet préparant à l'auto prise en charge des populations rurales bénéficiaires.

**La démarche du Projet :** Le projet des Villages du Millénaire est un projet participatif, multisectoriel et partenarial qui vise à démontrer que des interventions à base scientifique, l'implication et le leadership des institutions et des communautés locales peuvent être combinés pour réaliser les OMD.

La stratégie globale du projet est basée sur la fourniture de paquets de services intégrés aux populations de base qui comprend :

- les techniques agricoles et agro-forestières pour augmenter la production agricole tout en améliorant l'environnement ;
- les suppléments de vitamines et minéraux pour s'attaquer à la dénutrition des investissements ciblés pour soulager les femmes des lourds travaux domestiques ;
- les nouvelles technologies en matière d'énergie et d'eau ;
- la formation pour appuyer l'accès aux finances rurales ;
- le crédit pour faciliter la création de petites entreprises rurales ;
- A tous les niveaux, une attention particulière à l'équité entre les sexes par le biais de paquets d'interventions complets.

L'approche est « ascendante » et elle vise à produire rapidement un impact qui devra favoriser une réplication du modèle à l'échelle régionale et locale par le gouvernement, le conseil régional et les organisations locales afin de sortir les milieux ruraux de la pauvreté.

**Les partenariats développés par le Projet :** Les partenariats initiés par le Projet ont été conçus et orientés selon les trois axes suivants :

- la responsabilisation et l'autonomisation des populations ;
- le développement des capacités des institutions locales ;
- la constitution d'une coalition forte avec le Gouvernement, les programmes nationaux et les autres acteurs notamment le conseil rural de Léona, les ONG intervenant dans la communauté rurale, les bailleurs de fonds, le secteur privé (international, national et local et), etc.

**La structure du financement des activités du Projet :** Le PVM dirigé par le Professeur Jeffrey Sachs de l'Université américaine de Columbia avait démontré en 2005 que pour réaliser les OMD, un pays typique en Afrique au sud du saharienne devrait augmenter significativement les investissements publics pour atteindre 125 à 160 dollars par habitant et par an vers 2015. Dans une communauté rurale typique, la moyenne des investissements requis est de 110 dollars par habitant/année sur une période de 5 à 10 ans.

Le PVM est conçu sur ce besoin de financement de 110 dollars par tête et par an ; les 110 dollars se décomposant comme suit :

- 50 dollars/tête/an à mobiliser auprès des partenaires financiers traditionnels
- 20 dollars/tête/an à mobiliser auprès du secteur privé, des projets etc.
- 30 dollars/tête/an (en nature) attendus des collectivités locales et du Gouvernement
- 10 dollars/tête/an (en nature) à mobiliser par les populations bénéficiaires elles mêmes.

**Résultats et processus de pérennisation :** Cette stratégie adoptée avec le PEPAM a permis la réalisation à ce jour à presque 100% les objectifs d'accès à l'eau potable tels que définis :

- Extension PVM – JM Eagle : 42,4% soit une population bénéficiaire de 13 302 ;
- Extension PEPAM 16,5% soit une population de bénéficiaire de : 5 178 ;
- Réseau existant : 40.6% soit une population de bénéficiaire de 12 48 people
- Non couvert : 147 personnes soit 0.5%

- La contribution de chaque partenaire est évaluée à :
  - \$585,000 – contribution JM Eagle
  - \$400,000 – contribution PVM
  - \$450,000 - contribution PEPAM

Le PEPAM dans son volet assainissement intervient déjà dans la zone à travers la réalisation de latrines améliorées, bacs à laver puisards et édicules publics subventionnés à 80%. Sur la base des ménages et structures non encore pourvus, le PVM compte utiliser ce programme pour appuyer les populations dans les 3 prochaines années pour atteindre les OMD dans la CR de Léona.

### Les programmes et projets eau et assainissement

Les programmes dans les domaines de l'AEP et de l'assainissement sont les suivants :

- le **PNDL année 2008** a ciblé treize (13) CR pour toucher :
  - 5000 personnes dans 32 localités nouvellement desservies en eau ;
  - 2800 personnes. dans 10 localités avec desserte améliorée ;
 A cette fin, il était prévu la réalisation de 42 microprojets en 2008 pour l'eau potable.
- le **Projet PEPAM – BAD** qui intervient dans les régions de Louga, Kolda et Ziguinchor à démarrage en 2006 pour une durée de 4 ans. Dans la région de Louga il a l'objectif :
  - de desservir 180.000 personnes en eau potable ;
  - de doter 17.000 ménages de latrines familiales ;
  - de doter 9.000 ménages d'un branchement particulier ;
  - dotée 477 infrastructures communautaires d'un édicule public.
- le **Projet Fonds Nordique – AEP Lac de Guiers** démarré en 2008 a pour objectif l'alimentation en eau potable et assainissement des villages riverains du Lac de Guiers. Les CR bénéficiaires de ce projet sont : Keur Momar Sarr et Syere. Il cible 10 villages dans ces deux CR. Ce projet comprend aussi une composante « latrines familiales » financé par UN-Habitat que le CREPA est entrain de mettre en œuvre.
- le **Projet « Villages du Millénaire »** intervient dans une seule CR, celle de Léona où 45 villages sont actuellement desservis en eau potable sur 4 réseaux multi villages. Ce projet a développé une forte synergie d'intervention avec PEPAM BAfD pour apporter l'appui nécessaire aux ménages démunis pour l'accès à l'assainissement à travers la prise en charge de la participation.
- le **Projet « Alizés » Phase 2** qui a pris fin en 2007 est intervenu dans quatre (04) CR (ce projet couvre également région Saint-Louis). Il cible 1500 personnes dans six (06) localités retenues dans les 4 CR bénéficiaires où il a été réalisé:
  - 10 bornes fontaines et 36 Branchement Particuliers ;
  - un Mini réseau AEP équipé de pompes éoliennes dans 5 villages, une pompe solaire dans 1 village et l'installation de 2 200 mètres linéaire de réseau.
- le **Projet LUX SEN 026** qui intègre un important volet assainissement a démarré ces travaux en 2008, et doit durer 4 ans. Il appui les CR de THIEPPE et SAGATTA et cible 13 700 personnes dans 78 localités qui seront nouvellement desservies en eau par réseau d'adduction d'eau potable.

2.2.2. Zone centre : régions de Dakar, Thiès, Fatick, Diourbel, et Kaolack y compris Kaffrine

#### 2.2.2.1. Région de Dakar (zones périurbaines)

Les données et informations sur la situation de l'AEP et de l'assainissement des quartiers périphériques de Dakar sont tirées de L'Étude sur l'impact de la réforme du secteur de l'hydraulique urbaine sur l'alimentation en eau potable des populations défavorisées des quartiers périphériques de Dakar. Cette étude a été réalisée en 2006 par la SONES avec l'appui du PEA-AF (cf. rapport, Fokus – Sénégal, 2006) après la clôture des principaux programmes d'AEP et assainissement PSE, PLT, etc. La zone de l'étude englobait la Commune de Grand Yoff et l'ensemble urbain composé des départements de Pikine et de Guédiawaye.

La situation de l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement de la zone périurbaine de Dakar y est analysée plus particulièrement en termes d'inégalités et d'entraves à un accès raisonnable à l'eau et à l'assainissement d'une zone connue pour sa très forte densité de population (12 217 hts/km<sup>2</sup>).

L'amélioration du taux de couverture en eau potable dans la zone est à l'origine du programme qui est évalué dans le cadre de la présente mission. Le réseau d'adduction d'eau est moins doté dans les quartiers irréguliers où généralement le mode d'occupation de l'espace ne favorise pas une installation optimale des concessionnaires.

S'il existe des latrines dans la plupart des maisons, il faut noter que le réseau d'égout est faible et que les populations des zones du projet ont de réelles difficultés pour l'évacuation des eaux usées et des eaux de pluies, d'où la présence de zones inondables pendant plusieurs mois.

Du fait de l'étroitesse des voiries, il se pose dans la plupart de ces quartiers des difficultés d'évacuation des ordures ménagères

### La situation du patrimoine

**Approvisionnement en eau potable :** Entre 1996, année de la Réforme dans le secteur et 2008, la SONES a réalisé pour près de 205 milliards F CFA d'investissement dans divers les programmes : Projet Sectoriel Eau, Projet des 6 Centres Fluviaux, Projet Sectoriel Eau à Long Terme, Projet des 11 Villes Régionales. Ces programmes ont permis entre autres de porter la capacité de production de l'usine KMS à 130.000 m<sup>3</sup>/j, d'augmenter la production annuelle de 37 millions de m<sup>3</sup>, de réaliser 180.000 branchements supplémentaires, d'étendre le réseau de 1.500 km, de réaliser 1.000 bornes fontaines et d'améliorer le taux de desserte 21,5 % soit une population supplémentaire de 1.500.000 personnes

La réalisation de ces programmes d'investissement entre 1996 et 2007, a permis de doter la ville de Dakar et sa banlieue de nouvelles adductions d'eau en renforcement de celles existantes. Le doublement de l'ALG, la rénovation et l'extension du réseau de distribution dans l'agglomération dakaroise ont nettement amélioré l'approvisionnement en eau potable de plusieurs quartiers de la banlieue. Les Communes d'arrondissement de Keur Massar, de Yeumbeul, de Guédiawaye, de Guinaw Rails, des Parcelles Assainies, les villages traditionnels de Cambéréne, Ngor, ouakam et Yoff, et la zone de Thiaroye ont vu leurs réseaux étendus et densifiés.

La zone périurbaine de Dakar représente à elle seule 51,14 % de la population totale de l'agglomération dakaroise et bénéficie de 50 % (1.635 km) du réseau d'adduction d'eau de Dakar qui compte actuellement 4.778 kilomètres de canalisation de distribution d'eau potable.

Entre 1996 et 2007, le nombre d'abonnés (branchements particuliers pour l'essentiel) à progressé de 89%, atteignant ainsi 456.000 abonnés, soit une évolution moyenne de 5 % l'an, ce qui reflète l'effort fait pour faciliter l'accès à l'eau. Il est aussi noté une croissance soutenue et satisfaisante des ventes avec 33 % de clients qui bénéficient du tarif social. Les ventes d'eau ont également évolué de 68 millions de m<sup>3</sup> en 1996 à 112 millions m<sup>3</sup> en 2008.

**Assainissement des eaux usées domestiques** : Entre 2005 et 2007 près de 63 585 ménages supplémentaires ont eu accès à un service d'assainissement dans les centres urbains du Sénégal. Cette augmentation du taux d'accès a été rendue possible par la réalisation de 21 231 branchements au réseau collectif sur les 46.240 prévus en 2015, la réalisation de **1 975** raccordements au système semi- collectif sur 46.160 prévus en 2015, la réalisation de 34 010 systèmes individuels sur 135.300 prévus en 2015. Ces résultats ont été obtenus dans le cadre de plusieurs programmes financés par l'Etat avec le concours des principaux bailleurs de fonds du sous-secteur : IDA, BID, UE, BADEA, NDF.

**Assainissement pluvial** : Le périmètre d'intervention est limité aux zones dotées de réseau de drainage des eaux pluviales ; pour le reste, la lutte contre les éventuelles inondations est assurée par les autres acteurs (protection civile et Plan Jaxaay). Il faut noter cependant que la gestion des canaux à ciel ouvert est assurée par les communes.

Il faut noter qu'en dehors de la ville de Dakar, douze (12) villes seulement sont pourvues de réseau de drainage des eaux pluviales, d'ailleurs limités en étendue (six (06) nouvelles : Matam, Diourbel, Mbacké, Mbour Tivaouane et Richard Toll), et six (06) anciennement équipées : Rufisque, Saint-Louis, Louga, Kaolack, Thiès et Dagana.

Le sous secteur connaît de nombreux dysfonctionnements notamment dans l'agglomération de Dakar :

- La pluralité des acteurs dans la gestion des eaux pluviales qui ne favorise pas une bonne optimisation des ressources et une meilleure articulation des interventions en milieu urbain;
- Les dysfonctionnements notés dans l'enlèvement des ordures ménagères, qui empêchent un bon fonctionnement des réseaux d'assainissement ;
- La mauvaise conception de certaines infrastructures d'assainissement non réalisées par l'ONAS et qui sont ensuite incorporées dans son patrimoine, pour exploitation ;
- L'absence de contrepartie d'exploitation pour les projets réalisés par d'autres agences d'exécution et qui seront incorporés dans le patrimoine de l'ONAS.
- Il s'agit notamment :
  - ✓ Du programme spécial d'investissements publics pour la construction et la rénovation d'infrastructures dans la banlieue de Dakar (Pikine, Guédiawaye et Parcelles Assainies) réalisé par le PCRPE;
  - ✓ De l'assainissement pluvial du Km 14 réalisé par l'AATR;
  - ✓ De la réalisation d'une station de pompage et d'un bassin d'écêtement de 9 ha dans la zone de captage par le plan Jaxaay ;
  - ✓ Le mauvais usage des infrastructures d'assainissement (installations de cantines sur des collecteurs, extension anarchique de maisons et commerces, vols de plaques, branchements clandestins, déversement de matières solides dans les réseaux, etc.) ;
  - ✓ L'ensablement de la voirie qui entraîne un colmatage des grilles avaloirs;
  - ✓ La non mobilisation des autres ressources financières complémentaires prévues par l'article 15 du décret portant organisation et fonctionnement de l'ONAS: contribution financière attendue des collectivités locales pour la gestion des eaux pluviales, taxe sur les constructions nouvelles et anciennes, taxe sur la pollution, etc.;
  - ✓ L'absence de ressources financières compensatoires spécifiquement dédiées à l'ONAS pour la gestion des eaux pluviales.

### **Les programmes et projets eau et assainissement**

**Approvisionnement en eau potable** : Les objectifs du Programme d'investissement 2007/2011 dont le financement de 38 milliards est entièrement bouclé sont

- Améliorer l'accès et la qualité des eaux distribuées afin notamment de réduire les maladies d'origine hydrique et d'améliorer les conditions de vie des populations concernées ;

- Desservir 602 000 personnes supplémentaires par de nouveaux branchements sociaux et 82 000 personnes supplémentaires par nouvelles bornes fontaines ;
- Réduire l'âge moyen des réseaux et améliorer les rendements par une réduction des fuites grâce à un niveau élevé de renouvellement des réseaux et des branchements.

Ce programme est réparti en zones géographiques indépendantes dont l'agglomération de Dakar et une cinquième zone qui regroupe 4 villes régionales.

#### *Zone de Dakar*

- Renouvellement ou réhabilitation de forages
- Réalisation d'une Station de déferrisation des eaux provenant de Pout et Sébikotane ;
- Mise en place de deux réservoirs : 2000 m<sup>3</sup> aux Madeleines et 3000 m<sup>3</sup> à Keur Massar ;
- 150 Bornes Fontaines et 31 500 Branchements sociaux ;
- Extensions et renouvellements de canalisations pour 450 km
- Renouvellement de 20 000 Branchements particuliers.

Les investissements identifiés par la SONES pour l'atteinte des OMD s'élève à 137 milliards de CFA. Toutefois ceux requis entre 2011 et 2015 sont estimés à 100 milliards de FCFA et se répartissent à part égale entre Dakar et sa périphérie et le Centres régionaux.

L'objectif visé est de raccorder 956 000 personnes supplémentaires dont 400 000 par branchements sociaux.

**Assainissement urbain :** Le taux d'accès devra passer de 56,7% en 2004 à 78% en 2015 ce qui correspond à:

- 85% à Dakar, contre 64% en 2004;
- 72% dans les centres assainis, contre 39% en 2004;
- 68% dans les centres non assainis, contre 39% en 2004.

Quant à la capacité de traitement des eaux usées, essentiellement localisée à Dakar, celle-ci devra connaître une hausse de 33 927 m<sup>3</sup>/j entre 2005 et 2015.

Les investissements nécessaires pour l'atteinte des OMD représentent un coût estimatif total de 220,6 Milliards entre 2005 et 2015. En termes de taux d'accès cela signifie que 177 938 nouveaux ménages devront être dotés d'un système d'assainissement adéquat. Pour maintenir la tendance évolutive du taux d'accès, d'importantes opérations ont été identifiées pour les années à venir :

- Le Plan d'opération 2008-2012 ;
- Un programme de branchements sociaux ;
- Un programme d'assainissement individuel élargi aux villes assainies et non assainies ;
- Un programme d'assainissement semi-collectif élargi aux villes assainies et non assainies.

**Toutefois, les financements attendus restent en deçà de l'objectif fixé, d'où un déficit de 70 Milliards F CFA, en 2015, si de nouveaux financements ne sont pas acquis. Or, en l'absence de ressources financières disponibles à très court terme, le taux d'accès risque de chuter en dessous de l'objectif moyen dès fin 2009, et s'accroître pour atteindre un déficit de 15 points en 2015. Le taux de traitement quant à lui restera sensiblement en dessous de l'objectif entre 2009 et 2012 avant de connaître un déficit de 15 points en 2015.**

A coté des difficultés à mobiliser les ressources suffisantes pour réaliser les investissements requis, l'ONAS, principale Agence d'exécution dans le sous-secteur est confronté au financement de l'exploitation du patrimoine existant au regard du niveau actuel très faible de la redevance qui stagne depuis 2003. Il faut également noter que dans le cadre de la gestion des eaux pluviales, la couverture des charges financières liées à ces prestations est assurée par

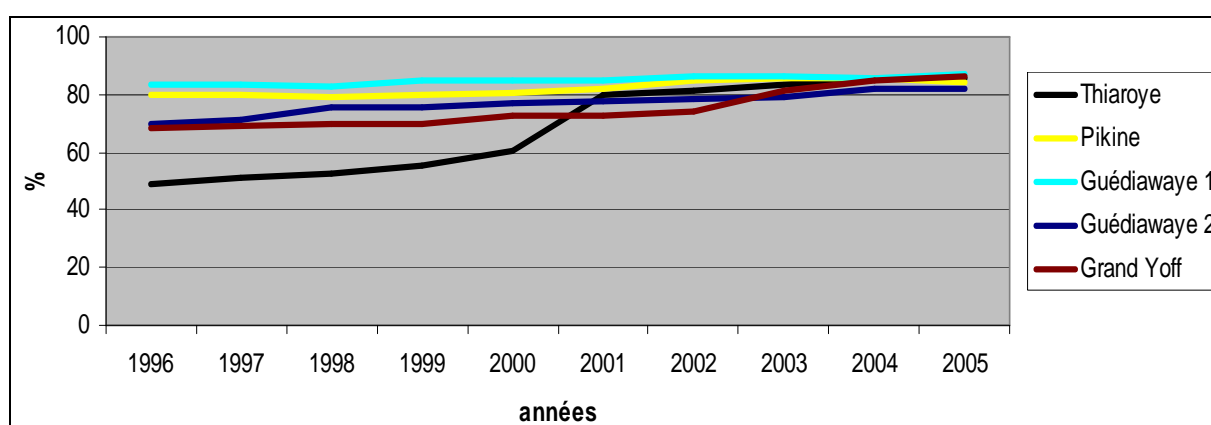
une contribution des collectivités locales bénéficiaires; cependant depuis sa création l'ONAS n'a reçu aucune contribution des dites communes.

### Niveau d'accès à l'eau potable

**Évolution des niveaux de desserte dans les zones périurbaines de Dakar :** Des projets importants ont été réalisés par la SONES et d'autres sont en cours. Cela a permis de porter le taux d'accès global à 98% en fin 2007 contre 70,8% en 1996.

Ces performances globales dans l'évolution de l'accès à l'eau potable dans la Capitale sont également reflétées dans les résultats des calculs des taux d'accès des ménages qui s'appuient sur les données de consommations par prise individuelle fournies par la SdE (cf. figure ci-dessous) et ceux qui ressortent des enquêtes réalisées en fin 2006 dans le cadre de l'étude rappelée plus haut (cf. figure ci-après).

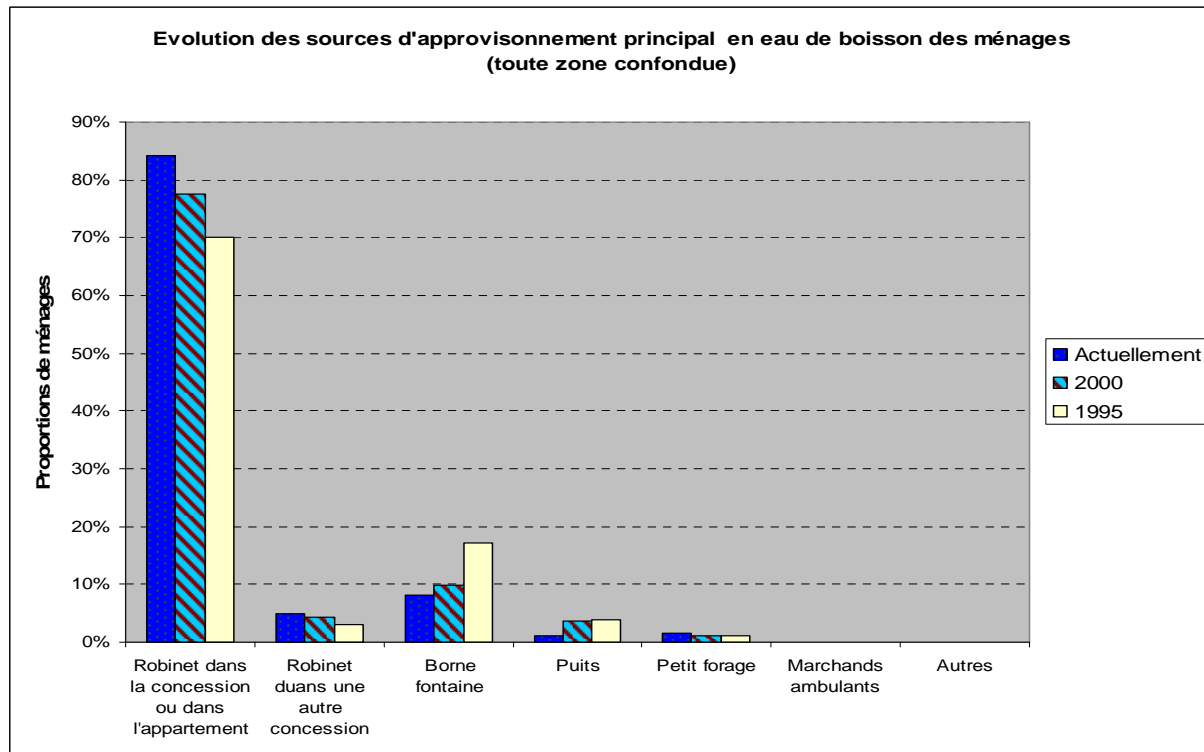
Évolution des taux d'accès à l'eau des ménages période 1996/2006



En effet dans un cas comme dans l'autre, le robinet dans la concession comme principal source d'approvisionnement en eau de boisson des ménages a connu dans toutes les zones de l'enquête une nette augmentation entre 1996 et 2006, avec toutefois un plus fort croît dans le département de Pikine. La proportion de ménages qui utilisent cette source – toute zone confondue - passe ainsi de 70,10% à 84,2%. Cette croissance s'est effectuée au détriment des autres sources alternatives notamment la BF -malgré la multiplication de ces dernières- dont la représentativité passe de 17,10% à 8,2% au cours de la même période. Les puits ont également régressé (de 3,90% à 1 %) contrairement aux petits forages et au robinet dans les autres concessions, témoignant ainsi de l'évolution des comportements. Cette dernière évolution pourrait être justifiée d'une part par la propension de certains ménages équipés d'un branchement individuel à vendre l'eau et d'autre part, par le développement des petits forages dans certaines zones où les populations aux faibles moyens, pour diverses raisons trouvent un certain avantage à recourir à ce système.

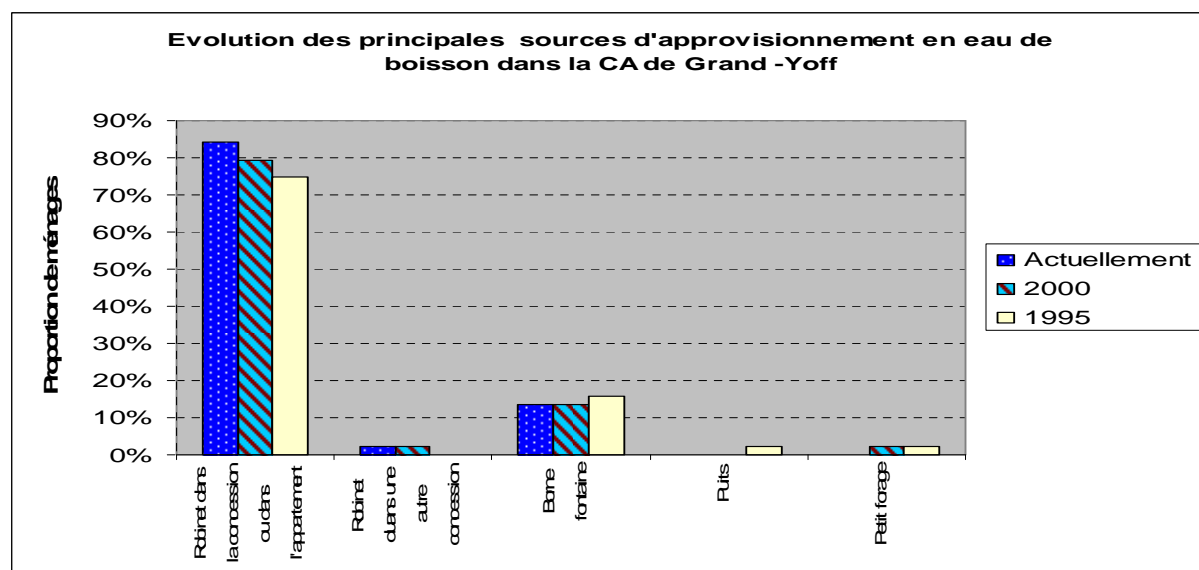
On note par ailleurs, pour la source d'approvisionnement en eau destinée aux autres usages, la part plus importante de ménages qui recourent aux puits et petits forages (respectivement 4,3% et 4,6%).

## Les sources d'approvisionnement des ménages enquêtés toutes zones



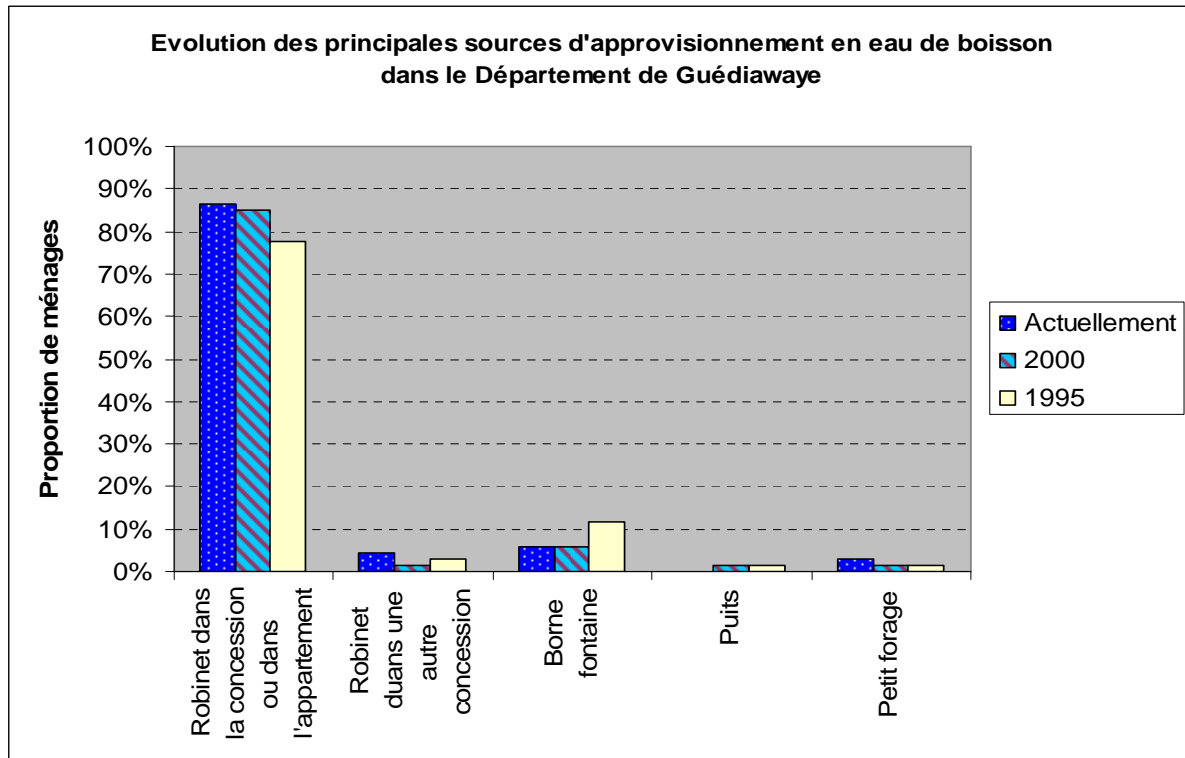
L'analyse par zone indique que c'est surtout dans les départements de Guédiawaye et Pikine que l'utilisation des petits forages est relativement plus importante (par rapport à Grand Yoff où d'ailleurs la baisse de la proportion de ménages utilisant la borne fontaine est moins importante au cours de la période d'analyse passant seulement de 15,90% à 13,60%). Les figures suivantes illustrent les différentes évolutions.

## Les sources d'approvisionnement des ménages enquêtés à Grand Yoff

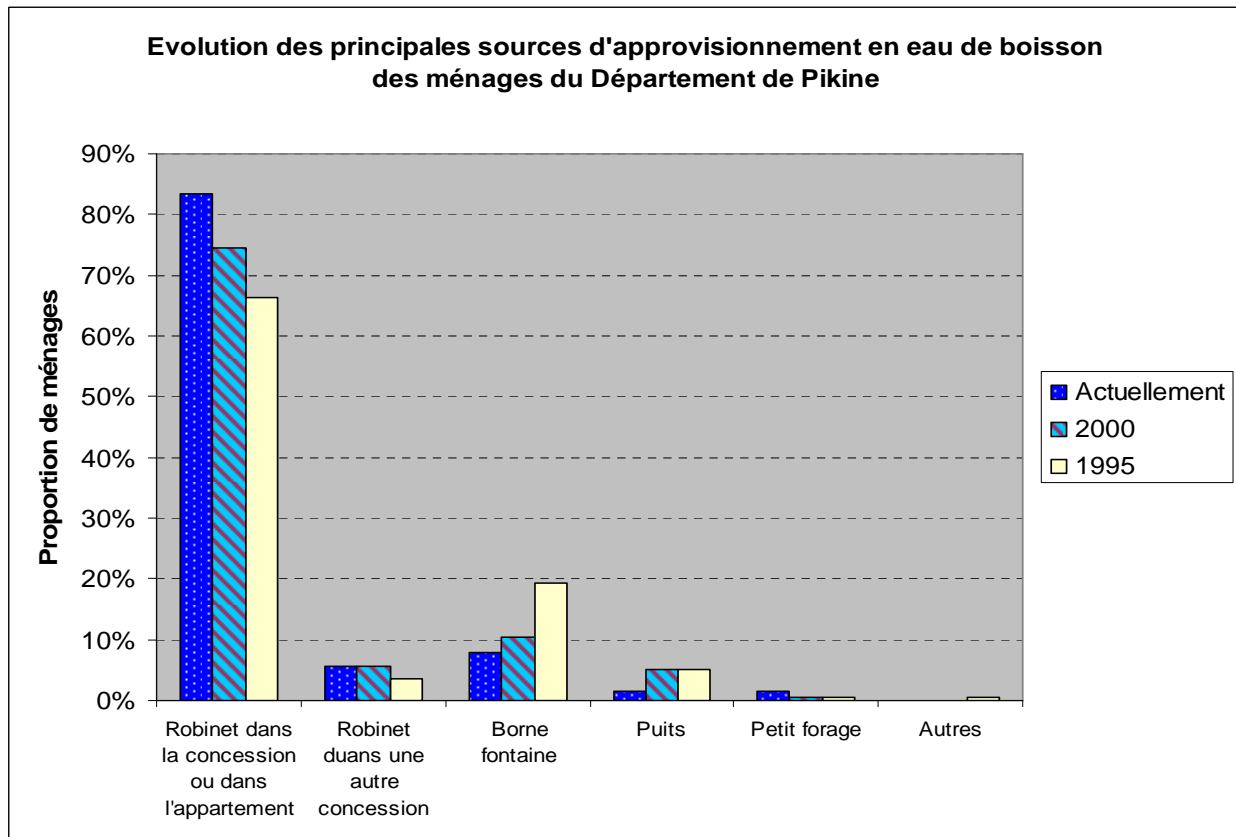




Les sources d’approvisionnement des ménages enquêtés à Guediawaye

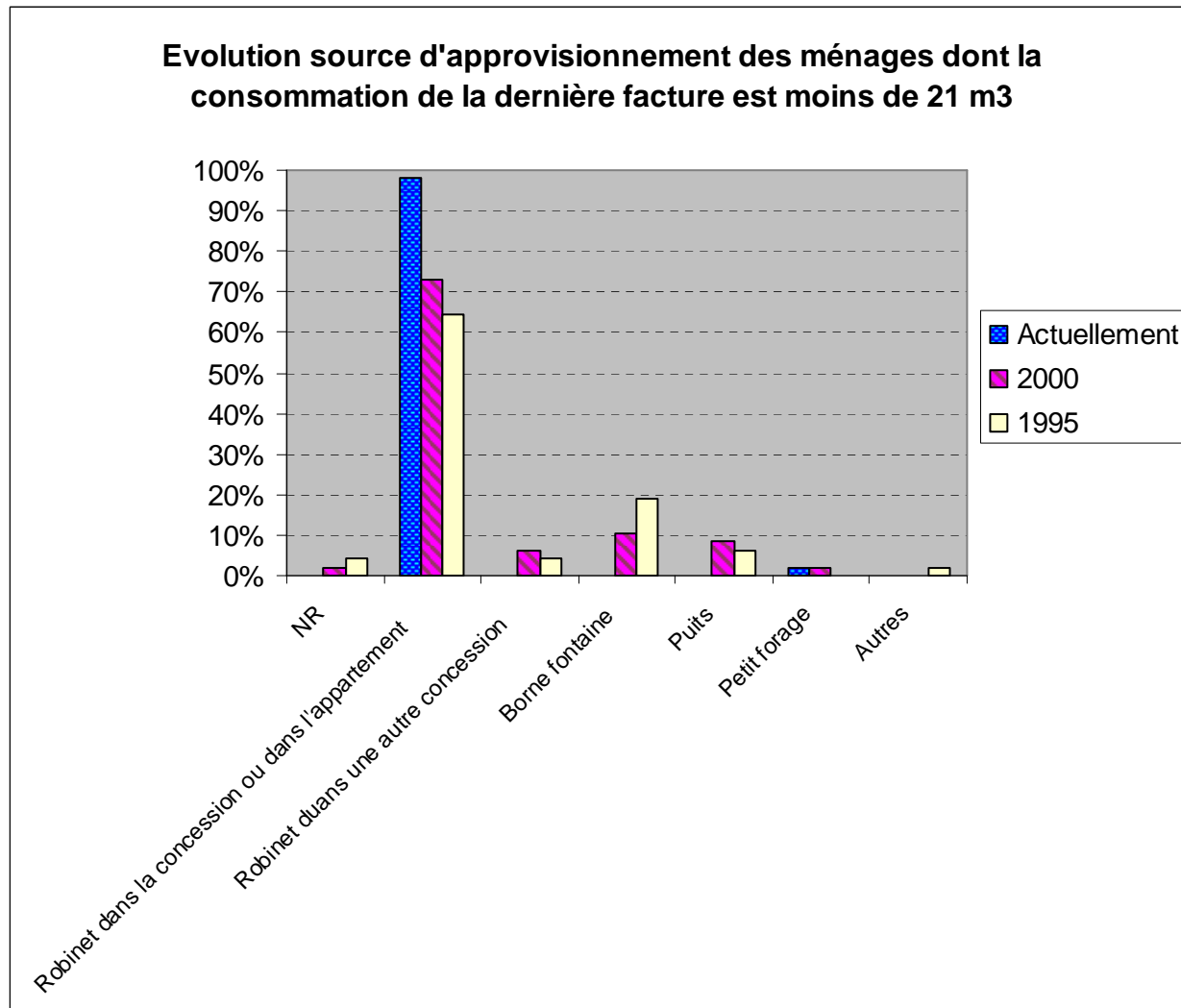


Les sources d’approvisionnement des ménages enquêtés à Pikine



Les résultats de l'enquête ménage montrent que la proportion de ménages utilisant le robinet dans la concession passe ainsi de 64,6% à 87,90% entre 1995 et 2005 à Guédiawaye 1 contre 70,10% et 84,2% toute zone confondue.

Facturation sur la tranche sociale des ménages enquêtés



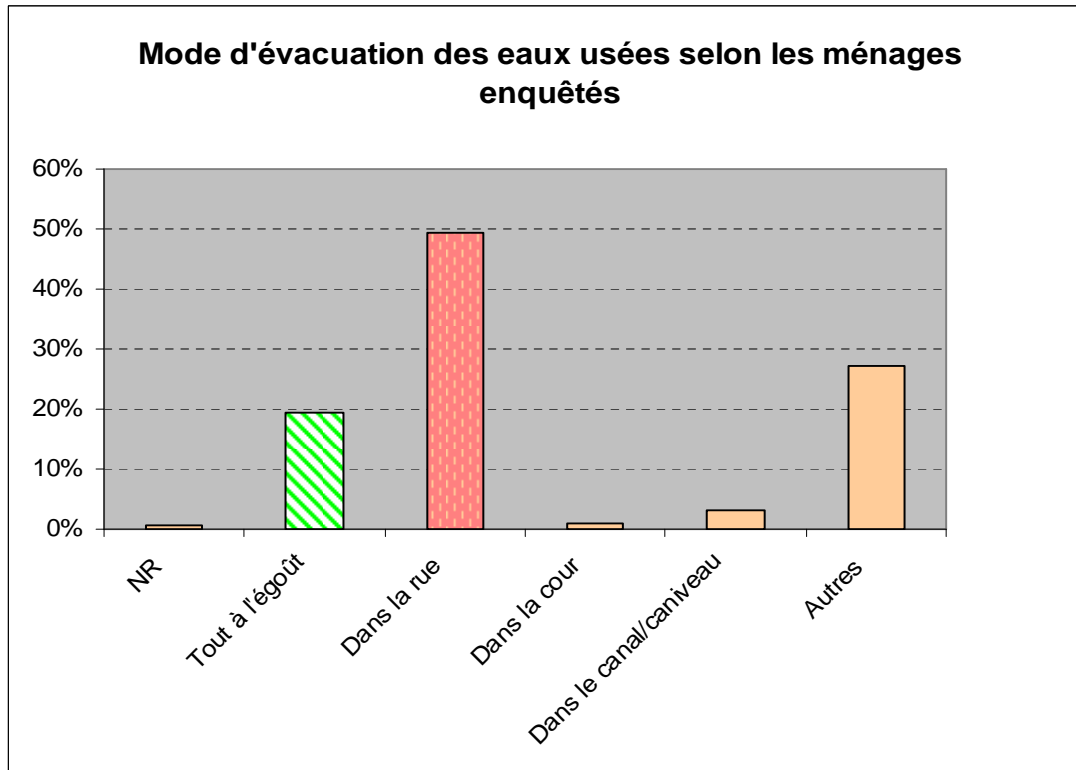
### Taux d'accès à l'assainissement

Le taux global d'accès à l'assainissement urbain au Sénégal à fin 2007 s'établit à 63,9% pour un objectif fixé en 2015 de 78%. Ce taux global se répartit comme suit : à Dakar 79,9% contre 85% prévu à l'horizon 2015 ; dans les Centres assainis : 59,5% contre 72% en 2015 ; et les Centres non assainis : 36,2% contre 68% en 2015.

Par rapport à l'objectif intermédiaire de 2007, seuls les centres urbains dits « non assainis » de l'intérieur ont connu une contreperformance 36,2% de taux d'accès atteint en 2007 au lieu des 46,9% prévus.

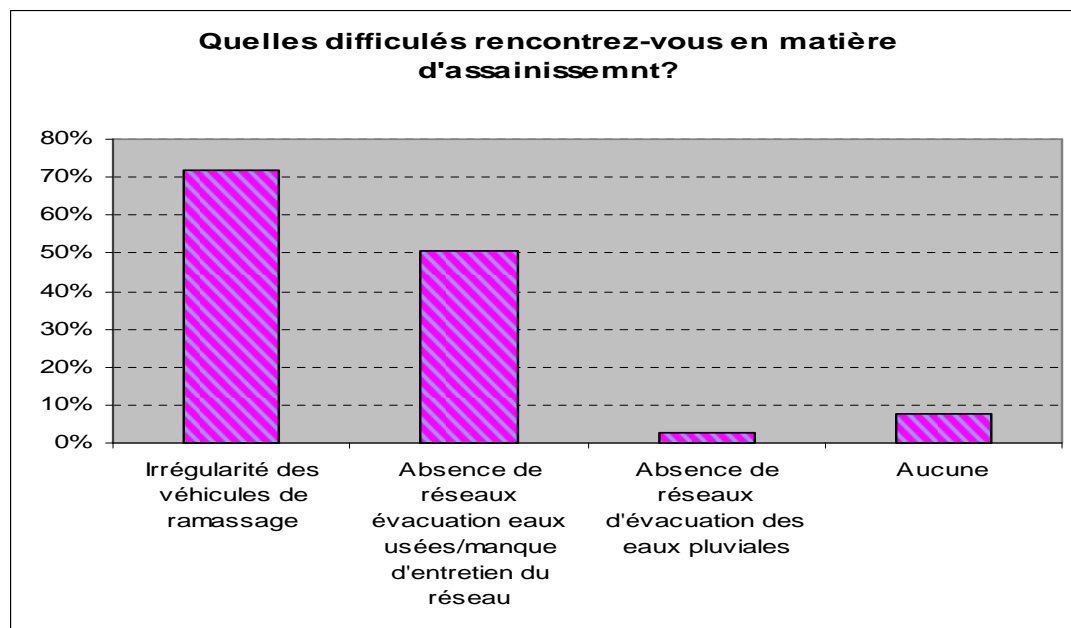
Sur plan des modes d'évacuation des eaux usées, l'inexistence d'un système approprié d'évacuation des eaux usées dans la plupart des quartiers périphériques enquêtés conduit la majorité des ménages à utiliser la rue, les caniveaux ou la mer pour les riverains, notamment pour évacuer les eaux vannes et vider les fosses septiques. Le système du tout à l'égout reste très peu représenté avec seulement 19%.

## Mode d'évacuation des eaux usées selon les ménages

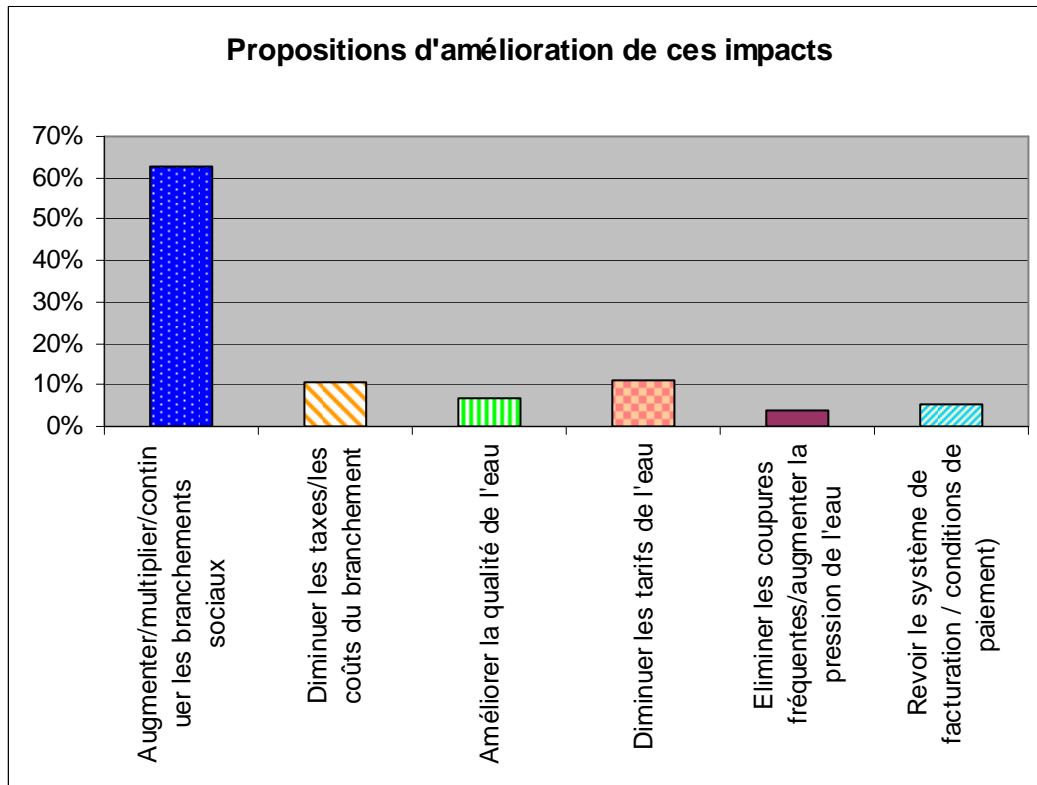


Les ménages enquêtés ont souligné dans leur grande majorité les difficultés qu'ils rencontrent en matière d'assainissement et qui sont surtout relatives à l'irrégularité des véhicules de ramassage (71,7%), à l'absence de réseaux d'évacuation d'eaux usées ou à leur défaut d'entretien (50,6%).

## Difficultés rencontrées



## Proposition d'amélioration des impacts

**2.2.2.2. Région de Thiès****La situation du patrimoine :**

La situation du patrimoine hydraulique rural de la région de Thiès est la suivante :

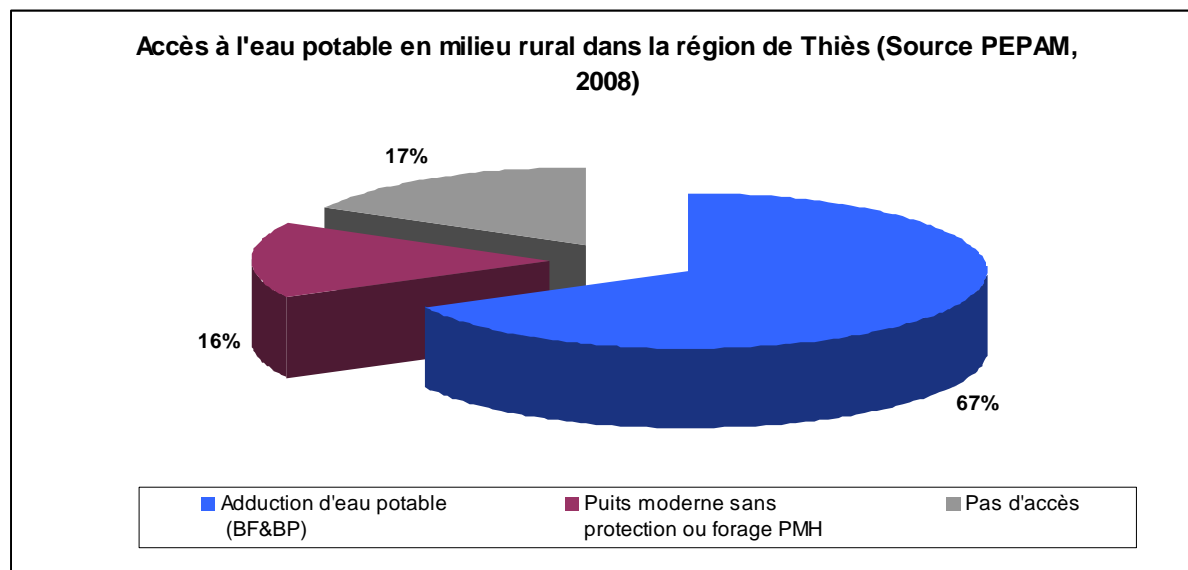
- 103 réseaux AEP alimenté par 104 forages motorisés ;
- sur 1554 villages, 960 sont raccordés à un réseau AEP, soit taux de raccordement de 55% ;
- 1960 bornes fontaines ;
- 13 600 branchements particuliers pour 69 270 ménages ruraux, soit un taux de branchement de 22% ;

Sur le parc de 104 forages, 9 forages sont à l'arrêt et donc indisponibles pour le service. En 2007, le taux moyen d'indisponibilité était de 5.8% correspondant à un déficit de pompage de 164 m<sup>3</sup>/heure. A l'échelle régionale, le nombre de personnes privées d'eau s'élève 52 307 équivalant à 5 877 ménages, soit 7% de l'effectif total des ménages (RGPH 2002).

En 2008, le taux moyen d'indisponibilité n'a presque pas varié, il était de 5.7% correspondant à un déficit de pompage de 161 m<sup>3</sup>/heure. Comparé à la situation de 2007, le nombre de personnes privées d'eau en 2008 a chuté à 51 409, équivalant à 5 776 ménages. Mais c'est toujours sept (07%) de la population régionale qui sont privés d'eau.

**La répartition par mode d'accès**

La répartition de l'accès à l'eau des ménages ruraux est ci-dessous représentée :



On note que 67,1% des ménages ont accès par adduction d'eau potable. Les ménages s'approvisionnant par puits moderne ou forage PMH représentent 15,9% de l'effectif et 17,0% n'ont pas du tout accès à l'eau potable.

Il ressort de ces éléments d'analyse que la situation de ***l'accès à l'eau potable est globalement favorable*** au niveau de la région de Thiès ; le PEPAM considérant que le taux d'accès (physique) est supérieur à la moyenne nationale et qu'il est relativement homogène.

Il faut cependant noter que certaines CR du département de Mbour sont toujours confrontées au problème de salinité des nappes exploitées (Paléocène et Maastrichtien) et les populations s'y alimentent essentiellement à partir des puits qui tarissent dès le mois d'avril. Il s'agit des CR de NGUENIENE, SANDIARA, FISSEL et SESSENE ;

Par rapport à la demande, d'importants besoins d'extension de la desserte par BF et BP sont nécessaires afin de réduire la dépendance de l'accès à l'eau vis-à-vis des puits modernes sans protection. Aussi, il subsiste toujours des risques de défaillance des ouvrages de captage liés à la corrosion des tubages, etc.

### **Les intervenants et leurs approches**

Au niveau de la région de Thiès, divers acteurs développent aux cotés de l'Etat des programmes d'amélioration d'infrastructures hydrauliques existantes :

**Plan Sénégal** intervient dans quatre (04) Communautés Rurales du département de Thiès (Notto, Tassette, Goudiane et Ndiayène sirakh). Mais cette ONG privilégie les zones de parrainage, avec l'école comme cible prioritaire.

Par rapport à l'approche et aux stratégies d'intervention, plan Sénégal a privilégié :

- la participation et la responsabilisation des populations bénéficiaires avec lesquelles l'ONG partage les tâches (participation financière selon un ratio par famille de 1 000 Fcfa) ;
- l'implication de la DRH dans la planification des programmes et le contrôle qualité des travaux ;
- la gestion communautaire des installations ;

- la CR comme porte d'entrée pour le programme ;
- les programmes de latrines pour la protection de l'enfant.

**Green Sénégal** intervient au niveau des départements de Thiès et Mbour, notamment dans les CR de Thiènaba et Notto dans l'identification des besoins en infrastructures et le renforcement des capacités des Comités de gestion de forage et des Associations d'usagers de Forage (ASUFOR).

**World Vision.** Cette ONG intervient dans 6 régions et dispose actuellement de quatre (04) bases d'opérations (Fatick/ Bambey et Kaffrine, Vélingara/Kolda, Kédougou). Au niveau de ces bases, l'ONG développe ses propres programmes multisectoriels notamment pour l'eau et l'assainissement. Ces programmes sont appuyés par le Water Facility Program de l'Union Européenne (UE) dont vient de bénéficier l'ONG. Le financement de l'UE s'élève à 2,35 milliards Fcfa.

Dans la zone de Mékhé *World Vision* a constitué une forte coalition avec le PNDL et le Projet Lux pour mettre en œuvre un projet d'extension de réseaux d'eau potable. Cette coalition met en synergie les compétences de la CR, de l'ARD et de la DRH dans le choix des sites bénéficiaires, la réalisation et le suivi du projet.

Par rapport à l'approche et aux stratégies d'intervention, *World Vision* a privilégié :

- l'implication des autorités locales et services techniques déconcentrés ;
- responsabilisation des populations dans la gestion des ouvrages et l'évaluation des coûts.

Dans le cadre du Water Facility Program , **WORLD VISION** a constitué dans la zone de Mékhé (département de Tivaouane) une forte coalition avec le PNDL et le Projet Lux pour mettre en œuvre un projet de construction d'édicules, de promotion de l'hygiène et le changement de comportements. Cette coalition met en synergie les compétences de la CR, de l'ARD et de la DRH dans le choix des sites bénéficiaires, la réalisation et le suivi du projet.

### Les programmes et projets eau et assainissement

Les principaux programmes dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement sont ceux initiés par :

- le **PNDL année 2008 (AEP)** va toucher 18 CR partenaires dont 14 000 personnes dans 56 localités qui seront nouvellement desservies en eau et améliorer la desserte pour 5 600 personnes dans huit (08) localités. Ce programme compte mettre en œuvre 38 microprojets dont 22 AEP et 13 puits.
- le **PEPAM – LUX SEN926 (AEP)** démarré en 2008, ce programme qui doit durer 04 ans intervient dans 11 CR, touchant ainsi 41 000 bénéficiaires dans 129 localités nouvellement desservies en eau par réseau AEMV.
- Le **Projet LUX SEN012 (rallonge 2) (AEP)**. Il a démarré en 2007 et a pris fin en 2008. trois (03) CR ont bénéficié de ce programme, 8 500 personnes ont été touchées dans 16 localités nouvellement desservies en eau par réseau AEMV.
- Le **PRS Phase II (AEP)**. Ce projet qui a pris fin en 2008 concernait deux (02) CR et a permis de desservir 630 personnes dans deux (02) localités en eau par réseau AEMV et de réhabiliter un (01) site pour permettre à 1000 personnes d'accéder à l'eau potable.
- **Le Projet AEP Notto – Ndiosmone – Palmarin.** Cinq (05) CR sont bénéficiaires de ce projet. Ce projet a démarré en 2008 et va durer deux ans. En fin 2010, 30 localités des départements de Thiès et Mbour seront raccordées à un réseau d'adduction moderne, tandis que 37 autres localités bénéficieront d'une amélioration de leur desserte en eau potable.

Au total, ce sont 153.100 personnes de la région de Thiès qui vont bénéficier de l'accès à l'eau potable à travers ces programmes.

### **2.2.2.3. Région de Fatick**

#### **La situation du patrimoine**

La situation du patrimoine hydraulique rurale de la région de Fatick est la suivante :

- 81 réseaux AEP gérés par des Asufor sous la supervision de la Brigade des Puits et Forage de la région dont : 50 dans le département de Fatick, 23 dans le département de Gossas et 12 dans le département de Foundiougne ;
- 43 réseaux AEP qui sont appuyés par l'ONG CARITAS ;
- Sur un total de 936 villages, près de 588 localités sont raccordées à un réseau AEP, soit un taux de raccordement de 63% ;
- 1 971 bornes fontaines publiques sont disponibles ;
- 6 000 branchements particuliers fonctionnels pour 53 568 ménages ruraux, soit un taux de branchement de 11% ;
- 212 puits modernes et 4 forages à pompage manuel ;

L'ensemble des 81 forages du parc hydraulique de la DEM est en bon état de fonctionnement et est donc disponible pour le service. Cependant, sur les 43 forages appuyés par CARITAS, seulement 20 forages sont fonctionnels (53% des forages sont à l'arrêt et n'assurent plus un service de l'eau). Cette situation est due principalement à la qualité des ouvrages, à la forte salinité de l'eau qui corrode les tubages métalliques des ouvrages de captage et à l'incapacité de l'ONG à financer le renouvellement des nombreux forages détériorés ou arrivés au terme de leur durée de vie.

En 2007, le taux moyen d'indisponibilité du parc de la DEM était quasi nul. En 2008, ce même parc affichait un taux moyen de disponibilité de 100%.

Dans la région de Fatick, la contrainte majeure de l'AEP reste la qualité médiocre des ressources en eau souterraines et l'absence de sources d'eau de surface pérennes et de qualité :

- la majorité de forages fournissent une eau dont la minéralisation (sels et fluor) est largement supérieure aux limites fixées par l'OMS (sel: 1,5 g/l ; fluor: 0,7-1,5 mg/l) ;
- seule la nappe du continental terminal présente dans le département de Foundiougne notamment dans l'arrondissement de Toubacouta et une partie de celui de Djilor) est de bonne qualité avec de bons débits ;
- la nappe profonde du Maastrichtien captée par les forages subit l'influence du biseau salé ou est accidentellement contaminée par celle du paléocène qui s'avère être excessivement salée.

Compte tenu de la rareté de la ressource en eau de bonne qualité dans la région et des besoins importants des populations, le respect des normes de potabilité pose problème surtout pour les forages captant le Maastrichtien dont les teneurs en fluorures sont élevées.

Il est à noter qu'à des concentrations comprises entre 1,5 et 4mg/l, la consommation de cette eau provoque des fluoroses dentaires (coloration des dents et dents striées : maladies généralement bénignes). A des taux supérieurs à 4mg/l, les fluorures deviennent toxiques et attaques les os.

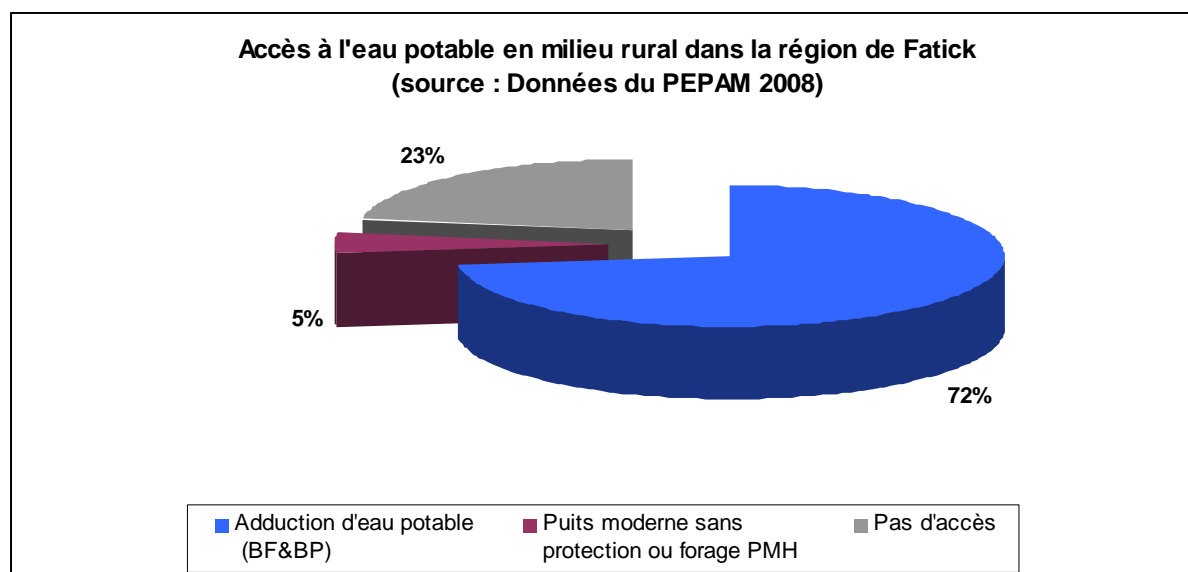
La situation est encore plus préoccupante dans la zone des Iles du delta du Sine Saloum où seule une lentille d'eau douce superficielle peut être captée par puits. Cette nappe d'eau douce alimentée par les eaux de pluies en période d'hivernage est très fragile puisqu'elle est en

contact direct avec le biseau salé, et la qualité bactériologique de l'eau tirée de ces puits villageois est très douteuse (forte pollution par les latrines).

Pour leur approvisionnement en eau potable les populations insulaires vont puiser l'eau sur le continent par pirogue et par charrette, et le coût de la bassine d'eau de 40 litres rendue au village dépasse souvent les 100 F CFA. A côté du transport d'eau sur de longues distances, les populations développent également des techniques innovantes pour subvenir à leur besoins vitaux notamment par la collecte de l'eau de pluie en hivernage. Mais là également se pose le problème de la qualité nutritive d'une telle eau.

### Répartition par mode d'accès

La répartition de l'accès à l'eau des ménages ruraux est représentée ci-dessous:



On note que 72,9% des ménages ont accès par borne fontaine public ou par branchement privé. Les ménages s'approvisionnant par puits moderne ou forage PMH représentent 4,5% de l'effectif et 22,6% n'ont pas du tout accès à l'eau potable.

Il ressort de ces éléments d'analyse que **le taux d'accès est quantitativement satisfaisant**, mais qualitativement non satisfaisant en raison du problème encore non résolu de qualité d'eau qui affecte la majeure partie des forages de la région.

Sept (07) CR sont très largement en retrait par rapport aux taux moyen régional et sont presque toutes situées dans la zone deltaïque du sine et du saloum.

### Les intervenants et leurs approches

Les principaux acteurs intervenant dans la région de Fatick aux côtés des programmes de l'Etat sont les suivantes :

**L'ONG RADI** intervient dans les CR de Diossong, Djilor et Keur Samba Gueye dans le développement de réseaux d'adduction d'eau. Au niveau de la commune de Passy, la RADI travaille également en synergie avec des associations de quartiers (UDP, BAYE SA WAAR, BSW) de la commune et avec la Brigade de l'Hygiène dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie.



**L'ONG WORLD VISION.** Cette ONG intervient dans 6 régions et dispose actuellement de quatre (04) bases d'opérations (Fatick/ Bambey et Kaffrine, Vélingara/Kolda, Kédougou). Au niveau de ces bases, l'ONG développe ses propres programmes multisectoriels notamment pour l'eau et l'assainissement. Ces programmes sont appuyés par le Water Facility Program de l'Union Européenne (UE) dont vient de bénéficier l'ONG. Le financement de l'UE s'élève à 2,35 milliards Fcfa.

**L'ONG CARITAS :** Après l'échec de plusieurs projets d'adduction d'eau (forages profonds, puits à pompage solaire) en zone insulaire du delta du saloum, la CARITAS et le CREPA, avec l'appui de la Fondation RAIN des Pays Bas, développent actuellement la technique de la collecte de l'eau de pluie par impluvium dans les concessions et au niveau des écoles de la région.

### Les programmes et projets eau et assainissement

D'importants programmes sont initiés dans les domaines de l'AEP et de l'assainissement.

Il s'agit :

- du **PNDL année 2008** touche 5 CR partenaires dont 4 800 personnes (9 localités) qui seront nouvellement desservies en eau, et 2800 personnes dans 6 localités avec desserte améliorée. Le PNDL a initié 21 microprojets en 2008 dont 20 pour l'eau potable et 01 pour l'assainissement.
- de l'**AEP Notto – Ndiosmone – Palmarin**. Dans le cadre de ce programme démarré en 2008 pour 2 ans, 5 CR partenaires et 12000 personnes dans 10 localités ont été nouvellement desservies en eau, et 39 000 personnes dans 26 localités ont bénéficié d'une desserte améliorée en qualité d'eau.
- du **PARPEBA – volet édicules publics** : conduit un volet édicules publics équipés de lavoirs et puisards dans les CR de Niakhar, Patar Lia, Mbadakhoune, Ouadiour, Ourour, Ndiéné Lagane et Gagnick.
- du **PEPAM – Bassin arachidier**, intervient dans 4 CR de la région de Fatick : Ouadiour, Ourour, Keur Saloum Diane, Keur Samba Gueye. Démarré en 2008, ce programme prendra fin en 2012. Il a déjà permis le financement et la réalisation de 4 PLHA. A terme, il permettra de desservir en eau 16 000 personnes dans la région de Fatick. La résolution des problèmes que pose la qualité médiocre des eaux captées par les forages existants fait également partie de ses objectifs à moyen terme.
- du **Projet WAAME – FUNDESO (AECI)** qui a développé un programme de latrines familiales dans les îles du Saloum avec quatre (04) CR partenaires : Toubacouta, Bassoul, Djirinda et Dionewar.

#### 2.2.2.4. Région de Kaolack

##### La situation du patrimoine

La situation du patrimoine hydraulique rurale de la région de Kaolack est la suivante :

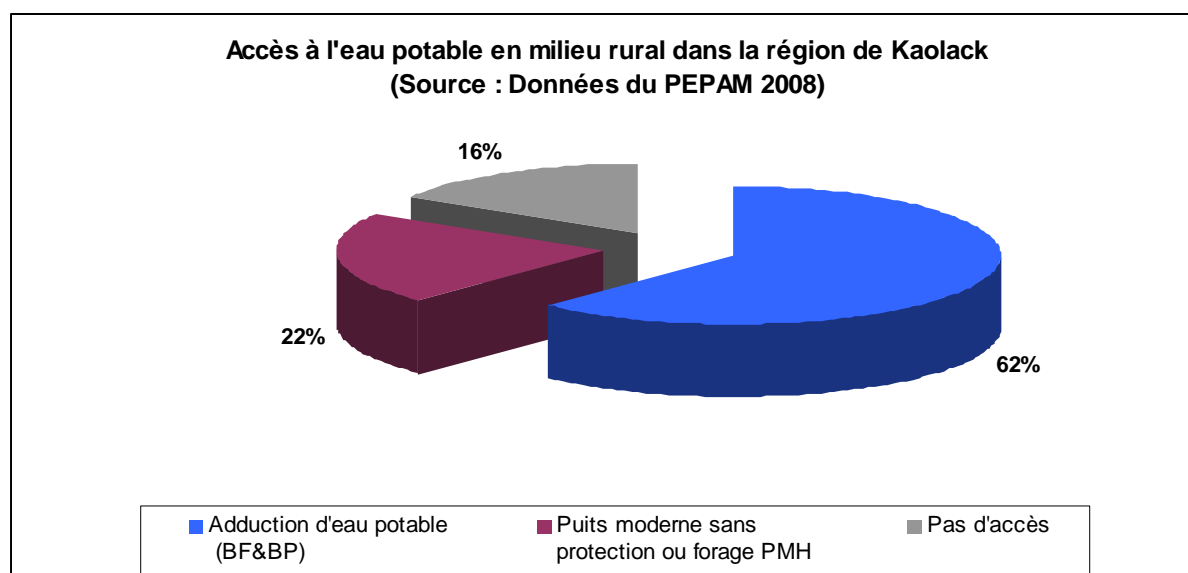
- 207 réseaux AEP gérés par la DEM dont 34 à Kaolack ; 32 à Niour 141 à Kaffrine. Parmi ces réseaux AEP, 17 sont appuyés par CARITAS.
  - Il y a 1 217 villages raccordés à un réseau AEP sur les 2 232 localités qui compte la région de Kaolack (y compris la nouvelle région de Kaffrine), soit un taux de raccordement de 55%.
  - 1 352 bornes fontaines et 5 377 branchements particuliers pour 75 191 ménages.
- Sur le parc de 207 forages, 15 forages sont à l'arrêt et donc indisponibles pour le service.

En 2007, le taux moyen d'indisponibilité était de 0.65% correspondant à un déficit de pompage de 12 m<sup>3</sup>/heure. Ce qui dénote d'une capacité de prise en charge appréciable des situations d'arrêt et relative bonne gestion financière du service de l'eau potable par les Asufor. A l'échelle régionale, un nombre relativement réduit de personnes sont privées d'eau, (2 578 résidents), soit seulement 1% de l'effectif total des ménages (RGPH 2002).

En 2008, le taux moyen d'indisponibilité s'est sensiblement détérioré passant à 2.7% correspondant à un déficit de pompage de 49 m<sup>3</sup>/heure. Le nombre de personnes privées d'eau en 2008 a donc cru et est passé à 10 500, équivalant à 1029 ménages, portant ainsi le taux de ménages ruraux privé d'eau à 3%.

### Répartition par mode d'accès

La répartition de l'accès à l'eau des ménages ruraux est ci-dessous représentée :



On note que 62,3% des ménages ont accès par borne fontaine public ou par branchement privé. Les ménages s'approvisionnant par puits moderne ou forage PMH représentent 21,7% de l'effectif et 16,0% n'ont pas du tout accès à l'eau potable.

Il ressort de ces éléments d'analyse que **le taux d'accès est quantitativement satisfaisant**, mais il subsiste des problèmes :

- touchant la qualité de l'eau notamment dans le département Kaolack et la partie Ouest de Niore, où la nappe Maastrichtienne dispose d'une eau dont la teneur en chlorure (salinité) et celle du fluor dépasse généralement les normes de l'OMS ;
- le besoin de renouvellement des ouvrages de captage (14 forages) et des équipements d'exhaure sur une bonne partie du parc qui ont atteint leur durée de vie limite;
- les 21 CR sur les 41 que compte la région ont un taux de couverture relativement faible (45%) et sont caractérisées surtout par leur enclavement (Malem Hoddar, Ribot escale, Gainthe Pathé, Kaymor, Wack Ngouna et Thiombly) ;
- L'approche très discriminatoire et inéquitable des principaux programmes de la région (WVI et PARPEBA) pour lesquels les cibles prioritaires des programmes d'adduction d'eau sont exclusivement les zones où l'eau de la nappe est de bonne qualité.
- De nombreuses poches de pauvreté sont exclues pour le moment des programmes en cours : Malème Hoddar et Kounghueul dans la région de Kaffrine, les îles du Saloum où l'eau est fortement minéralisée et fluorée et où la corvée d'eau pèse encore fortement sur les

ménages (transport d'eau par pirogue sur de longue distance -source d'approvisionnement : la Gambie).

### Les intervenants et leurs approches

Les principaux acteurs intervenant dans la région aux côtés des programmes de l'État sont PLAN International– Kaolack, CARITAS et WORLD VISION avec un important programme financé dans le cadre de la facilité eau de l'UE.

Deux bonnes pratiques sont à noter :

Après l'échec de plusieurs projets d'adduction d'eau (forages profonds, puits à pompage solaire) en zone insulaire du delta du Saloum, la CARITAS et le CREPA, avec l'appui de la Fondation RAIN des Pays Bas, développent actuellement la technique de la collecte de l'eau de pluie par impluvium dans les concessions et au niveau des écoles de la région.

La CARITAS en association avec les fédérations d'Asufor initie également un nouveau mécanisme de financement de l'assainissement rural à travers les factures d'eau des ménages raccordés aux réseaux existants. Cela nécessite bien entendu un consensus global des acteurs (ménages bénéficiaires, usagers de l'eau, Asufor) pour faire accepter ce mode de financement de l'assainissement (ex : 1 forage de 50m<sup>3</sup>/j peut financer mensuellement 2 paquets d'ouvrages comprenant chacun 1 latrine VIP et 1 lavoir).

### Les programmes et projets eau et assainissement

Les programmes déployés dans la région en d'AEP et d'assainissement sont les suivants :

- le **PNDL année 2008** compte réaliser dans 36 communautés rurales et 3 communes partenaires 97 microprojets d'eau potable, alimenter en eau pour 91 Villages et améliorer la desserte pour 11 villages. Le PNDL prévoit aussi dans ces localités la réalisation de 122 BF, 20 Puits, 3 AB et 13 puits à réparer.
- le **PEPAM – Bassin Arachidier** cible 6 CR partenaires : Prokhane, Mabo, Maleme Hoddar, Maka Yop, Paoskoto, Ndiaffate. La première phase qui va couvrir les zones où la qualité de l'eau est bonne a démarré en 2008. Il est prévu le financement de 06 PLHA et 36 000 personnes seront desservies en eau (estimation provisoire en attente des études de faisabilité détaillées).
- **L'ONG Plan Kaolack – Extension de réseaux AEP** : quatre (04) CR partenaires : Keur Madiabel, Wack Ngouna, Ndrame Escale, Keur Maba Diakhou. Ce programme compte réaliser dans 13 villages de nouveaux branchements et des améliorations dans la desserte en eau potable. Soit plus de 25 Km de réseaux à poser, 32 BF pour desservir environ plus de 15.000 personnes.
- le **Programme BCI : 12 forages multivillages**. Sept (07) CR partenaires sont concernées par ce programme : Medinatou Salam II, Malem Hoddar, Darou Minam, Taiba Niassene, Ndrame Escale, Paoskoto. Il y est prévu la réalisation de deux (02) Forages, six (06) châteaux d'eau, des équipements d'exhaure et des extensions de réseaux pour toucher plus de 10.000 personnes.
- Le Projet du **Fonds Saoudien de Développement** qui est partenaire de 4 CR : Malem Hoddar, Ndioum Ngainth, Maka Yop, Darou Minam où il doit réaliser 6 Forages, 6 châteaux d'eau, 6 équipements d'exhaure et des extensions de réseaux pour toucher plus de 30.000 personnes.

2.2.3. Zone sud-est et sud : régions de Tambacounda, de Kédougou, de Kolda, de Sédhiou et de Ziguinchor

### **2.2.3.1. Régions de Tambacounda et de Kédougou**

#### **La situation du patrimoine**

La situation du patrimoine hydraulique rurale de l'ex région de Tambacounda géré par les trois brigades de puits et forage de Tambacouda, Goudiry et Kédougou se présente ainsi qu'il suit :

#### **Pour la Brigade de Tambacounda**

- 72 réseaux AEP gérés par la DEM;
- 70 forages MFT équipés de PMH dont seuls 20% sont fonctionnels ;
- 319 bornes fontaines, 1032 branchements particuliers, 62 stations à charrettes, 74 branchements communautaires, 112 abreuvoirs et 139 puits moderne non protégés ;

Sur le parc de 142 forages, 45 forages sont à l'arrêt, et donc indisponibles pour le service.

#### **Pour la Brigade de Goudiry**

- 45 réseaux AEP gérés par la DEM ;
- 8 forages solaires ;
- 234 forages MFT équipés de PMH dont 80% sont fonctionnels ;

Sur le parc de 57 forages, 14 forages sont à l'arrêt et donc indisponibles pour le service.

#### **Pour la Brigade de Kédougou :**

- 17 forages avec réseau primaire gérés par la DEM ;
- 1 forage solaire à l'arrêt depuis 1998 ;
- 204 forages MFT équipés de PMH dont 30 unités sont actuellement à l'arrêt ;
- 33 bornes fontaines, 16 stations charrettes et 17 abreuvoirs.

Sur le parc de 17 forages, 7 forages sont à l'arrêt et donc indisponibles pour le service.

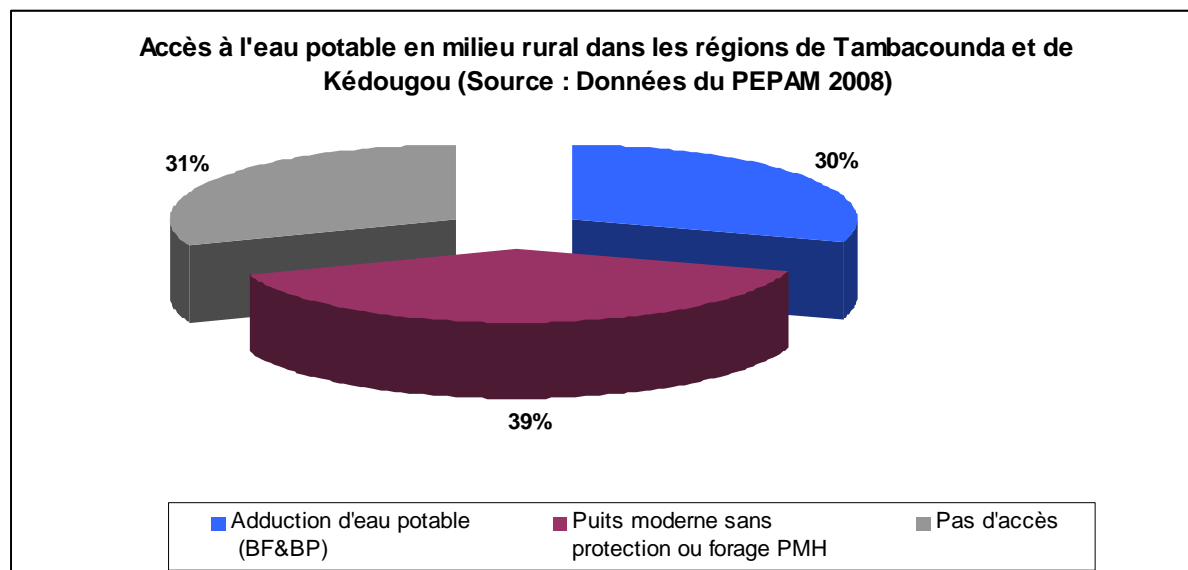
A l'échelle régionale, en 2007, le taux moyen d'indisponibilité était relativement élevé. Il était de 25% correspondant à un déficit de pompage de 426 m<sup>3</sup>/heure. Cela se traduit par un nombre très important de personnes privées d'eau, s'élevant à 125 133 équivalant à 13 904 ménages, soit 44.70% de l'effectif total des ménages de la région (RGPH 2002).

En 2008, ce taux d'indisponibilité est passé à 34% correspondant à un déficit de pompage de 584 m<sup>3</sup>/heure. Comparativement à 2007, le nombre de personnes privées d'eau en 2008 a sensiblement augmenté et est passé à 171 602, ce qui équivaut à 19 066 ménages, portant le taux de ménages ruraux privé d'eau à 61%.

Il faut noter la forte proportion de forages à pompage manuel à l'arrêt qui s'explique par un service d'entretien et de maintenance de pompes manuelles inexistant dans la région pour un parc de forages à pompage manuel de 508 unités dont près de 230 ne fonctionnent plus correctement.

#### **Répartition par mode d'accès**

La figure ci-dessous représente la répartition de l'accès à l'eau des ménages ruraux dans la région de Tambacounda.



Elle fait apparaître que 30% seulement des ménages ont un accès à l'eau potable par adduction. Les ménages s'approvisionnant par puits moderne ou forage PMH représentent 39% de l'effectif et 31% n'ont pas du tout accès à l'eau potable.

Il ressort de ces éléments d'analyse que le **taux d'accès est moyennement satisfaisant**, avec un accès par puits modernes et forages PMH très élevé et un taux par AEP qui se dégrade régulièrement en raison de la faible prise en charge de l'entretien et de la maintenance des installations et la contrainte naturelle liée la rareté des ressources en eau en zone du socle.

A cela s'ajoute la vétusté assez prononcée du matériel d'exhaure, des pannes récurrentes de forages qui impliquent un taux de disponibilité bas service.

### Les intervenants et leurs approches

Les principaux acteurs intervenant dans ces régions aux côtés des programmes de l'Etat sont le GADEC, l'Ong EAU VIVE, la CARITAS, la GRGR.

**L'ONG GADEC** est Membre du réseau Sadio pour la sécurité alimentaire le développement institutionnel et organisationnel des populations. Le GADEC intervient dans la région à travers le projet PAISA-MABUSEN avec l'appui de l'ONG WATER AID, et selon une approche intégrée associant l'eau, l'hygiène et l'assainissement dans un paquet unique de services aux couches les plus vulnérables. **Le concept de l'accès à l'eau est traité au triple plan de l'accès physique, de la disponibilité de l'ouvrage et de son utilisation** (domestique, pastorale et agricole). Au puits est attribuée une et une seule fonction. La zone Bassari, considérée comme zone très vulnérable est ciblée en priorité par le GADEC à travers le programme PEPAZ de promotion de latrines familiales.

**ONG CARITAS** intervient depuis 2008 dans deux (0 2) communautés rurales : Maka, Ndogo Babacar où elle envisage de réaliser dix (10) puits modernes dans 10 localités.

**L'ONG EAU VIVE** : Dans le cadre de son programme facilité de l'UE (PEAT), elle intervient dans la promotion de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ainsi que dans l'organisation

des comités de gestion de forage et comité d'hygiène et de salubrité villageois et le marketing social.

L'approche suivie privilégie :

- la formation et le recyclage de relais villageois capable d'accompagner les populations dans la définition d'un plan d'action sur les ressources et les compétences propres à la localité ciblée ;
- l'appropriation du concept de droit à l'eau ;
- la vulgarisation de la latrine double fosse ventilée avec un abri en matériaux locaux ;
- l'introduction et la vulgarisation du concept de gestion de l'environnement à l'école (blocs sanitaires et jardins potagers gérés par le comité des élèves).

Les principales entraves liées à la mise en œuvre du programme PEAT sont :

- la mobilisation des contreparties pour l'AEP et l'assainissement (10%) ;
- l'éleveur est plus prompt à accepter d'investir en priorité sur la construction d'un abreuvoir plutôt que sur une borne fontaine (faire boire les animaux d'abord ensuite boire) ;
- le financement des coûts récurrents ;
- la faible pénétration de la réforme de la gestion des forages ruraux ;
- l'approche concertée des acteurs n'est une pratique bien établie dans la même zone ;
- les modalités de prise en charge des agents de l'état auxquels font appel les ONG ne sont pas harmonisées.

### Les programmes et projets eau et assainissement

Les programmes déployés dans la région en matière d'AEP et d'assainissement sont les suivants :

- le **PNDL année 2008** qui a ciblé 31 communautés rurales partenaires où seront réalisés 61 micro-projets dans le domaine hydraulique, des réseaux d'alimentation en eau pour 43 villages par puits moderne, l'installation de 15 forages et d'un (01) château d'eau.
- l'**UEMOA** compte réaliser 272 forages MFT équipés de PMH au profit de la région de Tambacounda (départements de Bakel et Kédougou). Des Comités de gestion seront également mis en place pour la pérennisation des équipements.
- le **PROJET AGEPA – GRDR / FUE** s'inscrit aussi dans le cadre du programme facilité de l'Union Européenne. Il cible deux (02) CR bénéficiaires : Gabou, Moudéry. Cinq (5) forages MFT sont prévus dans la Communauté Rurale de GABOU au niveau des villages de **Séno Simbing, Allaléwi, Bordé Diawara, Lombol gandji et Samba Gouro**, et huit (08) édicules publics dans 07 écoles de la CR et au niveau de la case de santé de Gabou.

Dans la CR de MOUDERY le projet mettra en place 2 forages MFT dans les villages de **Namandery et Manthiabou**, et un (01) édicule public dans le marché hebdomadaire de BONDJI. Il intègre également un volet suivi des ressources en eau.

- Le Projet **Fonds Saoudien de Développement** appui huit (8) communautés rurales : Gabou, Goudiry, Sinthiou Fissa, Bani Israel Fongolembi, Maleme Niani, Bandafassi et Maka et y réalisera 14 forages MFT équipés de PMH, trois (03) forages profonds pour qu'à la fin du projet 21 500 personnes soient desservies en eau potable.
- l'**ONG Eau Vive / FUE** est partenaire de douze (12) CR dans le département de Tambacounda. Son intervention, vise à améliorer l'accès à l'eau potable pour 10 260 personnes au niveau de 17 villages. Trois (03) forages existants seront redynamisés et équipés. L'ONG prévoit la construction et l'équipement en système d'exhaure de trois

(03) châteaux d'eau (2 de 50 m<sup>3</sup>/15m, 1 autre de 50 m<sup>3</sup>/20m) au niveau des sites de Kahene, Ndoga Babacar, Netteboulou. Aussi :

- 58 km de réseaux seront réalisés au profit de 38 943 habitants dans 17 villages. ,
- 28 agents conducteurs de forage sont recyclés, formés et fonctionnels,
- 28 ASUFOR sont mises en places redynamisées, formées et fonctionnelles,
- 17 comités de gestion de Borne Fontaine sont mis en place, formés et fonctionnels ;
- 700 latrines familiales pour 30 villages d'une population de 56.720 habitants + 20 édifices publics dans les écoles
- 12 PLHA seront réalisés dans 12 CR des départements de Tamba.

### 2.2.3.2. Région de Kolda

#### La situation du patrimoine

La situation du patrimoine hydraulique rurale de la région de Kolda est la suivante :

- 85 réseaux AEP gérés par la DEM ;
- 17 forages gérés par World Vision et 05 autres par l'ONG FODDE ;
- 410 bornes fontaines et 2302 branchements particuliers fonctionnels pour 64 615 ménages ;
- 821 puits modernes non protégés.

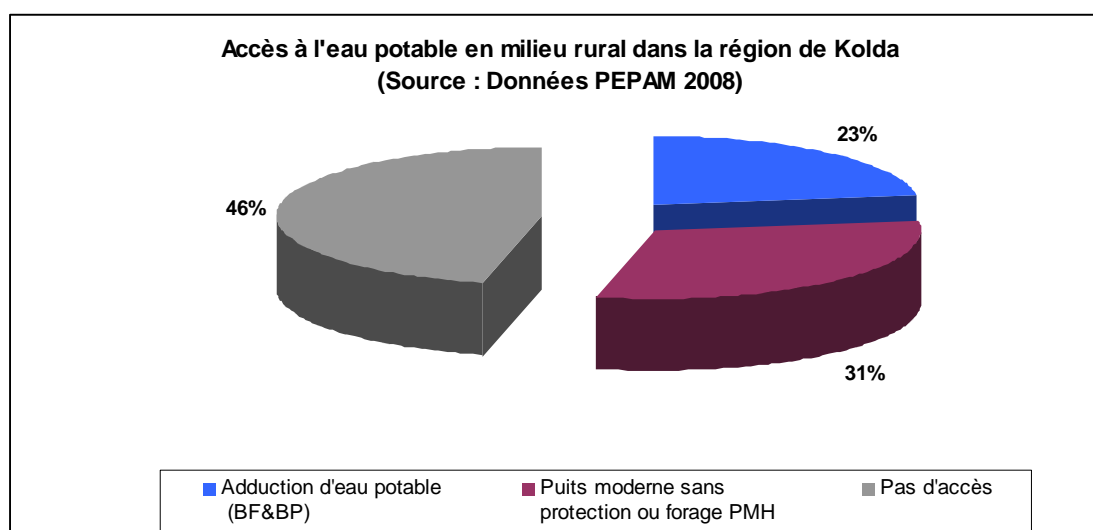
Sur le parc de 86 forages, 8 forages sont à l'arrêt et donc indisponibles pour le service. En 2007, le taux moyen d'indisponibilité était de 11% correspondant à un déficit de pompage de 119 m<sup>3</sup>/heure. Cela se traduit par un nombre très important de personnes privées d'eau, s'élevant à 20 868, équivalant à 1987 ménages, soit seulement 3 % de l'effectif total des ménages (RGPH 2002).

En 2008, le taux moyen d'indisponibilité a connu une légère hausse. Il est passé à 13.5% correspondant à un déficit de pompage de 137 m<sup>3</sup>/heure.

Comparativement à 2007, le nombre de personnes privées d'eau en 2008 a sensiblement augmenté et est passé à 23 897 ; ce qui équivaut à 2276 ménages. Néanmoins, le taux de ménages ruraux privés d'eau s'est maintenu à 3 %.

#### Répartition par mode d'accès

La répartition de l'accès à l'eau des ménages ruraux est représentée ci-dessous



On note que 22,7% seulement des ménages ont accès à l'eau potable par adduction. Les ménages s'approvisionnant par puits moderne ou forage PMH (sans protection le plus souvent) représentent 31% de l'effectif et 46% n'ont pas du tout accès à l'eau potable.

Il ressort de ces éléments d'analyse que **le taux d'accès à l'eau potable est faible**, avec un accès par puits modernes et forages PMH très élevé, un accès à une eau brute par puits traditionnels de près de 50% et un taux par AEP non seulement faible, mais qui se dégrade régulièrement en raison d'une faible prise en charge de l'entretien et de la maintenance des installations et d'une désaffectation des forages motorisés par les populations en raison notamment de l'instauration de la vente de l'eau. A cela s'ajoute la vétusté assez prononcée du matériel d'exhaure.

Il est aussi noté un risque de défaillance élevé des ouvrages de captage qui ont largement dépassé leur durée de vie (19 forages à renouveler et 4 châteaux vétuste à remplacer) et des pannes récurrentes de forages qui impliquent un taux de disponibilité très moyen du service.

### Les intervenants et leurs approches

Les principaux acteurs intervenant dans la région aux côtés des programmes de l'Etat sont : CARITAS, WORLD VISION et UNICEF.

**L'ONG CARITAS** : Elle ne dispose pas pour le moment de programmes d'envergure dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et accuse un retard important par rapport aux autres CARITAS diocésaines du pays. En partenariat avec le CRS, CARITAS Kolda accompagne l'Etat pour l'atteinte des OMD à travers des campagnes d'IEC.

Elle fait cependant quatre (04) constats sur le terrain des projets :

- L'approche PEPAM en faveur des programmes couplant l'eau potable et l'assainissement est une nécessité dans la région ;
- La priorité de la plupart des ménages de la région n'est pas la possession d'une latrine mais la nourriture ;
- La mobilisation effective de la contrepartie locale par les ménages est difficile, seuls les ménages les plus aisés possèdent une latrine. ;
- Un besoin crucial de mise en place de mécanismes de concertation et d'harmonisation des interventions des ONG par le CONGAD au niveau régional.

**L'ONG WORLD VISION** : appuie l'État pour l'atteinte des OMD dans l'eau et l'assainissement à travers un programme de construction de réseaux d'adduction d'eau et de latrines familiales.

**L'ONG WORLD VISION** est liée au PEPAM BAD par un protocole de partenariat sur le volet assainissement du programme par lequel elle prend en charge la quote-part de 10% qui revient aux ménages bénéficiaires. Des lenteurs dans l'exécution des volets eau et assainissement dues au non respect par le PEPAM BAD de ses engagements : certains ouvrages de stockage qui devaient être réalisés par le PEPAM BAD et plus de 50% des demandes de latrines n'ont pas été réalisés (200 latrines restent encore à réaliser par le programme pour le compte des familles bénéficiaires).

### Les programmes et projets eau et assainissement

Les programmes déployés dans la région en matière d'AEP et d'assainissement sont les suivants :

- le **Sous-programme PEPAM-BAD** qui appuie 10 CR partenaires, dont : Dabo, Mampatim, Medina Yoro Foulah, Ndorna, Bounkiling, Diattacounda, Goudomp, Karantaba, Samine Escalé, Simbanding Brassou, Medina Gounass. Ce programme concerne 20 localités nouvellement desservies ou à desserte améliorée. Il est prévu dans ce cadre la réalisation de neuf (09) forages, 12 châteaux d'eau, 10



- extensions de réseaux et 400 branchements particuliers (BP), la mise en place et la formation d'ASUFOR, la réalisation de PLHA. A terme, 12.000 personnes seront touchées.
- le **PNDL année 2008** appuie dans la région de Kolda 23 CR. Cinquante cinq (55) localités doivent bénéficier de nouveaux réseaux ou d'une amélioration de la desserte. Il s'agit en somme de 55 micro-projets hydrauliques recensés : réalisation de cinq (5) *Forages* et 52 *puits neufs ou à réhabiliter*. A terme, 9.000 personnes sont touchées par l'opération.
  - le **Programme Amélioration de l'Environnement Scolaire – PAES UNICEF** cible trois (03) CR : Coumbacara, Dabo, Bagadadji. Les écoles de 15 localités en sont les principales bénéficiaires par :
    - la réalisation de 11 puits modernes équipés de PMH ;
    - la Formation de 88 enseignants et 105 membres des comités de gestion mis en place. L'objectif reste l'accès à l'eau potable pour 7.025 élèves.
  - **L'ONG World Vision – Water Facility** intervient dans les 2 CR partenaires de WASSADOU et de COUMBACARA à travers la réalisation de 3 Forages dans les sites de Boya, Diattel et Médina Demba Bilo. Le paquet de services porte sur la réalisation :
    - de deux (02) équipements de forages à Boya et Médina Demba Bilo ;
    - de deux (02) constructions de Château d'eau à Diattel et Médina Demba Bilo ;
    - la mise en place et/ou formation de 29 ASUFOR ;
    - à terme, 1 500 personnes seront desservies par les réalisations.
  - Le **Projet de mise en place de paquets de services intégrés. UNICEF - Aide et Action** est démarré en janvier 2008 dans Cinq (05) CR partenaires. Il s'agit des CR de Coumbacara, Dabo, Bagadadji, Saré Bidji et Mampatim. Les écoles de 35 localités situées dans ces CR sont ciblées pour la réalisation de 30 puits modernes équipés de PMH, la formation de 105 enseignants et 100 membres des comités de gestion et permettre l'accès à l'eau potable à 9 950 élèves.
  - **L'ONG FODDE** travaille dans trois (03) CR : Kandia, Nemataba et Pata où elle doit réaliser 3 forages dans chacune des localités de Kaminacor, Nemataba et Kérouane. En 2008, deux (02) forages et 2 puits maraîchers devaient être réalisés ce qui devrait permettre de desservir une population de 1 000 personnes.
  - Le **PARTENARIAT Word Vision – Unicef** a permis la réalisation de 21 mini-forages équipés de PMH, l'équipement avec PMH de 5 mini-forages existants, la réhabilitation de 6 PMH, la formation de gérants de pompe et d'artisans Réparateurs.
  - **Projet Hydraulique Villageoise – OMVG** intervient dans 03 CR partenaires : Linkering, Paroumba et Ouassadou dans le cadre d'un projet d'hydraulique villageoise dans 35 localités pour :
    - la réalisation de 10 nouveaux forages et 5 puits modernes ;
    - la réhabilitation de 5 forages et 20 puits modernes ;
    - la mise en place de 35 équipements pompes manuelles ;
    - la mise en place d'un équipement pompage motorisé ;
    - la mise en place de 02 équipements pompage solaire.

### 2.2.3.3. Région de Ziguinchor

#### La situation du patrimoine

La situation du patrimoine hydraulique rurale de la région de Ziguinchor est la suivante :

- 48 forages dont 06 réalisés par la CARITAS et 01 par la Croix Rouge espagnole ;

- 83 villages raccordés à un réseau AEP sur un total de 497 localités qui composent la région, soit un taux de raccordement de 17% ;
- 331 bornes fontaines et 2362 branchements particuliers fonctionnels pour 29 657 ménages (**107 bornes fontaines et 168 branchements particuliers sont déclarés non fonctionnels**) ;
- 313 puits modernes et 144 forages équipés de pompes manuelles (implantés au niveau des écoles primaires).

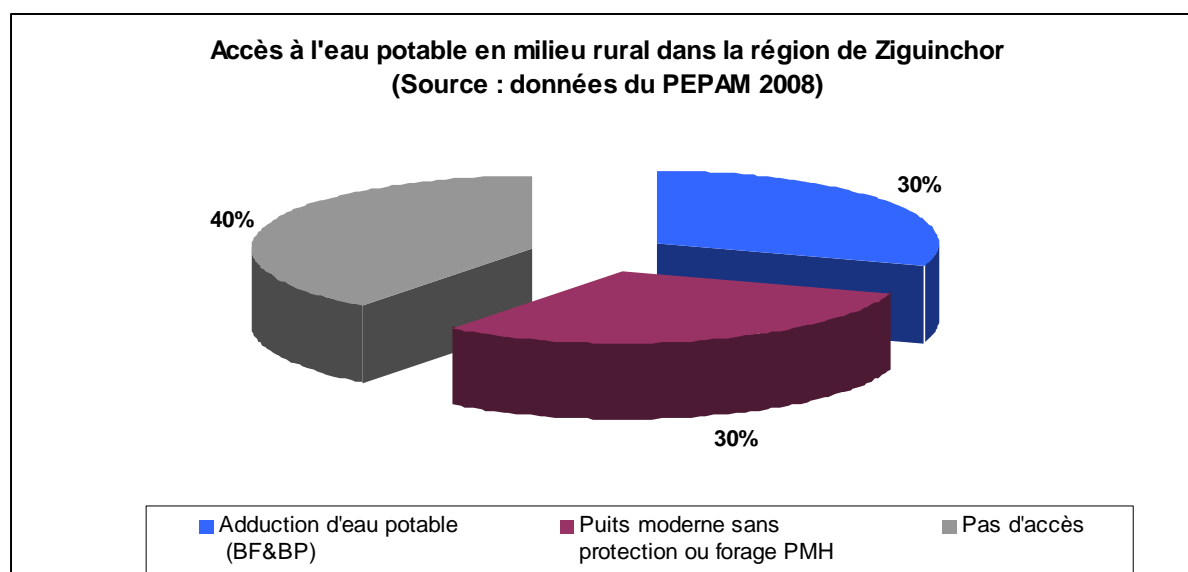
Sur le parc de 48 forages, 09 forages sont à l'arrêt et donc indisponibles pour le service. Il s'y ajoute les nombreuses bornes fontaines et branchements particuliers hors service (arrêt prolongé du forage, désaffectation du forage, etc.).

En 2007, le taux moyen d'indisponibilité était de 2.4% correspondant à un déficit de pompage de 22 m<sup>3</sup>/heure. Cela se traduit par un nombre de personnes privées d'eau qui s'élève à 2638, équivalant à 361 ménages, soit seulement 1 % de l'effectif total des ménages (RGPH 2002).

En 2008, le taux moyen d'indisponibilité a connu une légère hausse. Il est passé à 2.5% correspondant à un déficit de pompage de 22 m<sup>3</sup>/heure. Comparativement à 2007, le nombre de personnes privées d'eau en 2008 a sensiblement cru pour passer à 2669, ce qui équivaut à 365 ménages. Néanmoins, le taux de ménages ruraux privés d'eau s'est maintenu à 1 %.

### Répartition par mode d'accès

La répartition de l'accès à l'eau des ménages ruraux est représentée ci-dessous



On note que 30,0% seulement des ménages ont accès à une eau potable par borne fontaine public ou par branchement privé. Les ménages s'approvisionnant par puits modernes ou forages PMH (sans protection le plus souvent) représentent 30,4% de l'effectif et 39,6% des ménages n'ont pas du tout accès à une source d'eau potable.

Il ressort de ces éléments d'analyse que **le taux d'accès à l'eau potable est très faible**, avec un accès à l'eau par puits modernes et forages PMH très élevé. Aussi, le taux par AEP se dégrade régulièrement en raison d'une faible prise en charge de l'entretien et de la maintenance des installations, de la vétusté assez prononcée du matériel d'exhaure, des pannes récurrentes de forages qui impliquent un taux de disponibilité très moyen du service.

Pour la région de Ziguinchor, ce sont dix sept (17) CR contre 27 qui sont très largement en retrait par rapport aux taux moyen régional. Ces CR sont presque toutes situées dans la zone

deltaïque à eau souterraine salée et à nappe phréatique d'eau douce fragile, notamment dans le département d'Oussouye et dans l'arrondissement de Diouloulou.

### Les intervenants et leurs approches

Les principaux acteurs intervenant dans la région aux côtés des programmes de l'Etat sont l'ONG PACTE, PEPA Coubalan, ACRA, ENDA ACASE et UNICEF.

- **Le Partenariat PEPAM BAD et ONG PACTE** : Dans l'exécution de sa mission, le PEPAM a pris l'option de travailler avec les entreprises locales pour réaliser les ouvrages d'assainissement, un cabinet d'étude, maître d'œuvre sélectionné, est chargé du contrôle des travaux et du marketing social. Ce dernier coopère avec un ONG locale (PACTE) qui développe les campagnes d'IEC accompagnant la réalisation des ouvrages et la promotion de l'hygiène afin de susciter la demande et le changement de comportement des ménages.

Les collectivités locales, maîtres d'ouvrage délégués participent au financement des infrastructures à hauteur de 10%. Mais la hausse des prix des matériaux qui a grevé le coût du paquet (233 000 F à 317 817 F puis 394 022 F), la faible capacité financière des entreprises locales et la marge bénéficiaire dégagée par ce type de travaux jugée faible par les entreprises d'envergure nationale ont créées de sérieuses difficultés à l'avancement des travaux. Aussi les objectifs de 26 000 paquets d'ouvrages initialement retenus ont du être revus largement à la baisse (1706 paquets contre 2600 initialement pour 1600 demandes d'ouvrages). Les demandes les plus anciennes remontent à 2007.

- **Le PEPA Coubalan** est un programme d'eau potable et d'assainissement de grande envergure, initié au profit des 13 villages et 12 000 habitants de la CR de Coubalan a été l'œuvre d'une forte coalition d'acteurs :
  - **La CR** qui a été la porte d'entrée de toutes les initiatives et le relais pour atteindre les services de l'état ;
  - **Le KDES** (association des Kalounayes pour le Développement Économique et Social ouvert à tout résident ou ressortissant mais fortement encadrée par une équipe d'enseignants) était chargée de la sensibilisation et de l'animation et jouait le rôle de régulateur social (règlement des conflits, facilitation).
  - **L'ONG ACRA**, gestionnaire des ressources du programme assure le suivi technique et l'appui conseil.
  - **La Coopération décentralisée** (communes françaises et italiennes) est chargée de la mobilisation des financements auprès des communes jumelles de certains villages de la CR.
  - Les populations des 13 villages ; assurent l'apport local (valorisé).
  - **Les ressortissants organisés en congrès** de village, ont commencé à s'impliquer en 2009.

L'approche initiée par le KDES portait sur :

- La mise en place d'un dispositif organisationnel qui a permis de prendre en charge le 3 objectifs du KADES (renforcement de l'unité et la solidarité dans la réflexion et l'action, promotion du développement économique et social, restauration de l'environnement) ;
- L'inventaire des partenaires et recherche de l'unité et la solidarité des partenaires européens ;
- La mise à contribution des ressources propres de la CR (humaines, financières).

- Les plus riches supportent les moins nantis et ces derniers comprennent qu'il faut apporter sa propre contribution si minime soit-elle ;
- Comprendre et être conscient de ses propres capacités et responsabilités,
- Rompre avec la dynamique parcellaire de la coopération décentralisée du début pour installer une dynamique globale et collective ;
- Préparer la pérennisation de l'action en même temps qu'elle se déroule (nécessité de l'amortissement bien compris par les populations ;
- S'appuyer sur les services techniques de l'état (au niveau central et local).

En terme de résultats, le PEPA COUBALAN a mis en place trois (03) réseaux fonctionnels et interconnectés, 03 forages équipés et 02 nouveaux châteaux d'eau, des ASUFOR organisées et formées à la gestion des systèmes d'eau et d'assainissement autonome, 100% de taux d'accès à l'eau potable, chaque ménage dispose de sa latrine, le principe de financer les PEPA des trois autres CR de l'arrondissement de Tenhory, voisines de Coubalan.

- **L'ONG ACRA** : Association de Coopération Rurale en Afrique et en Amérique latine (de nationalité italienne) intervient dans 3 domaines principaux : Eau et assainissement, Environnement et éducation, Microfinance et tourisme. Elle a accompagné pendant 3 années le PEPA Coubalan dans le strict respect de la réforme de la gestion des forages et du cadre unifié d'intervention du PEPAM tout en assurant une bonne collaboration avec l'état (le Ministère de l'hydraulique a financé et réalisé en contrepartie un réseau complet d'AEP pour une valeur de 250 millions FCFA). Elle a aussi assuré dans ce cadre la mise en commun de toutes les forces et mis en place un cadre de concertation au niveau de la CR.
- **L'ONG ENDA ACASE** : Elle est à la base d'une innovation technologique pour l'approvisionnement en eau potable des îles de la Basse Casamance. Celle-ci consiste en la réhabilitation et l'amélioration des systèmes villageois de collecte de l'eau de pluie par impluviums existants. Elle privilégie dans son action la recherche de la qualité de l'eau et le ciblage des zones vulnérables (îles d'Oussouye, Séléky et le quartier Goumel dans la commune de Ziguichor). ENDA ACAS travaille aussi dans la mutualisation des expériences et bonnes pratiques des ONG de la région qui devrait constituer un élément de plaidoyer pertinent pour amener l'état à s'en approprier.
- **UNICEF ZIGUINCHOR** : regrette le retard important accusé dans l'exécution du PEPAM BA dans la région, et l'absence de cadre formelle de concertation des acteurs de la région qui aurait permis à chacun de savoir où sont les gaps et les besoins les plus cruciaux en matière d'approvisionnement en eau potable et en assainissement. L'Unicef serait disposé à jouer le rôle de secrétariat au sein de ce cadre de concertation qui pourrait être animé par la structure la plus adaptée au niveau régional (IA, DRH, SRA, ou ARD). Depuis 1999, les actions de l'Unicef à travers les programmes d'amélioration de l'environnement scolaire offre un paquet de services aux écoles élémentaires (blocs sanitaires, points d'eau, formation en eau et hygiène et entretien des systèmes). L'intervention d'autres est souhaitée au niveau villageois, au niveau des CEM et lycées où le gap pour l'eau et l'assainissement est le plus ressenti, mais également auprès des 40 000 déplacés (femmes et enfants en scolarité) de la commune de Ziguinchor (Lindiane, Kandialan, Néma 2).

### Les programmes et projets eau et assainissement

Les programmes dans les domaines de l'AEP et de l'assainissement sont les suivants :

- Le **Sous-programme PEPAM-BAD** concerne six (06) CR partenaires : Suelle, Niaguiss, Coubalan, Tenhory, Diegoune, Balinghore. Il est prévu :

- de desservies et d'améliorer desserte pour 16 localités ;
- de réaliser (03) forages et trois (03) châteaux d'eau ;
- de réhabiliter 03 forages ;
- des extensions de réseaux ;
- et l'installation de 539 Branchement Privés ;
- la mise en place d'ASUFOR

A terme, ce sont plus de 19.000 personnes qui seront touchées.

- Le **PNDL année 2008** appui les CR partenaires de Niaguis, Boutoupacamaracounda, Oukout, Mangagoulack, Mlomp/Oussouye, Diouloulou. Quinze (15) localités sont concernées par ce programme (nouvellement desservies ou à desserte améliorée. Il a été recensé dans le cadre du PNDL 13 micro-projets hydrauliques pour la réalisation de deux (2) forages, la réhabilitation d'un forage existant, les extensions et densifications de cinq (05) réseaux, la pose de 140 Compteurs et le fonçage de 08 puits.
- Le **PADERCA** a démarré ses activités en 2008 pour une durée de trois (03) ans. Il prévoit de réaliser dans toute la région de Ziguinchor 75 puits pastoraux dont 25 nouveaux et 50 réhabilitations ; 150 puits maraîchers équipés de systèmes mécaniques ou solaires.
- Le **PEPA - ONG ACRA / Facilité Eau UE** dans son Volet Eau Potable a réalisé trois (03) réseaux hydrauliques comptant 706 BP à partir de 5 forages. Il prévoit la réalisation :
  - de deux (02) nouveaux châteaux d'eau ;
  - d'un (01) nouveau forage à Djilacoune ;
  - du forage de Mandouard ;
  - d'Installer trois (03) différents équipements d'exhaure au niveau des forages réalisés ou réhabilités, dont 1 solaire et 2 branchés à la ligne électrique.
  - de mise en place des ASUFOR et de les former.
- Le **Projet AEPA de la Croix Rouge Espagnole** intervient à *Eyoune dans le département de Oussouye. Sont concernés la CR de Oukout et 03 Villages (Karounate, Niambanlang et Sigamar). Le projet consiste en la réalisation d'un forage et d'1 Château d'Eau et d'un réseau avec bornes fontaines.*
- Le **Programme complémentaire de développement des ressources en eau – OPEP** intervient dans (03) CR partenaires (Balinghore, Diégoune et Mlomp/Oussouye). Onze (11) localités nouvellement desservies ou à desserte améliorée en ont bénéficié. Dans ce cadre, il a été réalisé trois (3) Château d'eau à Mandégane, Kaniobon et Mlomp, l'extension et la densification de deux réseaux. Ce programme cible près 9 600 personnes ciblées.
- Le **Programme Eau – Hygiène – Assainissement Financement UNICEF** concerne toutes les CR du département de Bignona. Mais, cible particulièrement les écoles et les lieux publics. Ainsi, 20 écoles primaires doivent bénéficier de 20 mini forages soit plus de 2 000 personnes ciblées dans ces lieux publics. Le **Projet Hydraulique Adduction d'Eau à base d'Energie Solaire** dans le village de recasement prévoit dans la CR Niamone la réhabilitation d'un puits équipé par pompe solaire, la réalisation d'un château d'eau et d'un réseau équipé de Bornes Fontaines dans un village de recasement.

## **Annexe 4 : « Plateforme d'harmonisation des ONG et des autres acteurs de la société civile ou le cadre unifié d'intervention de la société civile »**

Les cinq piliers de la Déclaration de Paris sont :

- Appropriation : « les pays partenaires exercent une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement, et assurent la coordination de l'action à l'appui du développement »
- Alignement : « les donateurs font reposer l'ensemble de leur soutien sur les stratégies nationales de développement, les institutions et les procédures des pays partenaires »
- Harmonisation : « les actions des donateurs sont mieux harmonisées et plus transparentes, et permettent une plus grande efficacité collective »
- Gestion axée sur les résultats: « gérer les ressources et améliorer le processus en vue d'obtenir des résultats »
- Responsabilité mutuelle : « les donateurs et les pays partenaires sont responsables des résultats obtenus en matière de développement.

### L'appropriation et l'alignement (un cadre unifié d'intervention)

- un consensus entre le gouvernement et la société civile pour les réformes du secteur ;
- des programmes de long terme avec l'appui financier des bailleurs.

### Une gestion axée sur les résultats

Un programme pour répondre aux objectifs des OMD :

- Améliorer au profit des populations les politiques d'accès et de gestion de l'eau et de l'assainissement au Sénégal
- Susciter des projets d'amélioration de la qualité de l'eau distribuée et des services d'eau et d'assainissement
- Promouvoir et renforcer l'opérationnalisation des lois sur la décentralisation qui attribuent des compétences précises aux collectivités locales et aux usagers dans le secteur
- Appuyer les communautés dans l'élaboration de projets éligibles aux différents guichets de l'eau et de l'assainissement.

### L'harmonisation des acteurs de la société civile et des documents de référence

- Le CONGAD, un acteur de mise en œuvre des du PEPAM ;
- Mise en place dans chaque région un cadre interne de concertation, d'harmonisation et de mise en cohérence des activités spécifiques au PEPAM ;
- Le CONGAD participe à l'animation d'une plateforme régionale des acteurs de l'eau et de l'assainissement ;
- Harmonisation des procédures, outils (mécanismes de financement et de participation des usagers et citoyens aux prises de décision) et documents de référence ;
- Développe des solutions adaptées aux contextes locaux (paquets technologiques eau et assainissement) et appuie l'État dans leur dissémination ;
- Missions d'évaluation conjointe

- Promeut des Accords de coopération entre ONG, puis entre ONG et services de l'État chargés du secteur de l'eau et de l'assainissement (opérationnalisation du protocole avec le PEPAM) ;
- Au niveau de chaque région l'antenne régionale du CONGAD sera redynamisée et assurera l'animation du cadre de concertation propre aux membres de la société de civile intervenant dans la région au profit du secteur de l'eau et de l'assainissement.

#### Responsabilité mutuelle et transparence

- Participe aux revues régionales et nationales du PEPAM ;
- Suscite et participe aux cadres de concertation des acteurs du PEPAM (État, collectivités locales, bailleurs de fonds) ;
- Favorise une meilleure gouvernance de l'eau potable et de l'assainissement et une optimisation des ressources financières ;
- Contribue à assurer aux citoyens notamment aux plus démunis un accès équitable et pérenne à l'eau potable et de l'assainissement ;
- Suivi-évaluation des interventions des membres de ses membres.

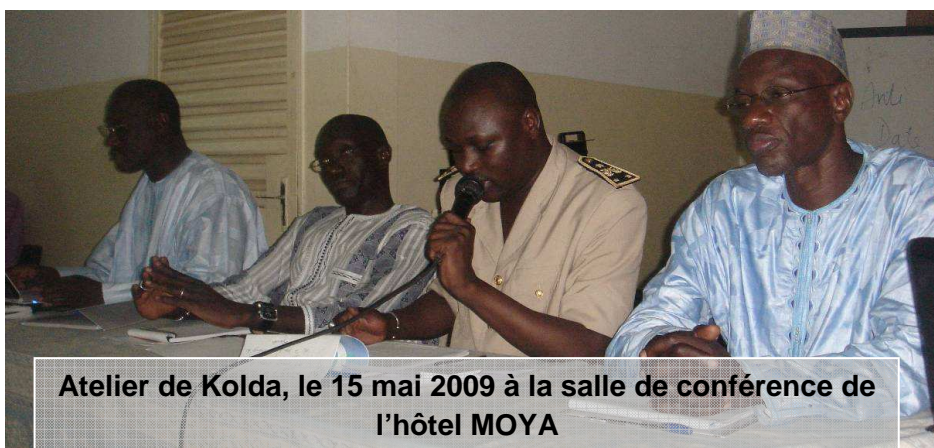
**Annexe 5 : Étude de réalisation du LIVRE BLEU Sénégal (Rapport Pays)**  
**Compte rendu des ateliers régionaux de partage des résultats préliminaires**  
**Avril – Mai 2009**



**Atelier de Saint-louis, le 25 avril 2009 à la Chambre de commerce et d'industrie**



**Atelier de Kaolack, le 24 avril 2009 au siège de l'APROSEF**



**Atelier de Kolda, le 15 mai 2009 à la salle de conférence de l'hôtel MOYA**



**ATELIER DE KAOLACK***(24 avril 2009 au Siège de l'ONG APROFES)***RAPPORT DE DISCUSSION**

L'atelier était présidé par M. Dame SALL, Président du Comité Livre Bleu. Il a ouvert les travaux par un rappel du processus, des enjeux de l'élaboration du livre bleu et les résultats attendus.

Suite à la présentation du document, les recommandations et contributions suivantes ont été apportées.

**1. La question de l'accès à l'eau et à l'assainissement****– Volet AEP :**

L'approvisionnement pose de sérieux problèmes quelque soit le niveau de revenu de l'individu. A Fatick commune on retrouve des bornes fontaines dans chaque maison mais, l'eau est désagréable, l'alternative est de s'approvisionner au niveau des puits, l'eau est transportée sur plusieurs dizaines de kilomètres parfois.

La solution des impluviums ne devrait pas perdurer compte tenu de la minéralisation faible des eaux de pluie. Mais est-il acceptable de donner de l'eau fluorée ou chlorurée aux populations ?

Oui, ce qu'il ne faudrait pas faire c'est le contraire, du moment qu'il n'y a que ça de disponible. Sinon les populations iront en trouver et là, on ne s'aurait anticiper sur les conséquences sanitaires liées à la consommation d'une eau non potable.

Certaines ONG n'interviennent que là où l'eau est de bonne qualité. N'y a-t-il pas là un problème d'équité quand on sait que le financement des actions est destiné aux populations en général ? Les ONG doivent-ils s'impliquer dans la recherche d'une eau de bonne qualité ? Cette mission ne revient-elle pas à l'Etat, qui doit préparer le terrain aux ONG ?

La question du coût réel de l'eau en milieu rural a été soulevée, et la proposition a été faite d'intégrer les capacités financière des ménages à accéder à une eau de qualité et d'autre part, revoir les choix technologiques pour ce qui est de l'assainissement pour les rendre soutenables aux populations.

**– Volet Assainissement :**

L'exposé a porté plus sur l'eau que sur l'assainissement, alors que les deux volets sont complémentaires. L'un devant aller avec l'autre. Il faut trouver les éléments pour analyse et argumenter sur le volet assainissement.

L'assainissement est le parent pauvre du secteur de l'eau (manque de financement, statistiques non harmonisées...), il faut proposer des solutions pour lever ce manquement. L'accès à l'assainissement est plus sérieux en milieu urbain qu'en milieu rural.

Les paquets technologiques proposés, dans le cadre du PEPAM notamment, ne sont pas toujours adaptés au milieu. On devrait aller vers des solutions partant de l'existant et des besoins réels des populations.

Aussi, on devrait prendre en compte certains aspects culturels qui expliquent les comportements des populations vis-à-vis des solutions qu'on leur apporte. Dans certaines localités, les parents

ne partagent pas les mêmes toilettes avec leurs enfants. D'ailleurs qui dit que la chaise anglaise est confortable pour les populations rurales ?

– ***La méthode de calcul des taux de couverture et d'accès à l'eau et l'assainissement***

« L'accès à l'eau potable » « la couverture des besoins » ces concepts doivent être clairement explicités dans le cadre des politiques d'AEP, avec le PEPAM notamment.

La réalité que rencontre les ONG's sur le terrain montre que l'on doit amener l'Etat à s'accorder avec elles sur la méthode de calcul de ces indicateurs de performance. L'étude gagnerait à critiquer profondément les taux de couverture et d'accès donnée dans les différents documents du PEPAM.

Aussi, il faut aller vers la valorisation des eaux de puits dans les zones où elle est de bonne qualité. Le terme « puits moderne protégé » qui est l'ouvrage considéré dans le calcul du taux d'accès à l'eau potable reste une absurdité dans le contexte rural sénégalais quand on sait comment sont utilisés les puits villageois.

Aussi, il y a le facteur temps qui devrait être intégré à la méthode de calcul qui n'intègre pas trop la question de la disponibilité qui relève dans une certaine mesure de la demande Genre. Enfin, il est même observé que des ONG intervient dans le secteur de l'eau et de l'assainissement prendre l'aval des services compétents (hydraulique et assainissement).

Ne faudrait-il pas créer un cadre d'harmonisation des méthodes de calcul des indicateurs d'accessibilité, de disponibilité, de couverture à l'eau potable et à l'assainissement ? Ce cadre pourrait regrouper les acteurs à la base (usagers), les partenaires au développement (ONG, programmes et projets) et l'Etat.

**2. Approche d'intervention sur le terrain :**

Pour rendre efficace les interventions et faciliter la pérennisation, les ONG devraient allier les deux portes d'entrée que sont la Communauté Rurale et le village.

Aussi, il y a lieu d'harmoniser les interventions des ONG à travers une plateforme à animer par le CONGAD ou les services de l'Etat. A ce propos, le CONGAD a déjà fini de réaliser son plan stratégique et depuis six (06) mois une cartographie des ONG est en cours de réalisation pour une meilleure visibilité sur les interventions et la coordination des actions de développement sur le terrain.

**ATELIER DE SAINT LOUIS***(25 avril 2009 à la Chambre de Commerce et d'industrie)***RAPPORT TRAVAUX DU GROUPE 1 : LOUGA ET THIES**

Ce travail de groupe était présidé par M. Babacar THIOUNE du service régional de l'assainissement rural de Thiès et le rapporteur M. Coumba Diouf SECK de l'ONG GREEN SENEGAL.

**Secteur de l'eau potable :**

Les participants ont tenu à faire le point de l'existant en rapport aux statistiques qui ont été présentées dans le rapport de consultation. Ainsi, il a été noté l'existence de 220 forages fonctionnels au niveau de la région de Louga.

Concernant les partenaires, à côté de l'Etat il faut noter l'intervention du Plan international, du PADV, du Fonds Italien CILSS, de l'Aquadev (avec une approche innovatrice de mutualisation des moyens ou l'unité de convergence), Eau vive, le programme Alizé, Caritas, etc.

Au niveau des disparités, certains départements et communautés rurales des deux régions ont été identifiées comme étant faiblement dotés d'infrastructures notamment le département de Linguère avec les habitats peuls dispersés et les problèmes de transhumance, la communauté rurale de Keur Momar Sarr qui compte 87 villages et dont 33 seulement ont accès à l'eau potable, les autres villages utilisant l'eau du lacs avec les risques de maladies que cela engendre.

Pour la région de Thiès, quelques cas ont été signalés en l'occurrence la communauté rurale de Fissel, qui compte 2 forages fonctionnels Sob et Mbalamsone.

Concernant l'évaluation des indicateurs d'accès à l'eau potable, les participants ont exprimé leurs réticences par rapport à l'utilisation des puits comme paramètres de mesure. Aussi, la qualité de l'eau doit être considérée notamment les problèmes de salinité de l'eau.

Les recommandations qui ont été formulées pour ce secteur sont :

- approvisionner en eau potable les zones où des problèmes de salinité sont constatés à partir des autres forages comme le projet Notto-Ndiosmone-Palmarin,
- promouvoir l'interconnexion des forages pour régler le problème de salinité ;

- améliorer la gestion et la transparence au niveau de certaines ASSUFOR ;

### **Secteur de l'assainissement (assainissement individuel, eaux pluviales) :**

Les participants se sont accordés sur les aspects qui devaient être abordés concernant ce secteur notamment l'assainissement liquide.

Les participants ont fait les constats ci-après :

- peu d'ONGs interviennent dans ce secteur ;
- faible implication des OCB ;

Les recommandations qui ont été formulées sont les suivantes :

- inciter les ONG à mieux intégrer le volet assainissement dans leurs programmes ;
- plaider pour une validation rapide du code de l'assainissement pour faciliter, entre autres, la vulgarisation des meilleures pratiques (adaptabilité aux zones, coûts abordables pour les populations démunies, etc.) ;
- prendre en compte les réalisations de tous les acteurs ;
- harmoniser les approches d'intervention ;
- vulgariser les PLHA ;
- éviter les réseaux unitaires ;
- vulgariser les puisards ;
- sensibiliser sur l'utilisation des latrines ;
- tenir compte des réalités culturelles ;
- promouvoir les réseaux d'égouts dans toutes les villes ;
- Améliorer le système de suivi ;

### **Pour le financement :**

Pour améliorer la mobilisation des ressources financières au niveau de ce secteur, les participants ont fait les recommandations suivantes :

- impliquer les GPF à travers le crédit revolving ;
- mobiliser les bailleurs à travers la conception d'ouvrages adaptés et à moindre coût ;
- promouvoir l'intégration des secteurs eau et assainissement ;
- sensibiliser l'Etat à mobiliser des ressources supplémentaires ;
- sensibiliser l'Etat pour le réinvestissement des taxes d'assainissement dans le secteur.

**ATELIER DE SAINT LOUIS***(25 avril 2009 à la Chambre de Commerce et d'industrie)***RAPPORT TRAVAUX DE GROUPE 2 : SAINT-LOUIS ET MATAM**

Ce travail de groupe animé par le cabinet SENAGROSOL-Consult était présidé par M. Ibrahima DIOP, chef du service régional de l'hydraulique et le rapporteur M.....

**1. Etablir une meilleure visibilité de la situation de l'eau et de l'assainissement dans la région du fleuve où 11 milliards de m<sup>3</sup> d'eau est disponible.**

- Existence de points d'eaux naturels dans les régions de Matam et Saint-Louis et en abondance mais infectés (de Saint-Louis à Bakel) ;
- Faible existence de point d'eau potable dans la zone de l'île à morfil (exceptionnellement dans la zone sylvopastorale et le Ferlo) ;
- Le puits peut-il être considéré comme étant une source d'eau potable ?
- Quelle population en termes d'accessibilité pour un point d'eau donné ? Il faut revoir ces taux qui ne reflètent pas toujours la réalité ;
- L'assainissement reste le « parent pauvre » (utilisation d'eaux non-indiqués) ;
- Manque de stations d'épuration dans la région de Saint-Louis et de Matam.

**2. Identifier les dysfonctionnements ou inégalité d'accès potable et d'assainissement**

- Plus d'utilisation de latrines à Saint-Louis ville (40%) qu'en milieu rural. Dans le reste de la zone (matam, les populations n'utilisent pas tellement ces ouvrages) ;
- Inadéquation des infrastructures par rapport au milieu. La chaise anglaise est-elle confortable pour les populations ?
- Non-utilisation de latrines pour des raisons « culturelle » (habitudes) ;
- Non-respect du code d'urbanisme et d'hygiène sur les ouvrages (fosses perdues des latrines). Evacuation des EU posent problème en milieu rural.

**3. Les recommandations**

- Redéfinir la notion du terme « urbain » par rapport aux nouvelles communes (Ndioum, et autres). Cette appellation est souvent handicapante.
- Calculer les ratios d'accessibilité suivant les modes d'utilisations et des utilisateurs. Est-ce que les normes de l'OMS correspondent aux réalités ?

- Améliorer le système de collecte des informations sur l'accès à l'eau et l'assainissement et redéfinir certains indicateurs par rapport à cette question
- Créer des décharges ou dépôts d'ordure répondant au x critères convenus. Aspect à développer peut-être en rapport avec l'eau et l'assainissement
- Mettre à la disposition des populations de Matam un réseau assainissement eaux usées et compléter le réseau d'évacuation des eaux pluviales
- Eliminer l'indicateur « puits » dans le calcul du taux d'accès. Si on dit que le puits ne peut être considéré comme un point d'accès à l'EP, autant l'éliminer.
- Favoriser l'installation de forage ou de station de potabilisation multi-village
- Mettre en adéquation les solutions techniques d'accès à l'assainissement avec les réalités culturelles. Les latrines ne sont pas réellement utilisées, pourquoi ?
- Définir le taux sur l'utilisation des ouvrages d'accès à l'assainissement et à l'eau.
- La prise en charge effective du traitement des eaux usées durant tout le processus de la chaîne.
- Prise en charge d'un programme de sensibilisation en matière d'hygiène
- Définir l'assainissement en fonction des communes (collectifs en milieu urbain, individuel en milieu rural. Quel type ? l'ONAS propose aux populations périurbaines des ouvrages adaptés, contrairement à ce qui est constaté avec les programmes actuels.

**ATELIER DE KOLDA***(15 mai 2009 à la salle de conférence de l'Hôtel MOYA)***RAPPORT TRAVAUX DE GROUPE 1 : REGIONS DE KOLDA ET SEDHIOU**

Ce travail de groupe animé par la Cabinet SENAGROSOL-Consult était présidé par M. Moussa BARRY de l'ONG PACTE de Ziguinchor et le rapporteur M. Bouna MANE.

Il était constitué des acteurs suivants :

Prénoms et Noms	Région représentée	Contact
Basile DIATTA	Ziguinchor	33 991 11 48
Malaïny SONKO	Ziguinchor	77 549 37 36
Bigué DIOP	Ziguinchor (ARC)	77 608 86 37
Jean Jacques DIEDHIOU	Tambacounda (GADEC)	77 613 77 23
Mamadou Chérif KEITA	Tambacounda	77 605 46 14
Siaka SANE	Ziguinchor (ASUFOR Coubalan)	77 377 99 39
Moussa BARRY	Ziguinchor (ONG PACTE)	77 521 49 97
Bouna MANE	Ziguinchor	77 558 18 46
Dame SALL	CONGAD	
Jean Pierre Yvon FALL	SENAGROSOL (Animateur de l'Atelier)	77 534 67 46

### 1. Etablir une meilleure visibilité de la situation de l'eau et l'assainissement dans les deux régions

┆ *Mise sur pied par les collectivités locales d'un cadre régional pour les acteurs intervenant dans l'eau et l'assainissement sous la supervision de l'Agence Régionale de Développement (ARD) et des services déconcentrés avec les missions suivantes :*

- La gestion d'une base de données ;
- La planification des interventions et actions ;
- La mise en œuvre des actions ;
- Le suivi des résultats et ;
- L'évaluation des impacts des interventions et actions.

┆ *Organisation de revues périodiques sur l'état des Infrastructures et de la mise en œuvre*

- La mise en ligne d'une base de données ;
- La production de documents et assurer la couverture médiatique ;

## 2. Identifier les dysfonctionnements ou inégalité d'accès potable et d'assainissement

### Dans le domaine de l'AEP :

- Il est noté un coût élevé de l'eau, il faut travailler à rendre gratuit le volume minimum 20 m<sup>3</sup> ;
- Il est noté une préférence de l'eau du forage à l'eau de puits chez les ménages ;
- Une priorité est accordée au bétail par rapport à l'usage domestique ;
- Résoudre le défaut de canalisation dans certaines zones pour améliorer l'accès aux services de l'eau et de l'assainissement.
- Dans certaines zones de Sédhiou on est confronté à la salinisation de la nappe ;
- Dans le Médina Yoro Foula, les nappes d'eau se trouvent à plusieurs mètres de profondeur ;
- Il faut noter que certains forages fonctionnent difficilement surtout par manque de moyens financiers entraînant du coup leur arrêt ;
- Il y a une inégale répartition des forages dans certaines collectivités locales à cause des considérations politiques et religieuses.

### Dans le domaine de l'assainissement :

- Inexistence de réseaux d'assainissement dans la région de KOLDA ;
- Mauvaise gestion des eaux usées en milieu rural comme urbain ;
- Les latrines ne répondent pas aux normes ceci dans plusieurs concessions.

## 3. Quelles sont les pistes d'action concrètes et leur modalité d'application à court et moyen terme pour gérer la visibilité et les dysfonctionnements ?

### Harmonisation des interventions pour :

- Amener les intervenants à s'inscrire dans des logiques de mutualisations
- Une dispersion des efforts des acteurs ; manque de coordination
- Il faut un cadre de concertation assorti de plan d'action pour éviter la cacophonie
- L'ARD doit jouer sa partition pour amener les acteurs à harmoniser leurs actions
- Recentrer les orientations du PEPAM
- Réorientation du PNDL
- Redéfinir les procédures qui violent les principes des OMD



**ATELIER DE KOLDA***(15 mai 2009 à la salle de conférence de l'Hôtel MOYA)***RAPPORT TRAVAUX DE GROUPE 2 : REGIONS DE ZIGUICHOR ET TAMBACOUNDA**

Photo : Séance de travail du groupe 2 (Régions de Ziguinchor et Tambacounda)

Ce travail de groupe animé par la Cabinet SENAGROSOL-Consult était présidé par M. Moussa BARRY de l'ONG PACTE de Ziguinchor et le rapporteur M. Bouna MANE.

Il était constitué des acteurs suivants :

Prénoms et Noms	Région représentée	Contact
Basile DIATTA	Ziguinchor	33 991 11 48
Malainy SONKO	Ziguinchor	77 549 37 36
Bigué DIOP	Ziguinchor (ARC)	77 608 86 37
Jean Jacques DIEDHIOU	Tambacounda (GADEC)	77 613 77 23
Mamadou Chérif KEITA	Tambacounda	77 605 46 14
Siaka SANE	Ziguinchor (ASUFOR Coubalan)	77 377 99 39
Moussa BARRY	Ziguinchor (ONG PACTE)	77 521 49 97
Bouna MANE	Ziguinchor	77 558 18 46
Dame SALL	CONGAD	
Jean Pierre Yvon FALL	SENAGROSOL (Animateur de l'Atelier)	77 534 67 46

## 2. Comment établir une meilleure visibilité de la situation de l'eau et de l'assainissement?

┆ *Mise sur pied par les collectivités locales d'un cadre régional pour les acteurs intervenant dans l'eau et l'assainissement sous la supervision de l'Agence Régionale de Développement (ARD) et des services déconcentrés avec les missions suivantes :*

- La gestion d'une base de données ;
- La planification des interventions et actions ;
- La mise en œuvre des actions ;
- Le suivi des résultats et ;
- L'évaluation des impacts des interventions et actions.

┆ *Organisation de revues périodiques sur l'état des Infrastructures et de la mise en œuvre*

- La mise en ligne d'une base de données ;
- La production de documents et assurer la couverture médiatique ;

### **3. Quels sont les dysfonctionnements et inégalités d'accès au service d'eau et assainissement.**

- Dysfonctionnements liés à la situation géographique et climatique ;
- Dysfonctionnements liés l'inadaptabilité du matériel d'adduction par rapport du milieu ;
- Dysfonctionnements liés à l'inadaptabilité du temps de mise œuvre des fonds de financement aux réalités socioéconomiques et professionnelles ;
- Dysfonctionnement entre la logique des bailleurs et la logique des populations ;
- Dysfonctionnements liés aux types d'ouvrage qui ne sont pas toujours adaptés au niveau de revenus des bénéficiaires ;
- Dysfonctionnements liés à la non-implication des populations lors des montages de projet ;
- Dysfonctionnements liés à la non-implication du Conseil Rural ;
- Dysfonctionnements liés à l'absence de maintenance et de renouvellement des infrastructures hydrauliques ;
- Dysfonctionnements liés à la décentralisation (domaine hydraulique non transféré) et au faible niveau d'application de la réforme sur l'eau et l'assainissement.

### **4. Quelles sont les pistes d'action concrètes et leur modalité d'application à court et moyen terme pour gérer la visibilité et les dysfonctionnements ?**

#### **Recommandations :**

- La meilleure porte d'entrée reste la collectivité locale ;
- Il faut davantage impliquer les populations et les communautés dans le processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement ;
- Promouvoir une synergie entre les acteurs intervenant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- Valoriser les compétences et ressources locales ;
- Capitaliser et mutualiser les bonnes pratiques ;
- Faire un plaidoyer auprès les bailleurs de fonds pour le financement de l'assainissement ;
- Prendre en compte les zones insulaires dans les programmes d'accès à l'eau et l'assainissement.